



*RAPPORT SUR LA
SITUATION ÉCONOMIQUE
DE L'ENTREPRISE
EN **WALLONIE***



JUIN 2002

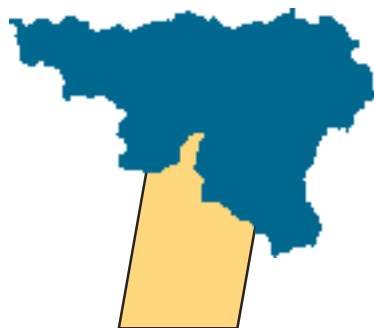
TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 : LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE EN WALLONIE	3
Synthèse	5
Chapitre 1 : L'évolution macro-économique de la Wallonie	9
1.1 Le contexte économique international	11
1.2 Le contexte économique belge	13
1.3 Evolution conjoncturelle 2000-2002 de l'économie wallonne	16
1.3.1 L'évolution du PIB wallon	16
1.3.2 Les exportations	18
1.3.3 Le marché du travail	19
1.3.4 Les finances régionales	22
1.4 L'économie wallonne au sein de l'économie européenne	25
1.4.1 Le changement de méthodologie : du SEC79 au SEC 95	25
1.4.2 PIB par habitant : la position de la Wallonie dans l'Europe	25
1.4.3 L'absence de grands " pôles de production " en Wallonie	25
1.4.4 Les causes économiques d'un faible PIB par habitant	27
Chapitre 2 : L'évolution des entreprises en Wallonie	29
2.1 Evolution de la valeur ajoutée des entreprises	31
2.1.1 Comparaison régionale	31
2.1.2 Evolution des entreprises et de l'emploi	33
2.1.3 La création de valeur ajoutée	35
2.1.4 Affectation de la valeur ajoutée	36
2.2 Evolution de la rentabilité des entreprises	38
2.2.1 Analyse macro-économique de la rentabilité des entreprises implantées en Wallonie	38
2.2.2 Distribution de la rentabilité des entreprises	40
2.3 Accroître le potentiel économique	40
Chapitre 3 : Un cadre porteur pour les facteurs de production	45
3.1 L'enjeu	47
3.2 Le capital humain : la problématique des pénuries	47
3.3 R&D et innovation : l'évolution des budgets publics	50
3.3.1 R&D : déterminant-clé de la croissance	50
3.3.2 Un effort de recherche en Europe trop faible par rapport aux Etats-Unis	51
3.3.3 Les crédits publics consacrés à la recherche par les pouvoirs publics belges	53
3.3.4 Les dépenses publiques de recherche de la Région wallonne	56
3.3.5 L'orientation des crédits publics de recherche	59
3.3.6 Conclusions et propositions	62
3.4 L'investissement physique : la fiscalité régionale	63
3.4.1 Evolution de l'investissement physique	63
3.4.2 La fiscalité régionale de l'investissement	64
3.5 L'utilisation des ressources naturelles	68
3.5.1 Les émissions dans l'air	68
3.5.2 Les rejets d'eaux usées	69
3.5.3 La production de déchets	70
3.5.4 L'énergie	70
3.5.5 L'occupation du sol	71
3.5.6 La législation environnementale	72
3.5.7 Les dépenses environnementales	73
3.5.8 Conclusions	74
3.6 Conclusions générales	74
PARTIE 2 : MONOGRAPHIES SECTORIELLES	75
Les secteurs de l'industrie technologique	77
L'industrie papetière	85
La construction	89
L'industrie de la seconde transformation du bois	93
L'industrie cimentière	101
Le secteur textile	105
Le travail intérimaire	111
La distribution	119
La transformation du papier et carton	123
L'industrie alimentaire	127
L'industrie du verre	133
L'industrie sidérurgique	137
L'industrie chimique	141



PARTIE 1

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE EN WALLONIE



*RAPPORT SUR LA
SITUATION ÉCONOMIQUE
DE L'ENTREPRISE EN WALLONIE*



SYNTHÈSE

L'évolution cyclique de l'économie européenne au cours des derniers mois a confirmé les tendances qui prévalent depuis 15 ans : des cycles conjoncturels plus courts et plus erratiques.

Ces nouvelles caractéristiques de l'économie internationale ont entraîné une certaine confusion chez les observateurs de la vie économique. Il y a deux ans, les conditions semblaient réunies pour une croissance forte et durable en Europe. Il y a un an, le ralentissement de l'économie américaine avait déjà tempéré les ardeurs, que les attentats du 11 septembre 2001 allaient définitivement refroidir. Cependant, le pessimisme affiché il y a 6 mois ne s'est pas avéré plus justifié que l'optimisme des années précédentes, puisqu'on s'attend désormais à une reprise de l'économie mondiale, certes graduelle, mais solide.

Deux facteurs plus structurels peuvent peut-être en partie expliquer ce phénomène de cycles plus courts et plus erratiques : la révolution dans les processus de production et les habitudes de consommation induites par l'introduction des Techniques de l'Information et de la Communication (TIC) d'une part, et l'intégration croissante de l'économie internationale d'autre part. Mais en même temps qu'elles apportent plus d'incertitudes et d'aléas dans la marche de l'économie, ces mutations structurelles importantes sont porteuses d'une croissance économique de moyen terme potentiellement forte.

L'économie américaine semble s'être mieux adaptée que **l'économie européenne** – et belge – à ce nouveau cadre du développement économique. Des entreprises plus habituées à une gestion «tendue» des stocks et des ressources, un marché du travail plus flexible, une plus grande mobilité des acteurs économiques, des politiques monétaires et budgétaires plus réactives, ont permis à l'économie américaine d'amortir plus rapidement que les économies européennes la correction qui s'est produite sur les marchés boursiers, ainsi que l'ajustement des investissements, sans pour autant que soit entamée la confiance des consommateurs. Cette meilleure adaptation se traduira par une reprise économique plus rapide et plus forte aux Etats-Unis, 2 ½ % en 2002 et 3 ½ % en 2003, pour 1 ½% en 2002 et 2 ¼ % en 2003 dans l'Union européenne.

L'économie wallonne, économie ouverte, intégrée au marché et à la monnaie uniques européens, doit aussi faire face aux deux tendances «lourdes» de la révolution technologique et de la mondialisation, en même temps qu'elle doit encore résorber les derniers handicaps de son passé industriel.

L'évolution conjoncturelle régionale a suivi celle qui a été observée au niveau belge et européen, à savoir un ralentissement très significatif de l'activité économique durant toute l'année 2001, le creux étant atteint au 4^{ème} trimestre, suivi d'une reprise marquée et qui va s'accéléralant au fil des mois.

Dès lors, **le PIB wallon** a connu et connaîtra entre 2000 et 2002 une évolution similaire à celle du PIB national ou de l'Union européenne. Cependant, les indicateurs semblent suggérer que les taux de croissance pour 2000 et 2001 sont légèrement inférieurs à ceux du pays et à peine en ligne avec ceux de l'Union européenne.

Si donc l'évolution conjoncturelle de l'économie wallonne peut, à l'instar de l'économie mondiale, fournir certains motifs de soulagement, voire de satisfaction au regard des inquiétudes nourries il y a quelques mois encore, elle ne doit pas laisser oublier **la situation économique structurelle de la Wallonie** qui reste très préoccupante, et qui demande que l'effort de redressement initié depuis le début de la présente législature soit poursuivi et amplifié.

En effet, si l'on compare la capacité productive de biens et services de l'économie wallonne à celles des autres régions du pays et de l'Union européenne, force est de constater qu'aucun progrès ne pourra sans doute être enregistré entre 2000 et 2001, sans pour autant qu'on puisse parler d'une nouvelle détérioration.

*L'étape de stabilisation qui a suivi la dégradation des années quatre-vingt et début nonante n'est donc, semble-t-il, pas encore terminée. Cette consolidation se poursuit mais reste fragile, comme en témoigne **l'évolution ambivalente du PIB et d'autres indicateurs importants.***

Par exemple, les exportations wallonnes ont très bien progressé ces dernières années, et même à un rythme plus soutenu que la Flandre en 2001. Cependant, la part des exportations wallonnes dans le total du Royaume reste beaucoup trop faible.

***Sur le marché du travail**, le taux de chômage a fortement diminué depuis quelques années, passant de 13 $\frac{3}{4}$ % en 1998 à environ 10 $\frac{1}{2}$ % en 2002 (selon la définition européenne). De même que le taux d'emploi a bien progressé de 53% à 56 $\frac{1}{4}$ % sur la même période. Cependant, le taux de chômage reste élevé, en regard de la moyenne européenne (7 $\frac{3}{4}$ %) ou de celui de la Flandre (5%). Les chômeurs n'ayant pas de diplôme de secondaire inférieur comptent pour plus de la moitié du total des chômeurs, témoignant du problème de formation dans notre région. De même, le taux d'emploi (le nombre d'emplois sur la population en âge de travailler) reste faible, aux environs 56 $\frac{1}{4}$ % pour 61% en moyenne européenne, et 59% pour la Belgique.*

***En matière de R&D**, le nombre de brevets déposés par les acteurs de la recherche de la région a fortement augmenté au cours de ces dernières années, mais reste trop faible. Le rythme de création de spin-offs est, depuis 1996, plus soutenu que dans les autres régions du pays, mais le retard accumulé pendant les dernières décennies est loin d'être résorbé. Il en va de même pour les budgets publics wallons consacrés à la R&D qui ont augmenté depuis quelques années, mais restent néanmoins bien inférieurs à ceux de la Flandre ou d'autres régions ou pays de l'Union, sans parler des Etats-Unis.*

***En matière d'investissement**, les entreprises performantes en Wallonie affichent une rentabilité comparable à celles du reste du pays, mais leur nombre est insuffisant. En effet, si on considère les entreprises dans leur ensemble, la rentabilité des capitaux investis en Wallonie est à peine supérieure au rendement d'un investissement sans risque, tandis que la part salariale dans le total de la valeur ajoutée ne permet pas de dégager des moyens suffisants pour assurer leur développement. Des moyens financiers restreints, combinés à un nombre insuffisant d'entreprises, conduisent à un taux d'investissement macroéconomique (c'est-à-dire le rapport entre l'investissement et le PIB) de 3% inférieur à celui du pays, et ce depuis de nombreuses années. De même, en 2001, le rythme d'investissements étrangers s'est accéléré, mais en-deçà de ce qui serait nécessaire pour régénérer le tissu économique.*

De manière plus générale, la région possède donc des entreprises de taille européenne qui réussissent, qui grandissent, qui exportent, mais celles-ci sont insuffisamment nombreuses, comme en témoigne à nouveau la part de l'activité privée dans le total de la valeur ajoutée régionale.

Il faut donc impérativement développer des activités privées marchandes autour des deux atouts-maîtres pour la région que constituent ses aéroports et son réseau universitaire, et qui, tous deux, ont montré une vigueur encourageante durant l'année écoulée. La fréquentation et l'activité tant de l'aéroport de Gosselies que de celui de Bierset témoignent de leur dynamisme mais aussi de leur nécessité et donc de leur avenir. Les universités se sont, quant à elles, fortement mobilisées autour des programmes thématiques initiés par la Ré-



gion, ainsi que pour la participation au 6^{ème} programme-cadre de la Recherche et Développement lancé par la Commission européenne.

Ce **développement de l'activité économique privée marchande** autour de ces différents pôles porteurs de la région nécessite d'augmenter le potentiel de croissance de l'économie wallonne, en favorisant le développement et l'efficacité du «stock» des moyens de production, que sont le capital humain, le capital immatériel, le capital physique, et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Sans que cela en soit un objectif explicite, cette augmentation du potentiel de croissance via le soutien aux différents facteurs de production est en filigrane tout au long du Contrat d'avenir pour la Wallonie actualisé (CAWA).

En fonction des analyses menées dans ce rapport sur les principales difficultés et obstacles au développement du potentiel de croissance, il paraît urgent de privilégier, dans les mesures incluses dans le CAWA, les mesures qui vont dans le sens :

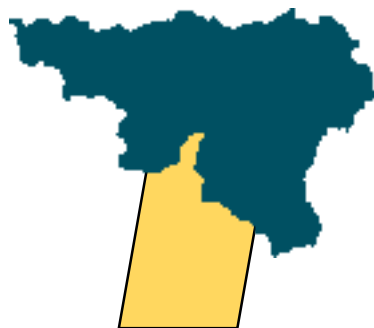
- d'une procédure rapide pour pallier les pénuries de main-d'œuvre, tout en maintenant les coûts salariaux à des niveaux supportables;
- d'une augmentation des budgets R&D et d'une meilleure attention dans les instruments destinés aux PME;
- d'une réduction drastique de la fiscalité régionale et provinciale sur l'investissement;
- d'une sécurisation juridique pour les entreprises à l'égard de toutes les réglementations européennes, fédérales et régionales en matière d'environnement. Cette sécurisation devrait assurer une prévisibilité suffisante des coûts liés à ces réglementations.

La conviction que la Wallonie doit prendre son sort en main si elle veut s'extirper du peloton des régions pauvres de l'Union européenne est de plus en plus répandue. Mais le sentiment d'urgence qu'il faut agir vite et fort pour relever les défis de la révolution technologique et de la mondialisation n'est peut-être pas encore suffisamment partagé.

Les objectifs prévus dans le contrat d'avenir actualisé doivent être la priorité et guider chacune des actions de tous les acteurs de la vie économique et sociale de la région. Les mesures nécessaires sont à prendre sans tarder : plus vite, plus haut et plus fort, pour plus d'adaptabilité, plus de flexibilité et plus d'excellence.

CHAPITRE 1

L'ÉVOLUTION MACRO-ÉCONOMIQUE DE LA WALLONIE



RAPPORT SUR LA
SITUATION ÉCONOMIQUE
DE L'ENTREPRISE EN WALLONIE



L'ÉVOLUTION MACROÉCONOMIQUE DE LA WALLONIE

1.1 LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

Les attentats du 11 septembre contre les Etats-Unis ont entraîné chez les analystes et prévisionnistes économiques une vague de pessimisme qui s'est avérée injustifiée. En effet, la reprise de l'activité économique dans la zone OCDE, même si elle reste graduelle, a été plus rapide et plus solide que prévue.

Les principales raisons de ce redressement pourraient être les suivantes :

- La confiance des consommateurs a bien résisté, soutenant la demande, notamment grâce à un marché immobilier porteur qui a compensé l'effet de la baisse boursière.
- La gestion «tendue» des stocks au sein des entreprises a permis un ajustement à la baisse, certes conséquent, mais limité dans le temps.
- La réaction diligente des politiques économiques, tant monétaire que budgétaire, aux Etats-Unis, et dans une moindre mesure en Europe, a eu un effet contra-cyclique rapide et marqué.

C'est aux **Etats-Unis** que la reprise a été la plus rapide. La Banque centrale américaine, la FED, a baissé de manière drastique et dans un laps de temps très court ses taux d'intérêt directeurs, de 6,5% à 1,75% sur l'année 2001. La politique budgétaire est, elle aussi, venue en soutien de l'activité, via la baisse des impôts et l'augmentation des dépenses, notamment militaires. Tant la consommation privée que la consommation publique s'est donc maintenue à un niveau élevé, amortissant le choc de l'ajustement des stocks et des investissements dans le secteur des entreprises. La grande flexibilité du marché du travail, et sans doute des salaires, a aussi permis un assainissement rapide de l'économie compte tenu du nouveau contexte économique international. Cela a favorisé une reprise ferme dès que les effets des différentes politiques économiques se sont faits sentir. Dès lors, après le ralentissement de 2001 (1 ¼ % de croissance du PIB), l'économie américaine retrouvera une croissance du PIB de 2 ½ % en 2002 et 3 ½ % en 2003, (cfr. tableau 1.1).

L'économie européenne suit un mouvement similaire à celui de l'économie américaine, mais plus graduellement, traduisant une capacité de réaction moins rapide et moins souple aux chocs extérieurs et au retournement conjoncturel.

Sous le couvert d'une inflation supérieure à une norme rigide de 2%, la Banque centrale européenne, la BCE, a témoigné d'une réaction moins nette au retournement économique, puisque ses taux directeurs n'ont été abaissés que de 4,75% à 3,25% entre mai et novembre 2001. Les politiques budgétaires n'ont pas, non plus, été extrêmement réactives. En effet, en raison du poids du passé, c'est-à-dire de dettes et de déficits excessifs accumulés pendant de longues années, les marges disponibles pour des politiques budgétaires contra-cycliques restent limitées dans la plupart des pays de l'Union européenne.

En outre, les structures dans l'organisation des entreprises et du marché du travail plus rigides en Europe qu'aux Etats-Unis ralentissent aussi fortement la capacité de réaction et donc de reprise de l'économie globale.

**TABLEAU 1.1 :
SYNTHÈSE DES PRÉVISIONS CROISSANCE RÉELLE DU PIB (%)**

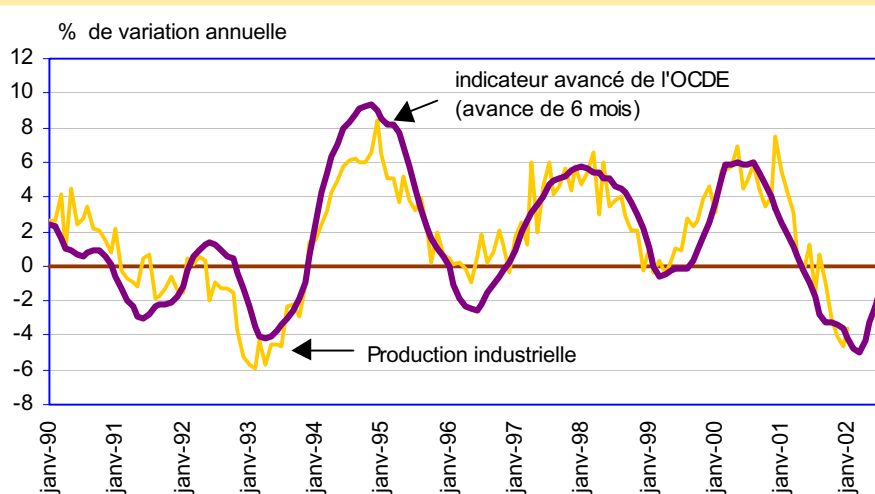
	1999	2000	2001	2002	2003
OCDE	3.1	3.9	1.0	1.8	3.0
Etats - Unis	4.1	4.1	1.2	2.5	3.5
Japon	0.7	2.4	-0.4	-0.7	0.3
UE	2.6	3.4	1.7	1.5	2.8
Allemagne	1.8	3.0	0.6	0.7	2.5
France	3.0	3.6	2.0	1.4	3.0
Italie	1.6	2.9	1.8	1.5	2.8
Pays-Bas	3.7	3.5	1.1	1.4	2.6
Belgique	3.0	4.0	1.1	1.1	2.7
Royaume - Uni	2.1	3.0	2.2	1.9	2.8

Source : OCDE - Mai 2002

Ceci est bien illustré par l'indicateur avancé de l'OCDE (cfr. Graphique 1.1) qui confirme la reprise, mais suggère un niveau d'activité encore relativement faible par rapport aux précédents pics conjoncturels. Néanmoins l'activité économique dans l'Union européenne devrait voir son taux de croissance s'accélérer pour se situer à 2 ¾ % en 2003 (après 1,5 % en 2002), c'est-à-dire au-dessus du potentiel de croissance de moyen terme (cfr. Tableau 1.1).

Les risques d'une reprise de courte durée suivie d'un nouveau ralentissement se sont fortement amenuisés ces derniers mois, mais à condition que les politiques monétaires ne soient pas resserrées trop vite. Un autre risque réside dans la volatilité des prix de l'énergie. Mais il faudrait que le prix du pétrole dépasse significativement les 30 \$ le baril et pendant une période suffisamment longue avant de constituer une réelle menace pour la reprise.

**GRAPHIQUE 1.1 :
EUROPE : PRODUCTION INDUSTRIELLE ET INDICATEUR AVANCÉ DE L'OCDE**



Sources : OCDE et Eurostat



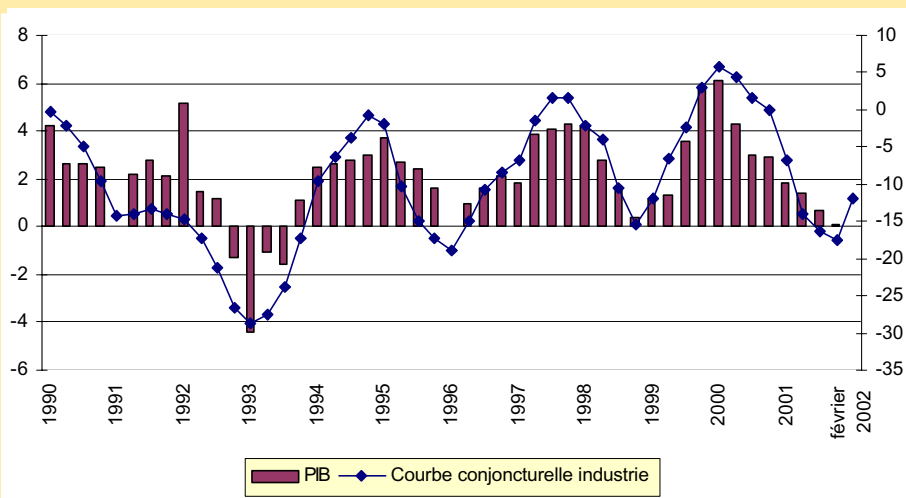
Un risque plus structurel et peut-être plus grave est la recrudescence du protectionnisme, et singulièrement aux Etats-Unis, comme on a pu le constater dans les secteurs de la sidérurgie et de l'agriculture. Un cercle vicieux de rétorsions successives n'est pas à exclure. Il pourrait mettre en danger le trend long de croissance soutenue, et amener des tensions politiques très dommageables. L'histoire économique et politique l'a prouvé depuis 3 siècles : toute politique de protectionnisme n'avantage personne, pas même ceux qui sont censés en bénéficier, et est au contraire vecteur de tensions et de régressions économiques, sociales et politiques.

1.2 LE CONTEXTE ECONOMIQUE BELGE

En raison de son degré élevé d'ouverture internationale, l'économie belge a fort ressenti le ralentissement de **2000-2001**. La réduction des stocks par les entreprises a ainsi été plus marquée que dans les autres pays de l'Union. En raison de la baisse de la demande internationale et l'assombrissement des perspectives, les investissements ont, eux aussi, été réduits. La consommation a par contre mieux résisté (cfr. Tableau 1.2). Au total, la croissance du PIB est tombée à 1,1% en 2001, après le pic exceptionnel de 4% en 2000. En comparaison avec la moyenne européenne, comme le montre le tableau 1.1, l'économie belge aurait performé légèrement moins bien en 2001 (1,1% pour la Belgique, 1,7% pour l'UE), après une bien meilleure performance en 2000 (4% contre 3,4% pour l'UE).

Pour 2002 et 2003, la reprise sera sans doute encore plus graduelle que dans le reste de la zone euro, en raison d'une certaine détérioration de la compétitivité de l'économie. Les hausses salariales ont en effet été plus importantes que chez nos principaux partenaires commerciaux et que la moyenne européenne (cfr Graphique 1.5). Dès lors, les exportations belges devraient moins bénéficier de la reprise, tandis que nos concurrents saisiront leurs avantages compétitifs pour accroître leurs exportations à destination de notre pays, c'est-à-dire nos importations. La consommation privée continuera à fournir une contribution importante à la croissance, grâce à une progression du revenu disponible, lui-même le résultat des hausses salariales évoquées ci-dessus et de la baisse des impôts.

**GRAPHIQUE 1.2 : BELGIQUE - CROISSANCE DU PIB TRIMESTRIEL
ET COURBE CONJONCTURELLE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE**



Sources : BNB et ICN

TABLEAU 1.2 :
CROISSANCE RÉELLE DU PIB BELGE ET DE SES COMPOSANTES

	2000	2001	2002	2003
Consommation privée	3.8	1.7	1.0	2.2
Consommation publique	2.5	2.1	0.9	1.4
Formation brute de capital fixe	2.6	0.3	0.7	3.2
Demande intérieure finale	3.3	1.5	0.9	2.2
Exportations	9.7	-0.4	1.0	7.4
Importations	9.7	-1.3	1.4	7.2
PIB	4.0	1.1	1.1	2.7

Source : OCDE mai 2002 –
version préliminaire des perspectives économiques

La fermeté de la demande intérieure et la progression de la demande extérieure, attendue surtout à partir du 2^{ème} semestre 2002, va conduire à la reconstitution des stocks, ainsi qu'à l'augmentation progressive des investissements des entreprises. La croissance va donc s'accélérer graduellement au cours de 2002 pour atteindre 2,7% en 2003, légèrement au-dessus du potentiel de croissance de l'économie belge.

Le ralentissement économique de 2001 entraîne depuis quelques mois une augmentation du **chômage** mais qui restera modérée, en raison de la brièveté de ce ralentissement. Le chômage va donc rapidement retrouver son niveau structurel, à savoir aux alentours de 6 ¾ % (sources internationales) à l'horizon de 2002. On peut noter la grande différence du taux de chômage entre les sources internationales et nationales, lesquelles situent le taux de chômage à 9,5% de la population active. Une harmonisation dans ce domaine serait plus que nécessaire.

Il faut souligner la bonne maîtrise des **finances publiques**. En dépit du ralentissement économique, les finances publiques ont dégagé un léger surplus en 2001 (0,2% du PIB). Bien plus, en dépit de la croissance faible de 2002 et de l'application partielle de certaines réformes fiscales, le déficit devrait être quasi inexistant cette année. Compte tenu de l'importance de la dette publique, cette rigueur est loin d'être excessive. Les limites des marges budgétaires auxquelles le Gouvernement doit se contraindre en période de ralentissement prouve, une fois encore, l'absolue nécessité de revenir à un niveau de dette publique qui puisse permettre aux finances publiques de jouer pleinement leur rôle contra-cyclique.

L'inflation est restée modérée. Les prix à la consommation ont augmenté de 2,5% sur l'année 2001, et ont ralenti jusque 1,8% entre avril 2001 et avril 2002, alors que l'inflation dans la zone euro s'est chiffrée à 2,4% sur la même période (cfr. graphique 1.3).

En raison d'une plus forte inflation qu'attendue et du ralentissement économique, **les taux d'intérêt réels** (graphique 1.4) ont légèrement diminué en 2000 et 2001. Ils ont déjà commencé à remonter, sous l'effet de la reprise aux Etats-Unis et en Europe, et peut-être d'une adaptation des anticipations inflationnistes. Le différentiel des taux d'intérêt belges réels à long terme avec le taux moyen de la zone euro a légèrement augmenté au cours de l'année 2001.

Cependant, la maîtrise des finances publiques et de l'inflation devrait progressivement réduire ce différentiel, voire l'annuler, comme ce fut le cas depuis 1999.

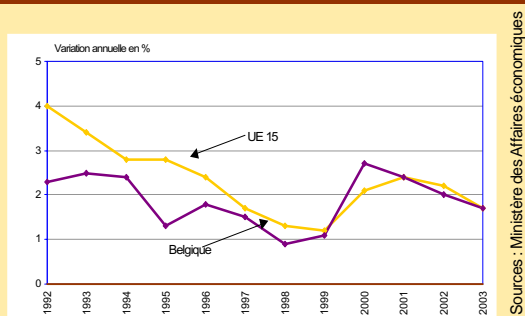


Un des grands enjeux des prochaines années pour l'économie belge sera la **maîtrise des coûts salariaux**. Comme le montre le graphique 1.5, les salaires ont connu un dérapage significatif sur les deux dernières années par rapport à nos principaux partenaires commerciaux. Pour une économie ouverte comme celle de la Belgique, un tel dérapage a un coût important et rapide en termes de croissance et d'emplois.

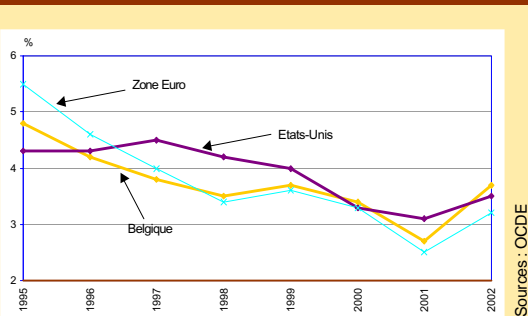
Il est donc vital pour l'économie belge que l'évolution salariale, d'abord retrouve le rythme de celle de ses concurrents les plus proches, mais aussi que rapidement le dérapage observé durant ces dernières années soit effacé par une moindre progression salariale en Belgique que chez ses concurrents.

Cette nécessité de retrouver rapidement une compétitivité salariale est encore plus impérieuse pour l'économie wallonne que pour le reste du pays. En effet, la structure de l'économie wallonne – avec des secteurs dits traditionnels encore prédominants –, le niveau moindre de qualifications, le haut niveau de son chômage structurel, la faible rentabilité des investissements (cfr. Chapitre 2) et la nécessité d'attirer des capitaux étrangers sont autant de raisons pour qu'impérieusement la croissance macro-économique des salaires soit moindre en Wallonie que dans les autres régions du pays, et, cela va sans dire, que dans le reste de la zone euro.

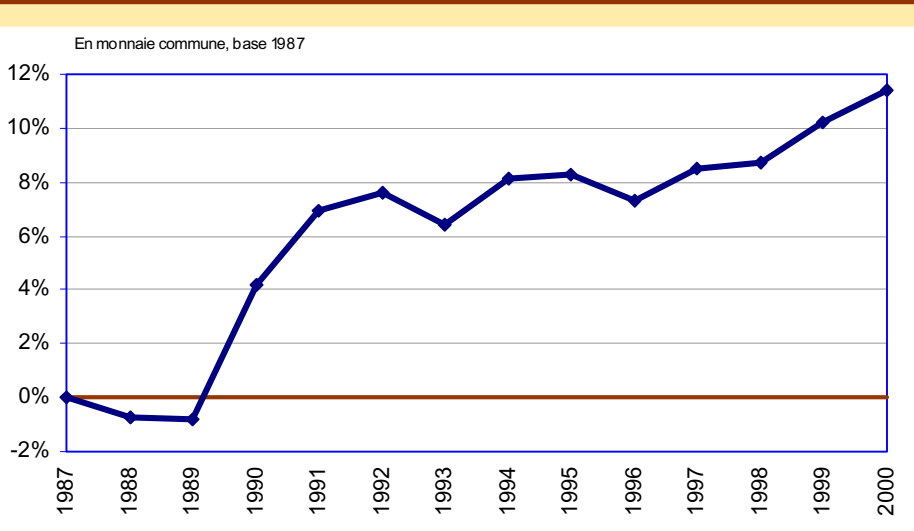
GRAPHIQUE 1.3 :
INFLATION



GRAPHIQUE 1.4 :
TAUX D'INTÉR T À LONG TERME (RÉELS)



GRAPHIQUE 1.5 : HANDICAP EN MATIÈRE DE COÛTS SALARIAUX PAR TRAVAILLEUR PAR RAPPORT AUX TROIS PAYS VOISINS



1.3 ÉVOLUTION CONJONCTURELLE 2000-2002 DE L'ÉCONOMIE WALLONNE

1.3.1. L'évolution du PIB wallon

La première difficulté pour évaluer l'évolution de l'économie wallonne reste le manque de statistiques solides et mises à jour. Par exemple, les derniers chiffres disponibles des PIB régionaux publiés par l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) datent de 1999, alors que, au niveau national, une première estimation du PIB du premier trimestre 2002 est disponible.

C'est donc en fonction de l'évolution d'autres indicateurs que sera indirectement estimé le PIB pour 2000 et 2001.

La courbe conjoncturelle de l'activité en Wallonie montre que le ralentissement qui était apparu dans le courant de 2000 s'est prolongé tout au long de 2001 (cfr. Graphique 1.6). La courbe montre aussi clairement que depuis les derniers mois de 2001 un redressement s'est opéré, et que ce dernier s'est consolidé au début 2002. Cette évolution est conforme à ce qui est observé au niveau national et européen.

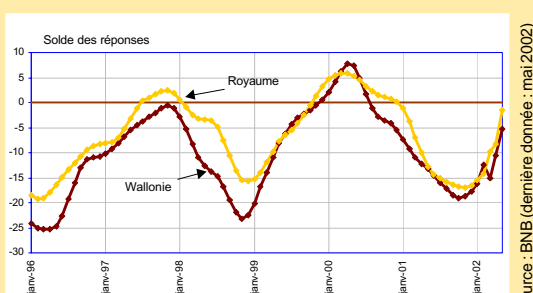
On note cependant que la courbe suggère que le ralentissement 2000-2001 a été plus marqué en Wallonie que dans le reste du pays, et que la reprise semble plus hésitante.

La performance en demi-teinte de l'économie wallonne par rapport au reste du pays au cours des deux dernières années est confirmée par l'évolution du chiffre d'affaires global. Comme le montre le graphique 1.7, la part de la Wallonie dans le chiffre d'affaires global du pays, part qui s'était maintenue entre 1997 et 1999, s'est à nouveau détériorée en 2000 et 2001.

Le graphique 1.7 montre aussi que l'évolution de la part du chiffre d'affaires de la Wallonie dans le total belge est un bon indicateur de la part du PIB régional dans le total national. On peut donc inférer que le PIB wallon n'a sans doute pas progressé plus vite que le PIB du Royaume en 2000 et 2001. En termes de taux de croissance, une tentative d'approximation pourrait retenir une croissance du PIB wallon de 3,5% en 2000, contre 4,0% pour l'ensemble du pays, et 0,8% en 2001, contre 1,1% pour l'ensemble du Royaume (cfr. Graphique 1.7 et tableau 1.3).

Nos travaux n'ont pu, jusqu'à ce jour, mettre en évidence un indicateur prédictif suffisamment fiable pour l'économie wallonne, même par rapport aux prévisions faites pour la Belgique. Dès lors, en ce qui concerne 2002, tout ce que nous savons, c'est que la courbe conjoncturelle suggère une reprise un peu plus hésitante en Wallonie que dans le reste du pays. Nous retiendrons donc, à titre conservatoire, la prévision de 1% pour la croissance du PIB wallon en 2002.

GRAPHIQUE 1.6 : ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE



GRAPHIQUE 1.7 : WALLONIE - PART DANS LE TOTAL BELGE

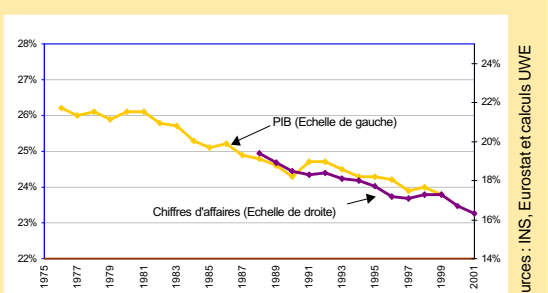


TABLEAU 1.3 :
CROISSANCE RÉELLE DU PIB

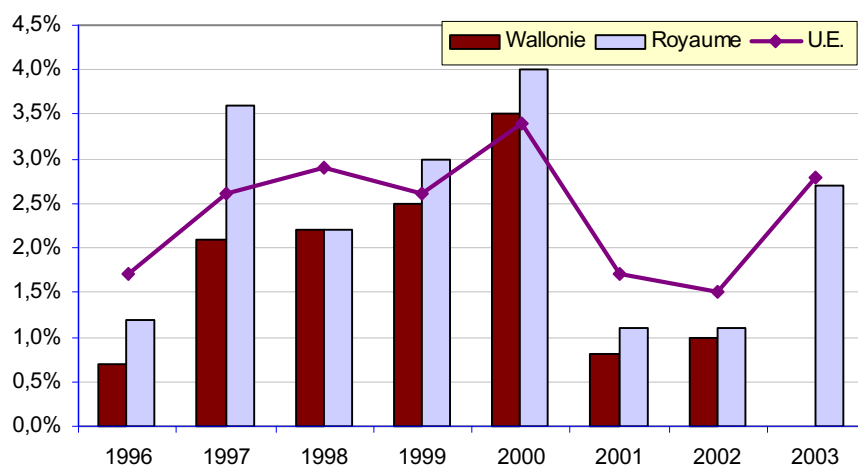
	Wallonie	Belgique	Union européenne
1993-97	1.1%	1.6%	1.8%
1998	2.2%	2.2%	2.9%
1999	2.5 %	3.0%	2.6%
2000	3.5% ¹	4.0%	3.4%
2001	0.8% ¹	1.1%	1.7%
2002	1.0% ²	1.1% ²	1.5% ²
2003		2.7% ²	2.8% ²

Sources : ICN, OCDE, UWE - ¹ : estimation - ² : prévision

Par rapport aux performances de l'Union européenne, le taux de 3,5% en 2000 maintient la Wallonie dans la moyenne européenne, mais ce ne sera sans doute pas le cas pour 2001 et 2002, puisque, pour ces deux années, la croissance du PIB de la Belgique ne devrait pas être supérieure à celle prévue pour l'Union européenne, tandis que l'économie wallonne devrait afficher des performances de croissance légèrement moins bonnes que la Belgique.

Sur une période plus longue, le graphique 1.8 montre que la croissance du PIB wallon a à peu près été similaire (mais plutôt inférieure) à celle de l'Union européenne depuis 1996. On ne décèle cependant pas un décollage de l'économie wallonne. On doit aussi noter que la révision des comptes régionaux, due au passage de la méthodologie SEC79¹ à celle SEC95, a entraîné une révision à la baisse de nos calculs de la croissance wallonne entre 1996 et 1999.

GRAPHIQUE 1.8 :
PIB - CROISSANCE RÉELLE (PRIX CONSTANT)



Sources : ICN - Comptes nationaux et régionaux, OCDE, calculs UWE

1. SEC = Système Européen de des Comptes nationaux et régionaux

Ces révisions, couplées aux estimations relativement sombres pour 2001 et 2002, obligent à tempérer quelque peu le relatif optimisme affiché dans notre précédent rapport. En effet, selon les derniers chiffres, l'économie wallonne a, par rapport à la moyenne européenne, à peu près enrayé la détérioration observée entre 1980 et 1995, mais sans plus. Au contraire, il ne serait pas exagéré, sur base des chiffres disponibles ou estimés, de conclure que la détérioration est freinée mais que la stabilisation ne se traduit pas encore pleinement dans les statistiques.

1. 3. 2. Les exportations

En 2001, les exportations wallonnes ont encore montré un taux de croissance supérieur à celui de la Flandre, en dépit d'un essoufflement substantiel dû au ralentissement de l'économie mondiale. En 2001, le total des exportations wallonnes a crû de 6.3%, après 22% en 2000, alors que les exportations flamandes ont, quant à elles, connu une croissance respectivement de 3% et de 20% (cfr. graphique 1.9).

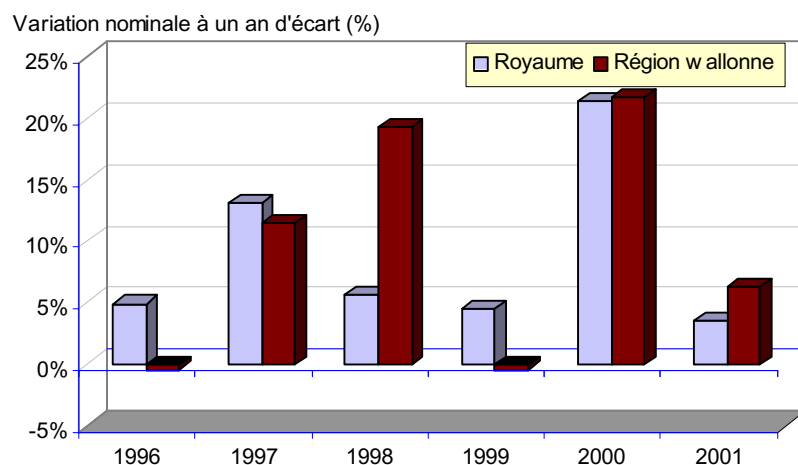
En outre, il est à souligner que les exportations wallonnes ont bien résisté au retournement conjoncturel, résistance que l'Agence Wallonne à l'Exportation (AWEX) explique par une plus grande diversification.

La bonne tenue des exportations wallonnes sur les deux dernières années est sans nul doute un signe encourageant, mais qui devra s'amplifier de manière significative au cours des prochaines années, si l'économie wallonne veut prendre la part qui devrait être la sienne dans le total des exportations belges.

En effet, la Wallonie, en dépit des bons résultats des deux dernières années, ne prend à son compte qu'environ 15% des exportations totales du Royaume, alors que, rappelons-le, sa part dans la population est de 32%.

Bien sûr, on rappellera et on insistera sur le fait que trois facteurs biaisent les statistiques d'exportation en défaveur de la Wallonie : l'effet de siège (la concentration des sièges sociaux d'entreprises à Bruxelles), effet de porte (enregistrement d'une part des exporta-

**GRAPHIQUE 1.9 :
EXPORTATIONS DE PRODUITS**



Source: BNB

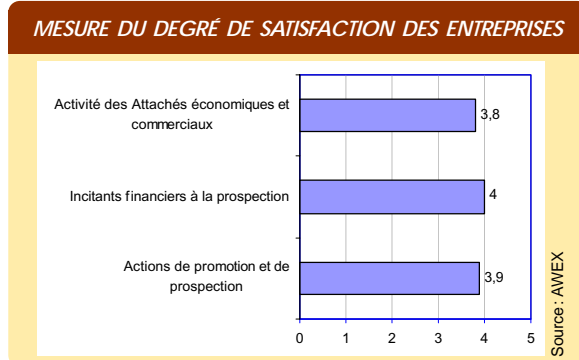


ENCADRE 1: EVALUATION DE L'ACTIVITÉ DE L'AWEX

L'AWEX a aujourd'hui atteint à bien des égards un degré de professionnalisme à la hauteur de beaucoup d'attentes des entreprises exportatrices, comme en témoigne le graphique ci-dessous.

Il faut souligner que 75% des entreprises reconnaissent l'importance de la contribution de l'AWEX à leur développement international, notamment la contribution via les incitants financiers et les actions de prospection et de promotion.

Des améliorations peuvent encore être apportées notamment en termes de délai de traitement des dossiers ainsi qu'au niveau de la préparation et du suivi des missions organisées par l'AWEX.



tions wallonnes ailleurs que sur leur lieu de production, par exemple au port d'Anvers), effet de production (l'exportation est enregistrée sur le site de production du produit fini, sans ventiler la part des valeurs ajoutées des stades intermédiaires de production). Les statistiques sont à peu près corrigées du premier effet (effet de siège). Les deux autres effets, très difficiles à mesurer, rééquilibreraient les chiffres mais seulement de quelques points de pourcentage. En prenant la limite haute de la fourchette, les exportations wallonnes n'atteindraient toujours que 20% des exportations totales de la Belgique.

1. 3. 3. Le marché du travail

Avant d'entamer l'analyse de l'évolution du marché du travail en Wallonie pendant l'année écoulée, il faut encore souligner le manque de statistiques disponibles dans ce domaine.

Les dernières statistiques officielles disponibles en matière d'emploi datent du 30 juin 1999, et celles de 2000 ne seront publiées au mieux qu'en septembre 2002. Il en va de même pour l'évolution de la population active et de la population en âge de travailler. Ce qui revient à dire que ni le taux de chômage, ni le taux d'emploi – deux variables clés pour l'évolution économique d'une région ou d'un pays – ne sont disponibles, sinon avec trois ans de retard.

Pour pallier ce manque de statistiques, le Ministère fédéral du Travail a publié une estimation des différentes statistiques du marché du travail pour les années 2000 à 2002, mais seulement pour l'ensemble du Royaume, et non pour les régions. C'est sur base de ces estimations et de l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi en Wallonie, que nous avons procédé aux estimations qui sont commentées dans cette section.

Un changement méthodologique du comptage des demandeurs d'emploi vient encore compliquer la tentative d'une estimation des données du marché du travail en Wallonie. Depuis novembre 2001, et afin de s'aligner sur la définition du chômage utilisée par les autres Régions du pays, environ 12 600 personnes ne sont plus considérées comme chômeurs. Elles sont donc exclues des statistiques. Mais il n'a pas été précisé si ces personnes ont trouvé du travail ou si elles ne font plus partie de la population active.

TABLEAU 1.4 :
EMPLOI ET CHÔMAGE (en %)

	Wallonie			Belgique		
	Taux de chômage	Emploi (croissance annuelle)	Taux d'emploi	Taux de chômage	Emploi (croissance annuelle)	Taux d'emploi
1996	17.1	1.2	53.3	12.6	0.6	
1997	17.3	0.4	53.6	12.4	0.6	56.8
1998	16.9	1.1	54.2	11.6	1.2	57.4
1999	16.2	1.2	54.8	10.9	1.2	58.1
2000	15.4	1.7	55.7	10.0	1.8	59.0
2001	14.9	1.2	56.3	9.7	0.8	59.2
2002 (v)	15.5	0.4	55.8			
2002 (emp)	14.5	0.9	56.8			
2002 (act)	14.7	-0.7	55.9	9.6	0.6	59.4

(v) : chiffres qui se basent sur l'ancienne méthodologie statistique de comptabilisation des chômeurs.

(emp) : chiffres avec report complet de la réduction méthodologique du chômage sur l'emploi.

(act) : chiffres avec report complet de la réduction méthodologique du chômage sur la population active

	Wallonie		Belgique	
	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle
Avril 2001	220.500	-1,8%	442.867	-3,0%
Avril 2002 (v)	229.113	3,9%		
Avril 2002	216.507	-1,8%	461.251	4,2%

(v) : cfr notre supra

Sources : IMET, FOREM, ONEIM, calcul LUWE - Emploi = actifs occupés

Cette absence de précision nous oblige à effectuer différentes simulations pour apprécier l'évolution du chômage et de l'emploi. Par souci de comparabilité, nous avons calculé un taux de chômage selon l'ancienne méthodologie (cfr. Tableau 1.4 : 2002(v)). Dans ce cas de figure, l'emploi a augmenté de 0,4% et le taux de chômage est passé de 14,9% à 15,5%.

Si on intègre les nouveaux chiffres du chômage selon la nouvelle méthodologie, deux scénarios extrêmes peuvent être envisagés. Dans le premier cas (cfr. Tableau 1.4 : scénario 2002 (emp)), l'hypothèse retenue est que tous les chômeurs exclus des statistiques ont trouvé un emploi. La progression de l'emploi serait alors de 0,9% et le taux de chômage serait tombé à 14,5%, tandis que le taux d'emploi atteindrait 56,8%. La seconde hypothèse extrême serait que tous les chômeurs exclus des statistiques ne feraient plus partie de la population active (cfr. Tableau 1.4 : scénario 2002 (act)). Dans ce cas, l'emploi aurait diminué de 0,7%, le chômage serait de 14,7%, et le taux d'emploi 55,9%.

La réalité est quelque part entre ces deux scénarios. Pour le taux de chômage, la fourchette est étroite. On peut avancer sans trop de risque que le taux de chômage se situerait aux environs de 14 ½ % en juin 2002. Par contre, pour le taux d'emploi, l'écart est plus large. Comme approximation, on retiendra 56 ¼ %.



TABLEAU 1.5 : COMPARAISON DES DIFFÉRENTES SOURCES STATISTIQUES POUR LES TAUX DE CHÔMAGE ET D'EMPLOI

	Taux de chômage			Taux d'emploi		
	Regio	EFT	MET	Regio	EFT	MET
1998	13.7	13,6	16,9	53.6	53,6	54.2
1999	13.4	12,6	16,2	55.6	55,3	54.7
2000	10.7	10,3	15,4	57.2	56,4	55,7

Sources : Eurostat, INS,
Ministère de l'Emploi et du Travail

Regio = Enquête Eurostat, EFT = Enquête sur les Forces de Travail, MET = Ministère de l'Emploi et du Travail

En dépit de ces réserves statistiques, on peut se réjouir de constater que le taux de chômage a baissé de manière continue entre juin 1997 et juin 2002, puisque le taux de chômage est passé de 17,3% à 14,5%. Cette diminution, même appréciable, reste insuffisante, puisqu'en juin 2002 le taux de chômage pour la Belgique est estimé à 9,5%.

Autre fait encourageant : la progression du taux d'emploi² qui passe de 53 ½ % en juin 1996 à plus de 56% en juin 2002. Encore une fois, les chiffres de l'emploi sont augmentés - peut-être artificiellement - par les 12.600 chômeurs désormais retirés des statistiques.

Pour la Belgique dans son ensemble, le taux d'emploi était estimé à 59 ½ %. Dans l'un et l'autre cas, ces chiffres restent cependant encore éloignés des objectifs fixés par le Contrat d'Avenir, qui est de revenir à la moyenne européenne de 62%.

La comparaison internationale des taux d'emploi et des taux de chômage est cependant à considérer avec beaucoup de prudence et de réserve. En effet, comme le montre le tableau 1.5, les chiffres varient fortement selon les sources.

Les divergences les plus spectaculaires concernent le taux de chômage.

Selon Eurostat³ (mais là aussi il y a un grand retard dans les publications des statistiques), le taux de chômage en Wallonie était de 10,7% en 2000, 10,3% selon l'enquête sur les forces de travail (sur laquelle se base Eurostat) et 15 ½ % sur base des chiffres du Ministère du Travail. Comme on peut le constater, les chiffres de la source officielle fédérale sont de loin supérieurs à ceux retenus par les organismes internationaux.

Ce biais défavorable à la Wallonie se retrouve dans la comparaison des mêmes sources statistiques concernant le taux d'emploi. Pour l'an 2000, Eurostat donnait un taux d'emploi de 57,2% pour 55,7% sur base des chiffres du Ministère du Travail (cfr. tableau 1.5).

Il serait donc impératif que les autorités responsables de ces statistiques harmonisent ces différentes sources, afin d'éviter toute confusion et des conclusions erronées à partir de comparaisons de chiffres qui recouvrent le même concept mais qui, en fait, ne sont pas comparables.

2. Le taux d'emploi est le rapport entre l'emploi et la population en âge de travailler (c'est-à-dire la population entre 15 et 64 ans).

3. Institut de statistique de la Commission européenne

TABLEAU 1.6 :
PRINCIPAUX AGRÉGATS BUDGÉTAIRES

	2002 initial <i>En milliards d'euros</i>	Variation <i>% à 2001 init.</i>
Recettes	4,966	3,9%
Dépenses	5,027	4,2%
Dont dépenses primaires	4,751	
Dont dépenses primaires Hors Lambermont.	4,711	3,6%
Solde budgétaire	-0,061	
Emprunt maximal CSF	-0,139	
"réserve"	-0,079	

Sources : Communiqué du Gouvernement wallon et calculs UWE

1.3.4. Les finances régionales

Le budget initial 2002

En raison du ralentissement économique, le budget initial 2002 de la Région wallonne, approuvé par le Parlement en décembre 2001, présente un déficit facial de 61 millions d'euros (voir tableau 1.6), qui reste en deçà de la marge d'emprunt recommandée par le Conseil Supérieur des Finances (139 millions d'euros). En réalité, la réserve de 79 millions d'euros n'est qu'une réserve toute transitoire puisque, comme cela est expliqué plus bas, elle va servir à compenser les moins-values de recettes fiscales déjà prévues à cette époque.

Les points positifs du budget initial 2002 sont :

- la relative maîtrise des grandes masses budgétaires et de l'évolution du déficit,
- la réduction de l'encours,
- la réaffectation interne de certaines ressources (application partielle du principe du budget base zéro).

Ces améliorations constituent les conditions nécessaires – mais non suffisantes – à la conduite d'une politique budgétaire saine. Il faut maintenant remplir la condition principale : à savoir une orientation budgétaire adaptée aux défis de la région.

L'orientation des dépenses du budget initial 2002 est, à cet égard, préoccupante sur 2 points essentiels :

1. Les postes qui conditionnent la croissance endogène de l'économie wallonne (R&D, économie, formation) sont parmi les rares postes dans le budget 2002 à croître (i) moins vite que l'ensemble du budget, (ii) moins vite que la croissance économique attendue et même (iii) moins vite que l'inflation (du moins pour le poste «économie et formation», le poste R&D croissant au même rythme).
2. Le budget 2002 favorise les dépenses relatives à la fonction publique dans son ensemble ainsi que les transferts vers les pouvoirs subordonnés, et augmente leur part déjà prépondérante dans le budget global de la Région (cfr tableau 1.7).



TABLEAU 1.7 : REPARTITION DES DEPENSES 2002 PAR SECTEUR BUDGETAIRE (moyens de paiement - hors Lambermont, y compris part wallonne des cofinancements européens)

	en % du total du budget	millions d'euros	Variation en % 2002/2001
Action sociale et santé	11,7%	552,870	9,7%
Agriculture	1,8%	84,313	7,3%
Fonction publique	7,3%	345,157	7,0%
Tourisme	0,7%	33,439	6,3%
Environnement	2,2%	101,392	6,1%
Travaux publics	7,2%	341,415	6,0%
Pouvoirs locaux	24,7%	1.164,553	4,3%
Parlement	0,8%	39,758	4,2%
Relations extérieures	1,3%	59,594	3,6%
taux de croissance nominale PIB 2002			3,6%
Aménag. du territoire et logement	5,1%	242,198	2,8%
R&D	2,5%	116,886	2,4%
inflation 2002			2,3%
Cabinets	0,7%	31,641	2,2%
Economie, emploi, formation	19,0%	896,083	1,7%
Administration	2,4%	115,100	0,8%
Cofinancements européens	3,6%	169,661	-16,3%
Total dépenses primaires	100,0%	4.711,634	3,6%
Total dépenses hors cofinancements	96,4%	4.541,973	4,5%

Sources : Communiqué du Gouvernement wallon et calculs UWE

En résumé, les orientations budgétaires 2002 n'allouent pas les moyens suffisants aux postes qui supportent le redéploiement et le renouveau du tissu économique wallon (cfr tableau 1.7). Elles ne traduisent donc pas les priorités posées par le Contrat d'Avenir.

Une autre source de difficultés provient du fait que le budget 2002 initial repose sur une évolution des recettes basées sur des hypothèses macro-économiques optimistes (déjà révisées à la baisse au niveau fédéral).

Il y avait donc une quasi-certitude que le déficit devrait être révisé à la hausse lors de l'ajustement budgétaire au cours de l'année 2002.

En effet, pour la partie des recettes imputables à 2002, le Gouvernement a tenu compte de prévisions de croissance moins favorables que celles publiées par l'ICN en octobre, tablant sur une croissance réelle de 1% pour 2002, soit une estimation en ligne avec les derniers chiffres disponibles à ce moment.

Dans le budget initial, cette «prudence», s'est traduite par la budgétisation des recettes à l'impôt des personnes physiques (IPP) sur base des paramètres de croissance de juillet (croissance réelle de 2,8%) et par «la provision» des moyens que la Région savait ne pas percevoir, correspondant à la différence entre une croissance de 2,8% et l'estimation réaliste de 1% retenue par la Région, soit 78 millions d'euros.

Par contre, pour la correction des recettes IPP venant de l'exercice 2001 (imputable au budget 2002), le Gouvernement n'a pas tenu compte de la révision à la baisse de la croissance pour 2001 estimée en juillet 2001 à 2.5%. Il a retenu une croissance de 1,8 % alors qu'il aurait dû tabler sur une croissance de 0.8% conformément aux dernières estimations de l'ICN d'octobre. En procédant de la sorte, il a budgété une correction négative de ses recettes IPP moins importante que ce qu'elle aurait dû être.

La surestimation des recettes a ainsi permis au Gouvernement de présenter un budget respectant les normes d'endettement maximal recommandées par le Conseil supérieur des Finances (CSF) et de procéder à des augmentations de dépenses pour faire face aux demandes diverses.

L'ajustement 2002

Aujourd'hui, la Région doit intégrer dans le calcul de ses recettes IPP, qu'elle percevra en 2002, les paramètres de croissance les plus récents.

Or, dans sa livraison de février 2002, l'ICN a effectivement confirmé les prévisions de croissance réelle à 1%, tant pour 2001 que pour 2002.

Sur cette base, le Ministre régional du Budget a constaté que le budget 2002 accuserait un manque à gagner côté recettes de l'ordre de 140 millions d'euros. Une partie ayant été anticipée par la «provision» de 78 millions d'euros, la Région se trouve face à un dérapage d'environ 70 millions d'euros du côté des recettes IPP.

Pour une plus grande transparence dans l'élaboration des budgets, il serait préférable que, à l'avenir, le Gouvernement tienne pleinement compte des dernières prévisions économiques disponibles et ce de manière claire.

La loi de financement ne l'y contraint pas. C'est pourquoi, en 2002, la Région a privilégié la constitution de «provisions» correspondant aux recettes qu'elle ne percevra pas. Ces techniques ne contribuent cependant pas à la lisibilité du budget régional.

Si on se tourne vers la manière de réaliser ces économies pour combler le dérapage du budget 2002, il est impératif que, lors de l'ajustement, le Gouvernement préserve les dépenses qui soutiennent le développement économique endogène de la Région, c'est-à-dire l'investissement, la formation et la recherche.

Ces dépenses constituent une faible part du budget régional. Il ne serait pas indiqué de les revoir à la baisse, eu égard la situation conjoncturelle actuelle mais surtout, eu égard aux objectifs de développement portés par la Région dans son Contrat d'Avenir actualisé.

Selon nos dernières informations avant de mettre sous presse, l'essentiel de ce déficit de 70 millions d'euros serait compensé par des augmentations de recettes, notamment en provenance de certains organismes d'intérêt publics ou para-régionaux. En première analyse, cette solution ne ferait que reporter le problème à l'année budgétaire suivante, à moins que ces recettes ne soient récurrentes. Une analyse plus approfondie sera menée à la suite de ce rapport.



1. 4. L'ÉCONOMIE WALLONNE AU SEIN DE L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

1. 4. 1 Le changement de méthodologie : du SEC79 au SEC 95

La dernière publication par Eurostat⁴ et l'ICN des statistiques des PIB régionaux a constitué une mauvaise surprise pour la Wallonie, puisque tant les taux de croissance de PIB des dernières années que le PIB par habitant a été révisé à la baisse.

A l'origine de ces révisions, l'adoption par tous les pays membres pour leurs comptabilités tant nationales que régionales de la méthodologie SEC95⁵, en lieu et place de la méthodologie SEC79. Il n'y a pas lieu de contester les améliorations apportées par cette nouvelle méthodologie dans la prise en compte des flux économiques. Pour ce qui concerne la Belgique, il est vrai que certaines interrogations subsistent sur son application (qui relève de la compétence des Etats membres). Les révisions des statistiques régionales induites par le changement de méthodologie sont pour l'heure sans doute insuffisamment documentées. Il serait aussi certainement très profitable que les services régionaux de statistiques soient plus étroitement associés aux travaux de l'Institut des Comptes Nationaux sur les comptes régionaux.

En dépit de ces réserves, rien n'autorise, jusqu'à plus amples informations, à émettre des doutes sur la fiabilité des nouvelles statistiques publiées par Eurostat. D'autant que ces statistiques sont désormais les statistiques officielles sur lesquelles vont s'appuyer les analyses au sein de la Communauté internationale. Ignorer ces statistiques sous prétexte d'approximation ou de zones d'ombre dans leur établissement serait une double erreur, de jugement et stratégique.

1. 4. 2. PIB par habitant : la position de la Wallonie dans l'Europe

L'évolution de la croissance du PIB régional a déjà été commentée dans la section 1.3.1. Nous répéterons simplement la conclusion, à savoir que la Wallonie a affiché sur la période 1995-1999 un taux de croissance annuel à peine égal à celui de la moyenne européenne.

L'indicateur le plus souvent utilisé pour comparer la situation économique des différents états ou régions est le PIB par habitant, c'est-à-dire la richesse produite sur le territoire de l'Etat ou de la région ramenée à son nombre d'habitants. Cet indicateur a ses limites, comme le souligne l'encadré n° 2, mais il est certainement une bonne mesure du dynamisme économique d'un territoire.

Si le PIB par habitant (PIB/hab) moyen de l'Union européenne est égal à l'indice 100, le PIB/hab de la région wallonne a été de 78 en 1999. En d'autres termes, la production de biens et de services sur le territoire wallon, et par habitant, a été de 22% inférieure en 1999 à la production moyenne par habitant sur tout le territoire européen.

La situation économique de la Wallonie s'est stabilisée depuis 1995, mais à un niveau faible par rapport au reste de l'Europe, et plus particulièrement par rapport aux autres régions du pays, comme le montre à nouveau la carte reprise au graphique 1.10.

1. 4. 3. L'absence de grands « pôles de production » en Wallonie

La situation par province ne fait qu'assombrir le constat (cfr. graphique 1.10). Hormis le Brabant wallon, toutes les provinces de la région wallonne affichent un PIB/hab inférieur à

4. Eurostat est l'institut de statistiques de la Commission européenne.

5. SEC pour Système Européen des Comptes nationaux et régionaux.

TABLEAU 1.8 : COMPARAISON DES DONNÉES DU PIB WALLON, PUBLIÉES PAR EUROSTAT EN 2001 ET CELLES DE 2002

	PIB croissance réelle (%)		PIB/hab eur15=100	
	Calcul UWE 2001 sur base ICN 2001	Calcul UWE 2002 sur base ICN 2002	Eurostat 2001	Eurostat 2002
1996	1.1	0.7	88.1	82.3
1997	2.4	2,1	87.9	81.7
1998	2.7	2.2	87.9	81.7
1999	2.7	2.5	88.0	77.7

la moins performante des provinces flamandes, à savoir le Limbourg. Ces mêmes quatre provinces wallonnes témoignent d'une production par habitant inférieure de 20% ou plus à la moyenne européenne. Le Hainaut est dans une situation particulièrement préoccupante, puisqu'avec un indice 69, le PIB/hab est bien au-dessous de la limite de 75 fixée par les instances européennes pour déterminer les régions en retard de développement.

En d'autres termes, il n'existe pas dans la Wallonie actuelle, hormis dans le Brabant wallon, de pôles d'activité de taille européenne capables d'un « effet de débordement » sur le reste du territoire. Contrairement à la Flandre où deux provinces affichent une santé économique remarquable, Anvers avec un indice PIB/hab de 124 et le Brabant flamand avec 111. Mais même les indices des deux Flandres, orientale et occidentale, suggèrent qu'il existe des pôles d'activité et de croissance très importants, ce qui est confirmé par les chiffres des arrondissements de Courtrai et de Gand (114 et 117 respectivement).

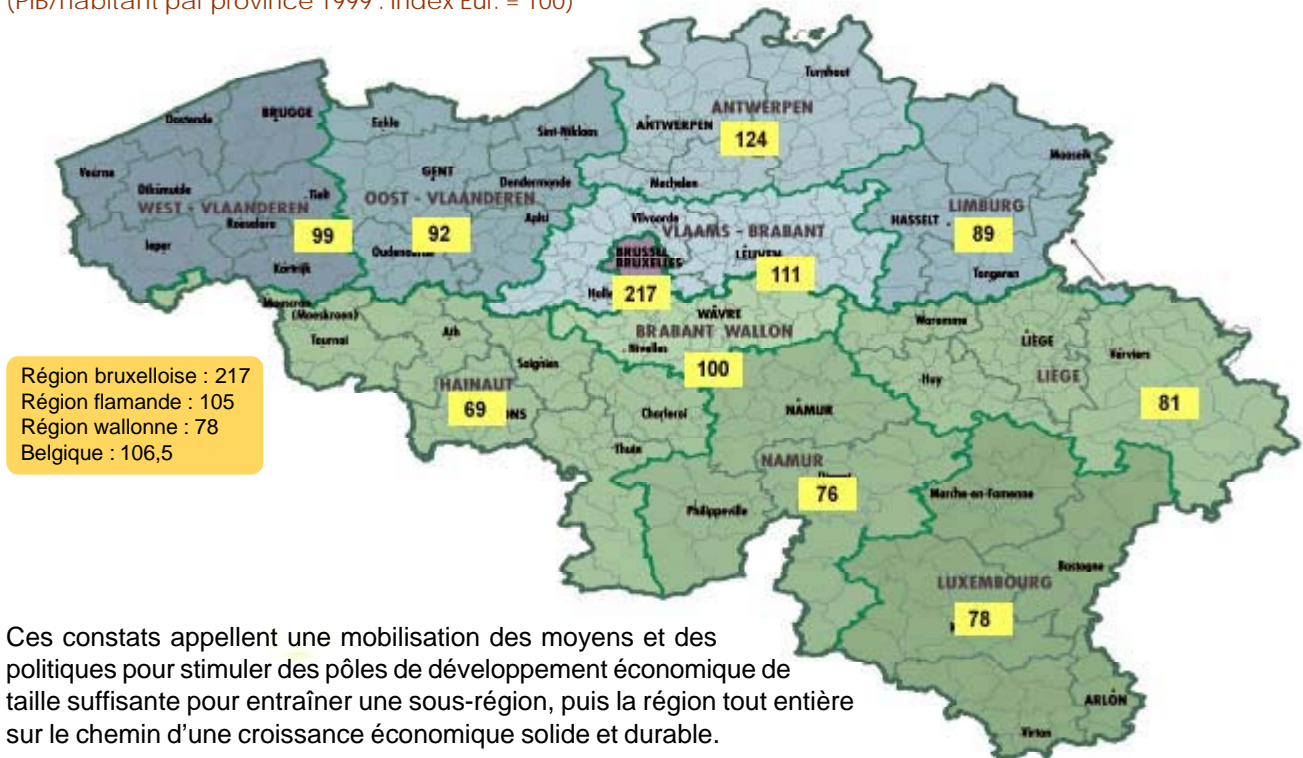
ENCADRE 2 : L'INDICATEUR PIB PAR HABITANT : SA SIGNIFICATION, SES LIMITES

L'indicateur PIB par habitant est un ratio hybride, dont il faut établir clairement les limites. Sont en effet mis en relation la production de biens et services recensée sur un territoire donné (PIB régional) et le nombre d'habitants qui peuplent ce territoire, qu'ils soient ou non impliqués dans le processus de production. Le PIB par habitant n'est donc pas un indice de productivité. Il n'est pas non plus un indice du niveau de vie d'une région. En effet, dans l'indice PIB/hab, ne sont pas repris les revenus engendrés par les habitants de ladite région travaillant à l'extérieur de celles-ci. Ne sont pas non plus repris les revenus sociaux « nationaux » ou « fédéraux » (allocations, pensions) qui sont perçus par la population de la région.

En résumé, le PIB par habitant est un indicateur de l'activité de production d'une région, du développement économique endogène de cette région. La signification de cet indice est variable selon les régions. Dans un état très centralisé (où la solidarité inter-régionale est donc forte) ou dans des régions connexes à d'autres régions très « productives », cet indicateur a moins d'importance que pour d'autres régions plus autonomes ou ne disposant pas à proximité de pôles économiques « attractifs ». C'est le cas de la Wallonie, que la régionalisation progressive du pays a doté de pouvoirs substantiels, mais tout en réduisant – et ce n'est sans doute pas terminé – la solidarité régionale.



GRAPHIQUE 1.10 : CARTE DES PROVINCES DE BELGIQUE PIB/HAB
(PIB/habitant par province 1999 : Index Eur. = 100)



Ces constats appellent une mobilisation des moyens et des politiques pour stimuler des pôles de développement économique de taille suffisante pour entraîner une sous-région, puis la région tout entière sur le chemin d'une croissance économique solide et durable.

Des pôles potentiellement porteurs existent : autour des deux aéroports, et autour des universités. C'est sans doute sur ces atouts et autour de ces centres que les efforts devraient être concentrés.

1.4.4. Les causes économiques d'un faible PIB par habitant

Trois causes essentielles, presque tautologiques, peuvent être avancées pour expliquer un faible PIB par habitant :

1. Une insuffisance d'unités de production (de biens et de services), c'est-à-dire d'entreprises, sur le territoire donné.
2. Une valeur ajoutée trop faible dégagée par la production des biens et services sur ce territoire.
3. Une population en âge de travailler insuffisamment occupée sur le territoire donné, soit parce que les personnes occupent un emploi dans une autre région, soit parce qu'elles ne travaillent simplement pas.

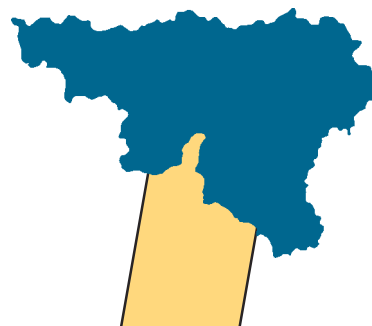
Il faudrait tout d'abord affiner l'analyse pour déterminer l'importance de ces trois causes en Wallonie. Mais, en tout état de cause, les conclusions ne différeront pas beaucoup de celles déjà développées dans les deux précédentes éditions de ce rapport : le PIB wallon par habitant n'augmentera qu'avec un taux plus élevé de création d'entreprises, une croissance plus rapide de ces dernières, et dans des activités à haute valeur ajoutée.

De même, la formation, une meilleure adaptation des mécanismes du marché du travail, l'instauration ou le renforcement d'incitants au travail, restent aussi déterminants pour une croissance plus rapide de l'économie wallonne.

Les chapitres 2 et 3 vont s'employer à approfondir cette première conclusion.

CHAPITRE 2

L'ÉVOLUTION DES ENTREPRISES EN WALLONIE



RAPPORT SUR LA
SITUATION ÉCONOMIQUE
DE L'ENTREPRISE EN WALLONIE



L'ÉVOLUTION DES ENTREPRISES EN WALLONIE

Il est impératif de rappeler une réalité de base : c'est le développement du secteur économique privé marchand qui permettra le rattrapage économique de la Wallonie. Or, le secteur privé wallon occupe une part trop faible et affiche un développement trop lent.

2.1 ÉVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

2.1.1 Comparaison régionale

Les comptes régionaux publiés par l'ICN (Institut des Comptes Nationaux) montrent clairement la part trop faible du secteur privé marchand et le poids relatif très important du secteur public wallon (Tableau 2.1). Il s'agit de chiffres datant de 1999. Il est vraisemblable que l'évolution connue par la Wallonie depuis 1999 n'ait pas fondamentalement changé les conclusions à dégager.

Un secteur privé à dynamiser

Alors qu'en Flandre, les sociétés non financières comptaient en 1999 pour plus de 66% de la valeur ajoutée totale (régionale), elles ne comptaient en Wallonie que pour 54%.

Plus éclairant encore, ce même secteur « sociétés non financières » a contribué pour 72% de la croissance économique flamande entre 1995 et 1999, contre seulement 52% en Wallonie.

Par contre, la valeur ajoutée des administrations publiques (essentiellement des salaires financés sur base de prélèvements auprès des autres secteurs de l'économie) représente 20% en Wallonie contre 12% en Flandre¹.

La contribution des administrations publiques à la croissance de la valeur ajoutée s'est élevée à 24% en Wallonie sur la période 1995 - 1999, alors qu'elle s'est limitée à 9% en Flandre. Au total, entre 1995 et 1999, la valeur ajoutée des administrations en Wallonie (donc essentiellement la masse salariale) a augmenté de 50% de plus qu'en Flandre (15% contre 11%).

Si on excepte une année 1998 favorable, la croissance de la valeur ajoutée du secteur privé wallon a été systématiquement inférieure à celle enregistrée dans l'ensemble du pays. Cela induit un décrochage progressif mais continu de la part de la Wallonie dans le total belge (Graphiques 2.1 et 2.2).

Un potentiel de croissance sans doute trop faible

Les éléments qui permettent d'expliquer cette situation sont les suivants :

1. La Wallonie compte un nombre insuffisant d'entreprises.
2. Parmi le tissu économique existant, la Wallonie compte une proportion plus importante de petites sociétés tournées vers le marché intérieur.
3. La région affiche par ailleurs un déficit d'entreprises moyennes à grandes (c'est-à-dire de dimension européenne) actives dans des secteurs liés à l'exportation.

¹ On peut argumenter qu'une partie de fonctionnaires de la région flamande est localisée à Bruxelles et contribue à la création de richesse qui est comptabilisée à cet endroit. Mais cet ajustement ne devrait pas altérer fondamentalement le rapport.

TABLEAU 2.1 : RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE AUX PRIX DE BASE PRIX COURANTS PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL

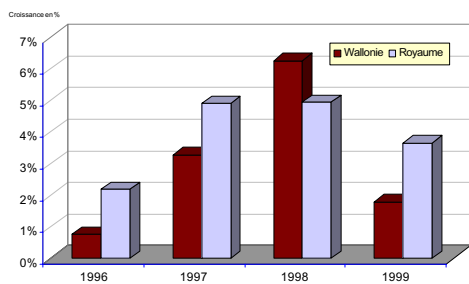
PART DANS LE TOTAL EN 1999 (en %)				
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés non financières	56,2	66,2	53,8	61,3
Sociétés financières	17,4	4,1	3,8	6,6
Administrations publiques	16,4	11,9	20,3	14,9
Ménages	12,5	20,9	25,4	20,3
Institutions sans but lucratif au service des ménages	1,7	0,9	0,8	1,0
Intermédiation financière	-4,1	-4,1	-4,1	-4,1
Pm* : secteur privé (soc. financières + non financières)	73,6	70,3	57,6	67,9

CROISSANCE NOMINALE ENTRE 1995 ET 1999 (en %)				
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Total	17,2	15,6	13,0	15,2
Sociétés non financières	17,1	17,2	12,7	16,2
Sociétés financières	23,5	20,2	11,0	20,5
Administrations publiques	13,9	10,7	15,4	12,3
Ménages	10,5	10,2	10,2	10,3
Institutions sans but lucratif au service des ménages	16,0	16,8	14,2	16,1
Pm* : secteur privé (soc. financières + non financières)	18,5	17,4	12,6	16,6

CONTRIBUTION À LA CROISSANCE NOMINALE 1995 -1999 (en%)				
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés non financières	55,7	72,1	52,5	64,8
Sociétés financières	22,5	5,1	3,2	8,4
Administrations publiques	13,5	8,5	23,5	12,3
Ménages	8,1	14,4	20,4	14,3
Institutions sans but lucratif au service des ménages	1,6	1,0	0,9	1,1
Intermédiation financière	-1,3	-1,1	-0,5	-1,0
Pm* : secteur privé (soc. financières + non financières)	78.2	77.2	55.7	73.2

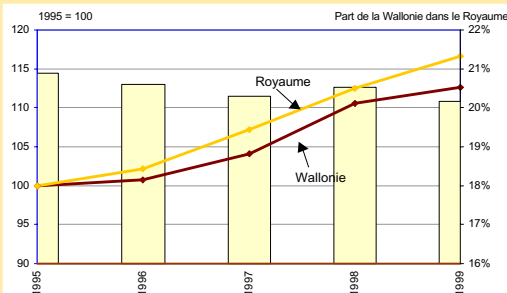
Sources : ICN et calculs UWE
* Pm = pour mémoire

GRAPHIQUE 2.1 : VALEUR AJOUTÉE DU SECTEUR PRIVÉ (à prix courants)



Sources : ICN et calculs UWE

GRAPHIQUE 2.2 : VALEUR AJOUTÉE DU SECTEUR PRIVÉ (à prix courants)



Sources : ICN et calculs UWE



Or, en moyenne, la contribution des entreprises à la création de richesses et à la croissance augmente avec leur taille. Il en résulte que la valeur ajoutée par personne occupée produite par l'ensemble des entreprises wallonnes est inférieure à la moyenne belge.

Par ailleurs, au sein de la valeur ajoutée produite par les entreprises wallonnes, une part plus importante que dans le reste des entreprises du pays est absorbée par des charges salariales. Ceci réduit d'autant les moyens disponibles pour financer les investissements, la croissance de l'entreprise et assurer une rentabilité suffisante des capitaux investis.

Au total, le potentiel de croissance du secteur privé wallon semble donc inférieur au potentiel des autres régions du pays. Tant que cet écart persistera, il paraît illusoire d'affirmer que la Wallonie résorbe son retard. Nous détaillons ces éléments dans les paragraphes qui suivent.

2.1.2 Evolution des entreprises et de l'emploi

Le nombre d'entreprises privées² en Wallonie était en 2000 de l'ordre de 65.000 unités, soit 27,5% du total belge contre une part dans la population totale plus importante : 33% (Tableau 2.2).

Un nombre insuffisant d'entreprises

TABLEAU 2.2 : SECTEUR PRIVÉ EN 2000

	Wallonie	Royaume	Wallonie en % du Royaume
Entreprises	65.289	237.467	27,5%
Population	3.339.516	10.239.085	32,6%
Entreprises par 1000 habitants	19,6	23,2	
Salariés	546.863	2.395.364	22,8%
Taille moyenne (salariés par entreprise)	8,4	10,1	

Source : ONSS, INS et calculs UWE

Pour prendre un indicateur synthétique de ces deux données, on peut examiner le nombre d'établissements par millier d'habitants. On constate que la Wallonie accuse un déficit de 16% par rapport à la moyenne belge avec 20 entreprises par millier d'habitants contre 23.

Si on rapporte le nombre de travailleurs salariés au nombre d'entreprises pour donner une idée de la taille moyenne des entreprises wallonnes, on constate également que la Wallonie accuse un déficit du même ordre de grandeur (Tableau 2.2). Le nombre moyen de salariés par entreprise atteint 8.4 unités en Wallonie contre 10.1 dans l'ensemble du pays.

Trop peu d'entreprises moyennes à grandes

Cette moyenne reflète une concentration plus importante en Wallonie de très petites entreprises et un manque d'entreprises moyennes à grandes (Tableau 2.3).

TABLEAU 2.3 : ETABLISSEMENTS ET SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ EN 2000

Travailleurs	Etablissements		Salariés	
	Royaume	Wallonie	Royaume	Wallonie
1 à 10	83,1%	84,9%	22,8%	27,2%
10 à 50	13,8%	12,6%	26,9%	28,7%
50 à 200	2,4%	2,0%	20,9%	20,5%
> 200	0,7%	0,5%	29,4%	23,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : ONSS et calculs UWE

² Nous retenons les établissements wallons employant des travailleurs salariés selon la source ONSS.

Si dans notre région comme ailleurs en Europe, ce sont les PME qui dominent en nombre le tissu économique, il faut constater que le nombre d'entreprises wallonnes de moins de 10 travailleurs est proportionnellement plus élevé que dans le reste du pays (85% contre 83%) et que ces entreprises concentrent une part bien plus importante de salariés (27% contre 23% pour la Belgique).

A l'inverse, la part des entreprises de plus de 50 personnes est nettement inférieure, tant dans le nombre global d'entreprises que dans l'emploi.

Pas assez d'entreprises orientées vers les marchés à l'exportation

La Wallonie affiche également un visage contrasté si on ajoute à la dimension relative à la taille de ses entreprises une approche sectorielle³.

Une part plus importante du tissu économique wallon est tournée vers le marché intérieur, marché qui offre un potentiel de croissance globalement moins important que les marchés à l'exportation.

Ainsi près de deux tiers des entreprises wallonnes sont orientées vers le marché intérieur contre moins de 60% dans l'ensemble du royaume. La majorité d'entre elles occupe moins de 50 travailleurs (Tableau 2.4).

TABLEAU 2.4 : NOMBRE D'ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ
(1999 - en % du total des entreprises)

	Wallonie			Royaume		
	<50 trav.	>50 trav.	total	<50 trav.	>50 trav.	total
Secteurs liés à l'exportation	31,0	1,3	32,3	36,3	1,8	38,1
Secteurs liés au marché intérieur	63,9	0,9	64,9	57,7	1,0	58,8
Total	97,7	2,2	100,0	97,1	2,9	100,0

Source : ONSS et calculs UWE

Une répartition des emplois salariés est également éclairante. Elle fait encore mieux ressortir la concentration asymétrique des ressources productives entre notre région et le reste du pays (Tableau 2.5).

TABLEAU 2.5 : SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ
(1999 - en % du total des entreprises)

	Wallonie			Royaume		
	<50 trav.	>50 trav.	total	<50 trav.	>50 trav.	total
Secteurs liés à l'exportation	20,9	28,0	49,0	22,8	35,9	58,7
Secteurs liés au marché intérieur	33,9	14,6	48,5	25,6	13,3	38,9
Total	56,2	43,8	100,0	49,8	50,1	100,0

Source : ONSS et calculs UWE

En Wallonie, les emplois salariés se répartissent de manière équivalente entre les deux types de secteurs (49% du total des salariés), alors que dans le reste du pays, les entreprises de secteurs liés à l'exportation occupent près de 60% des travailleurs.

³ Pour donner une dimension sectorielle à notre analyse, nous avons procédé à un regroupement de secteurs d'activité de la nomenclature NACE. D'une part, nous avons créé un regroupement de secteurs liés directement ou indirectement aux marchés à l'exportation (industrie, transports, commerce de gros et services aux entreprises) et d'autre part un regroupement de secteurs liés au marché intérieur (commerce de détail, horeca, services aux personnes, immobilier, construction). Le solde (agriculture, énergie) n'est pas présenté dans les tableaux de cette section, mais est inclus dans les totaux.



L'asymétrie est encore plus forte si on introduit dans la comparaison la taille des entreprises. Les petites entreprises liées au marché intérieur de moins de 50 travailleurs occupent en Wallonie 34% des salariés (contre 26% pour l'ensemble du pays) et les entreprises moyennes à grandes liées à l'exportation 28% (contre 36%).

Selon des études menées dans le cadre de l'Observatoire européen des PME, il ressort que la création de richesses (la valeur ajoutée) et la contribution à la croissance économique augmentent avec la taille de l'entreprise. Il n'est donc pas surprenant que la structure du tissu économique wallon influence le potentiel de croissance de l'économie régionale.

2.1.3 La création de valeur ajoutée

ENCADRE 3 : CRÉER DE LA RICHESSE, C'EST CRÉER DE LA VALEUR AJOUTÉE

La valeur ajoutée constitue la contribution de l'entreprise à la création de richesses au niveau régional. En effet, le PIB n'est rien d'autre que la somme de toutes les valeurs ajoutées produites par les différents secteurs d'activité de l'économie.

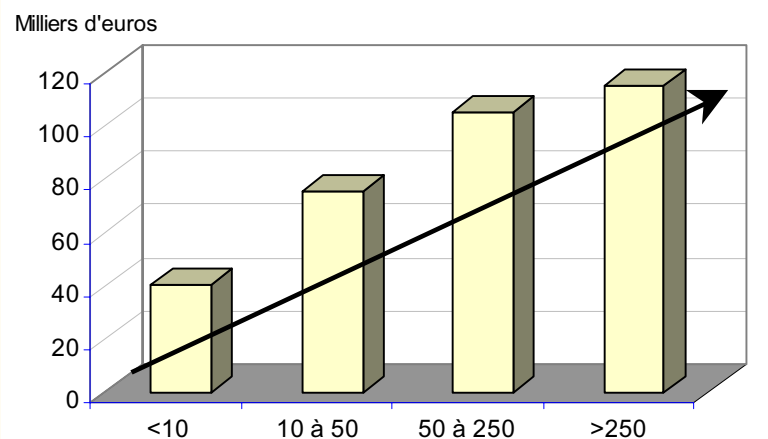
Cette valeur ajoutée est en fait la différence entre la valeur de la production de l'entreprise (en gros, son chiffre d'affaires) et le coût des consommations intermédiaires de biens ou de services qui lui ont permis de réaliser cette production (ce qu'elle a acheté pour réaliser sa production).

Pour donner un exemple simplifié, la valeur ajoutée d'une entreprise qui emballe des bonbons est égale au chiffre d'affaires issu de ses ventes de bonbons moins le coût d'achat des emballages.

Selon une étude publiée par l'Observatoire européen des PME, la valeur ajoutée par personne occupée augmente régulièrement avec la taille de l'entreprise. Elle varie du simple au triple entre les micro-entreprises et les grandes entreprises (de 40.000 euros par personne à 115.000 euros - Graphique 2.3).

Des entreprises qui contribuent proportionnellement moins à la croissance

GRAPHIQUE 2.3 :
VALEUR AJOUTÉE PAR PERSONNE OCCUPÉE (en 2000 Europe - 19 pays)



Sources : Observatoire européen des PME 2002 n°2

**TABLEAU 2.6 : INDICATEURS DE PERFORMANCE DES ENTREPRISES
HORS SECTEUR PRIMAIRE (en 2000 Europe - 19 pays)**

	Micro < 10	Petites 10 - 49	Moyennes 50-249	PME 1 à 249	Grandes >250
Valeur ajoutée par personne Milliers d'euros	40	75	105	65	115
Croissance de la valeur ajoutée Croissance annuelle réelle en % 1988-2001	1.9	2.1	2.2	2.1	2.6
Rentabilité Excédent brut d'exploitation en % de la valeur ajoutée	14	32	42		52

Source : Observatoire européen
des PME 2002 n°2

Toujours selon l'Observatoire, la croissance réelle de la valeur ajoutée d'une entreprise sur la dernière décennie (1988-2001) est également liée à la taille. Au sein des PME, elle est relativement stable (entre 1.9 et 2.2% par an). Mais au sein des grandes entreprises, la croissance réelle de la valeur ajoutée a été près de 25% plus forte (2.6% contre 2.1%).

Ces caractéristiques se retrouvent également en Wallonie : le tissu économique dominé par de très petites entreprises orientées vers le marché intérieur génère une valeur ajoutée par entreprise inférieure de 25% à la moyenne du royaume (Tableau 2.7).

TABLEAU 2.7 : VALEUR AJOUTÉE PAR ENTREPRISE
(secteur privé - milliers d'euros)

	1995	1999	Croissance nominale totale 95-99
Wallonie	410	449	9,5%
Royaume	539	610	13,2%
Wallonie en % du royaume	76,0%	73,6%	

Secteur privé = sociétés (non financières et financières)

Sources : ONSS, ICN, comptes
régionaux et calculs UWE

Cette structure du tissu économique pèse donc sur le potentiel de croissance du secteur privé wallon. La croissance nominale totale de la valeur ajoutée par entreprise entre 1995 et 1999 a été inférieure à 10% alors qu'elle a atteint plus de 13% dans l'ensemble du pays.

Au-delà de la création de la valeur ajoutée, son affectation donne également un éclairage sur le potentiel de croissance de l'économie wallonne.

2.1.4 Affectation de la valeur ajoutée

Pour analyser la répartition de la valeur ajoutée et la rentabilité des entreprises en Wallonie, nous avons utilisé le logiciel BELFIRST édité par Bureau van Dijk EP. Il reprend les comptes annuels déposés par les entreprises à la Banque nationale de Belgique et offre de multiples possibilités d'exploitation.

La valeur ajoutée générée par l'entreprise sert à rémunérer ses «partenaires» (personnel, financiers, pouvoirs publics -via la fiscalité- et son capital productif -via l'amortissement).

Le solde (le résultat ajouté) constitue les moyens qui, d'une part, serviront à rémunérer les actionnaires et, d'autre part, resteront dans l'entreprise afin de constituer les réserves d'autofinancement⁴.

⁴ Le résultat ajouté est issu de l'activité productrice de l'entreprise. Il ne comprend pas les produits financiers ni les éléments exceptionnels de résultats. Il ne peut donc être assimilé au bénéfice comptable.



L'analyse des chiffres issus de notre échantillon montre que la part de valeur ajoutée qui est absorbée par la rémunération du personnel occupé est bien supérieure à ce qui prévaut dans les entreprises du reste du pays (62 % contre 55 %-Graphique 2.4⁵).

L'évolution des charges financières et fiscales ne compense pas complètement le poids supérieur des charges de personnel. Ainsi, au total, le résultat ajouté découlant de l'exploitation de l'entreprise est inférieur en Wallonie (6 % de la valeur ajoutée contre plus de 8 % dans le reste du pays).

ENCADRE 4 :

SÉLECTION DE L'ÉCHANTILLON ET REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

Pour des raisons de comparabilité, nous avons sélectionné les sociétés commerciales (hors organismes publics) qui, au cours des 4 dernières années disponibles (1997-2000), ont déposé des comptes couvrant des exercices de 12 mois. Nous avons éliminé les entreprises qui affichaient une valeur ajoutée ou des capitaux propres négatifs.

Afin de réduire la masse d'information à traiter, nous n'avons retenu que les sociétés qui déposent des comptes selon un schéma complet. Cette restriction présente des avantages et des inconvénients.

Avantages:

1. *En retenant environ 6% du nombre total des entreprises, on couvre une part significative de l'économie (60% de l'emploi et de la valeur ajoutée et 80% du chiffre d'affaires).*
2. *L'échantillon retenu offre une bonne stabilité.*
3. *L'information bilantaire est mieux contrôlée (notamment par réviseur d'entreprise).*

Inconvénients :

1. *L'information est moins riche puisqu'il y a moins de sociétés.*
2. *L'échantillon néglige les plus petites sociétés en croissance tant qu'elles n'ont pas atteint le seuil leur imposant de déposer leurs comptes selon un schéma complet.*
3. *L'échantillon surpondère les grandes entreprises, ce qui peut conduire à présenter des résultats globaux flattés.*

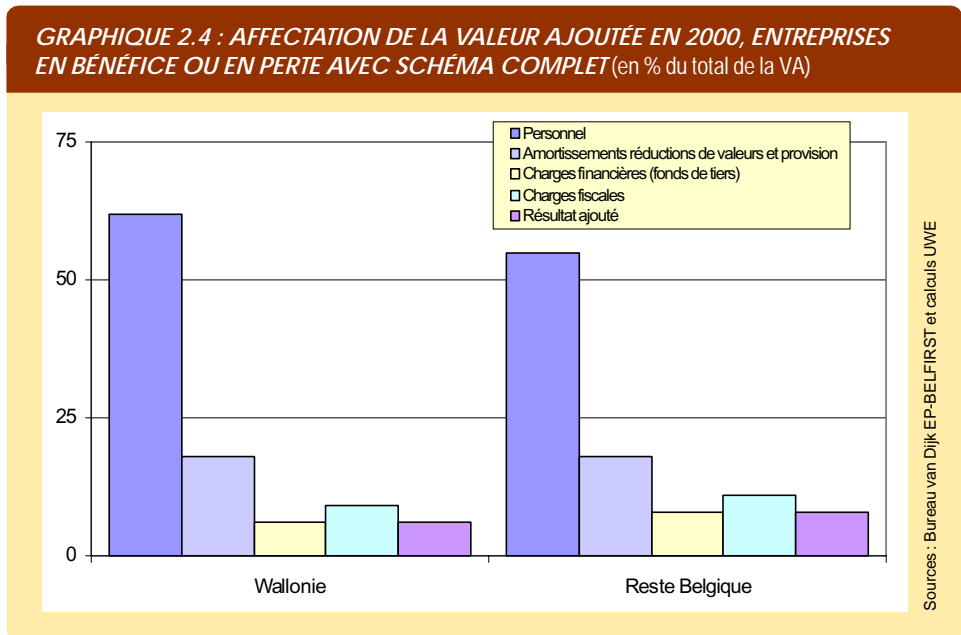
En ce qui concerne la Wallonie, lorsque cela était possible, l'exercice a été réalisé pour l'ensemble des schémas (complets et abrégés) afin de donner une vue plus précise de la situation en tenant compte des entreprises de plus petite taille.

La répartition régionale des entreprises comporte par ailleurs un biais qu'il n'est pas possible d'éviter. En effet, chaque entité juridique dépose des comptes qui sont affectés à la région de son siège social, même si une partie des résultats est réalisée dans des sièges d'exploitation situés dans d'autres régions. Ce biais est potentiellement important pour la Wallonie dans la mesure où plusieurs grandes entreprises dont l'activité productive est réalisée en Wallonie ont leur siège social localisé à Bruxelles ou en Flandre. Cependant, quelques simulations partielles portant sur des entreprises industrielles installées en dehors de la région mais actives en Wallonie ont montré que, sur le plan de la rentabilité, elles donnent des résultats égaux ou inférieurs à l'échantillon wallon.

Pour analyser les bilans, nous avons effectué une globalisation, c'est-à-dire, l'addition des rubriques des bilans individuels en un seul bilan «globalisé». Il ne s'agit donc pas d'une consolidation qui permettrait de gommer l'effet des participations entre entreprises. A cette restriction près, la globalisation donne donc une vision des comptes des entreprises qui s'apparente à celle d'un investisseur qui détiendrait un portefeuille de participations constitué de toutes les entreprises de l'échantillon.

⁵ Les résultats des entreprises multirégionales (entreprises établies en dehors de la région mais actives en Wallonie) devraient être imputés à la région et ne le sont pas dans notre analyse. C'est pourquoi nous avons réalisé quelques essais de compensation sur base des entreprises multirégionales industrielles. Les résultats montrent que la prise en compte de ces entreprises réduit l'écart entre les parts respectives de valeur ajoutée qui sont affectées aux charges de personnel mais ne le supprime pas.

Ce constat est conforté par les informations macro-économiques issues de la comptabilité régionale qui tiennent compte de l'implantation régionale des unités de production. Celles-ci indiquent bien qu'un écart existe entre la Wallonie et le reste du pays. Ainsi, en moyenne sur la période 1995-1999, la rémunération des salariés dans les sociétés non-financières a représenté 67 % de la valeur ajoutée contre 61 % dans le reste du pays.



Des deux sections qui précèdent, il ressort que, prises dans leur ensemble, les entreprises wallonnes génèrent moins de valeur ajoutée. D'autre part, les charges de personnel étant plus importantes, elles gardent de cette valeur ajoutée une proportion moindre pour financer leurs investissements et rémunérer leurs actionnaires.

Or, ces moyens déterminent la capacité des entreprises à se développer, investir et créer de l'emploi tout en offrant une rémunération suffisante aux actionnaires qui ont investi des capitaux dans les entreprises.

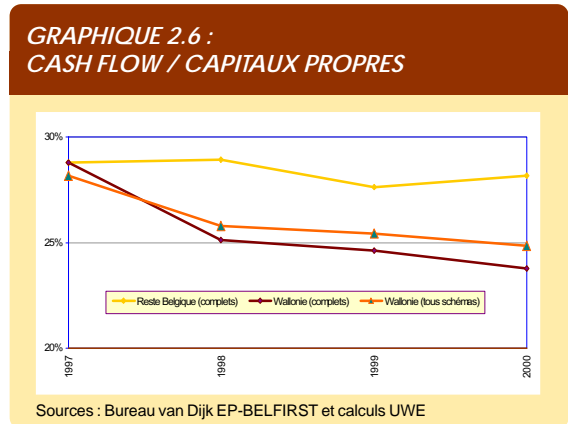
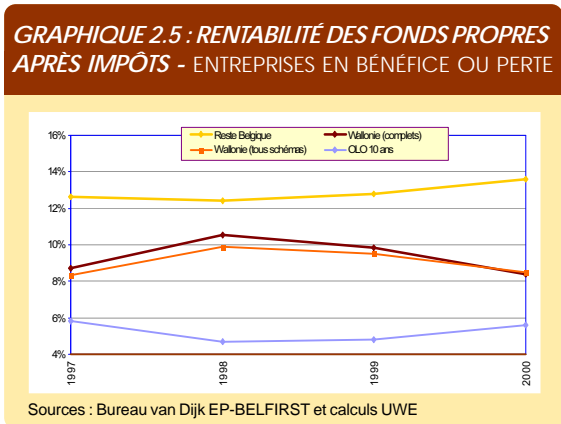
Nous développons l'analyse de la rentabilité des entreprises wallonnes dans la section qui suit.

2.2 EVOLUTION DE LA RENTABILITE DES ENTREPRISES

2.2.1 Analyse macro-économique de la rentabilité des entreprises implantées en Wallonie

Rentabilité des fonds propres après impôt

Sur base de l'analyse du même échantillon que celui utilisé pour décrire l'affectation de la valeur ajoutée, il ressort que la rentabilité globale des entreprises établies en Wallonie est significativement inférieure à celle des entreprises implantées dans le reste du pays (un rendement net de 9% contre 13% en moyenne sur la période 1997-2000 - Graphique 2.5).



Cela veut dire que, par rapport à un placement sans risque (en obligations d'Etat - les OLO à 10 ans par exemple), le portefeuille wallon total offre une prime de risque assez faible (en moyenne 4%) alors que le reste du royaume offre une rentabilité des fonds propres plus de deux fois supérieure aux OLO, soit une prime de risque de l'ordre de 8%. L'analyse de l'ensemble des comptes wallons (complets et abrégés) donne une image presque identique.

La rentabilité comptable des capitaux propres après impôts ne reflète que partiellement l'activité économique de l'entreprise. Elle est, en effet, influencée par la politique d'amortissement et autres provisions.

C'est pourquoi, nous avons retenu un indicateur de cash flow simplifié qui donne une meilleure image des liquidités générées par l'activité globale de l'entreprise (Graphique 2.6). Rapporté aux capitaux propres, il donne également une indication sur la rentabilité des capitaux investis.

Une part importante de la différence de rentabilité entre la Wallonie et le reste de la Belgique provient de la présence, dans l'échantillon, d'entreprises en perte.

Sur la période, 75 à 80 % des entreprises de l'échantillon affichent un résultat net et des capitaux propres positifs en Wallonie comme dans le reste du pays. Toutefois, les mêmes entreprises bénéficiaires en Wallonie représentent une part moins importante de la valeur ajoutée du total de l'échantillon. Il en résulte donc que le poids économique des entreprises en perte⁶ tire les ratios de rentabilité globalisés vers le bas.

Pour éliminer l'impact de ces entreprises en perte, nous avons réalisé le même exercice d'analyse sur l'échantillon de comptes complets affichant un résultat net positif sur l'ensemble de la période.

Rentabilité des entreprises en bénéfice

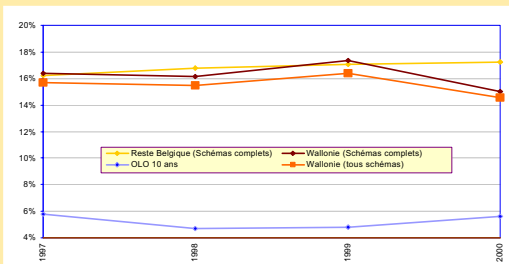
L'image que donne la Wallonie est alors dans la ligne des performances de l'ensemble de la Belgique (Graphique 2.7).

Sur la période 1997-2000, la rentabilité en Wallonie des entreprises en bénéfice, ayant déposé leur compte selon un schéma complet ou abrégé, a été de l'ordre de 16%, soit une rentabilité comparable au reste du pays⁷.

En analysant le rapport entre le cash flow et les capitaux propres (Graphique 2.8), on constate que la situation des entreprises wallonnes en bénéfice est même globalement meilleure que dans l'ensemble du pays.

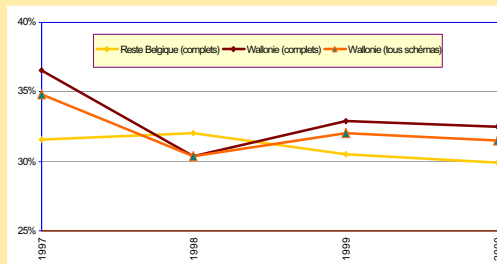
Sur base des globalisations, la rentabilité des entreprises wallonnes qui réalisent des bénéfices est donc dans la moyenne du pays.

GRAPHIQUE 2.7 : RENTABILITÉ DES FONDS PROPRES APRÈS IMPÔTS - ENTREPRISES EN BÉNÉFICE



Sources : Bureau van Dijk EP-BELFIRST et calculs UWE

GRAPHIQUE 2.8 : CASH FLOW / CAPITAUX PROPRES - ENTREPRISES EN BÉNÉFICE



Sources : Bureau van Dijk EP-BELFIRST et calculs UWE

⁶ Dans le total des comptes wallons déposés en 2000, la majorité des entreprises en perte sont des entreprises de moins de 10 travailleurs actives dans les secteurs liés au marché intérieur.

⁷ La baisse en 2000 est principalement imputable à une évolution défavorable des éléments exceptionnels du résultat.

2.2.2 Distribution de la rentabilité des entreprises

Pour donner une vue plus micro économique de l'image de rentabilité donnée par la globalisation des comptes, nous avons regardé la distribution des entreprises wallonnes bénéficiaires en fonction de l'écart de leur rentabilité par rapport aux OLO (Tableau 2.8).

TABLEAU 2.8 : RÉPARTITION DES ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES (SCHÉMAS COMPLETS ET ABRÉGÉS) EN FONCTION DE LEUR RENTABILITÉ DES FONDS PROPRES APRÈS IMPÔTS COMPARÉE AU TAUX DES OLO BELGES À 10 ANS - EN 2000

En %	Nombre d'entreprises		Valeur ajoutée	
	Wallonie	Reste de la Belgique	Wallonie	Reste de la Belgique
< taux OLO	25,7	26,1	17,8	16,0
1 à 2 fois OLO	21,7	21,9	22,3	16,5
> 2 fois OLO	52,6	51,9	59,9	67,5
Total	100	100	100	100

Sources : Bureau Van Dijk EP - BELFIRST, calculs UWE

Il ressort que la répartition sur base du nombre d'entreprises est identique en Wallonie et dans le reste du pays. Au total, plus de la moitié des entreprises affiche une rentabilité des fonds propres confortable, supérieure au double du taux des OLO. Par contre, ces entreprises bénéficiaires représentent une proportion significativement moins importante du tissu économique wallon (60% de la valeur ajoutée contre 68% dans le reste du pays).

Au total, le tissu économique wallon concentre donc moins de ressources dans des activités générant des rendements élevés et en immobilise plus dans des entreprises qui affichent une perte comptable.

Cette situation pèse sur le potentiel global de développement de la région dans la mesure où une part importante des entreprises ne génère pas une rentabilité capable de supporter leur croissance et leurs investissements. Ce qui rejoint l'analyse que nous avons menée dans les sections de ce chapitre.

2.3 ACCROÎTRE LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE

Les différentes sections de ce chapitre ont montré que le potentiel de croissance de l'économie wallonne est sans doute trop faible pour combler l'écart avec le reste du pays.

Trop peu d'entreprises moyennes actives sur les marchés à l'exportation

Les causes principales sont à rechercher dans la composition du tissu économique wallon qui compte un nombre insuffisant d'entreprises moyennes et de taille européenne actives sur les marchés à l'exportation. Or, ce sont ces entreprises qui créent le plus de valeur ajoutée par personne occupée.

Il en résulte que, prises dans leur ensemble, les entreprises wallonnes créent moins de valeur ajoutée que les entreprises du reste du pays.



**TABLEAU 2.9 : CRÉATIONS D'ACTIVITÉS ET FAILLITES
UNITÉS, SOCIÉTÉS ET PERSONNES PHYSIQUES**

CRÉATIONS			
	1.999	2.000	2.001
Royaume	34.093	39.333	38.362
Wallonie	9.246	10.222	9.898
part Wallonie	27,1%	26,0%	25,8%
FAILLITES			
	1.999	2.000	2.001
Royaume	7.109	6.880	7.112
Wallonie	2.114	2.083	2.151
part Wallonie	29,7%	30,3%	30,2%

Sources : EuroDB (paru dans L'Écho)

Par ailleurs, une part plus importante de cette richesse produite est absorbée par les charges de personnel, qui au cours des dernières années, ont crû plus rapidement que la valeur ajoutée.

*Poids des charges
de personnel*

Au total, les entreprises wallonnes tirent de leur activité proportionnellement moins de moyens pour financer leurs investissements et rémunérer leurs actionnaires. Elles sont donc amenées à devoir mobiliser tous les leviers disponibles pour maintenir leur compétitivité et leur rentabilité.

Ces éléments expliquent certainement une création d'emplois moins importante en Wallonie par rapport au reste du pays.

Pour renverser cette tendance et combler son retard de développement économique, la Wallonie a besoin de nouvelles entreprises dans des activités créatrices de valeur ajoutée élevée. Elle doit également favoriser le développement et la croissance des entreprises existantes. Or, sur ces deux plans, la Wallonie ne jouit pas d'une situation très favorable.

Sur le plan de la création de nouvelles entreprises, l'évolution au cours des trois dernières années montre que la Wallonie a bénéficié de l'embellie conjoncturelle de 2000. Les créations d'activités nouvelles (d'indépendants ou de sociétés) dépassant les 10.000 unités. Toutefois, la part de la Wallonie dans le total des créations d'activités en Belgique ne dépasse pas sa part dans le total des établissements (environ 26%- Tableau 2.9).

*Créer plus
d'entreprises...*

Proportionnellement au reste du Royaume, le tissu wallon ne se renforce donc pas, surtout si on considère que parmi les entreprises créées, un nombre non négligeable disparaît chaque année. Ainsi, en Wallonie, le nombre de faillites est resté relativement stable au cours des trois dernières années, autour des 2100 unités, soit 30% des faillites belges⁸.

La création de nouvelles activités ne contribuera à l'accroissement du potentiel de croissance que si elle intervient dans des secteurs où le marché est en expansion. En effet, une nouvelle entreprise dans un marché saturé ne crée pas de valeur ajoutée additionnelle si son chiffre d'affaires est réalisé au détriment des entreprises existantes.

*... pour renforcer
le tissu économique*

⁸ La différence entre les créations et les faillites ne correspond pas à une création nette d'activités. En effet, un certain nombre de radiations du registre du commerce sont motivées par d'autres causes que la faillite, une cessation d'activité par exemple. Des informations partielles dont nous disposons pour les dernières années, il apparaît que le nombre de radiations équivaut à la différence entre les créations et les faillites. Le nombre d'entreprises serait donc stable.

TABLEAU 2.10 : PRINCIPAL OBJECTIF DE L'ENTREPRISE

(répartition des entreprises par classes de taille en % - Europe - 19 pays)

	Micro < 10 trav.	Petites 10 - 49 trav.	Moyennes 50-249 trav.	PME 1 à 249 trav.
Survie ou consolidation	42	35	26	41
Survie	21	14	8	20
Consolidation	21	21	18	21
Croissance ou profit	38	42	52	38
Croissance	29	30	38	29
Amélioration de la rentabilité	9	12	14	9
Amélioration de la qualité	11	14	12	11
Innovation	7	7	8	7
Autre/pas de réponse	2	2	2	2
Total	100	100	100	100

Source : Observatoire européen des PME 2002
n°1 Highlights from the 2001 survey

Là aussi, la Wallonie n'affiche pas un bilan très favorable puisqu'au cours des trois dernières années, les créations d'activités nouvelles se sont majoritairement concentrées dans des secteurs liés au marché intérieur (Graphique 2.9).

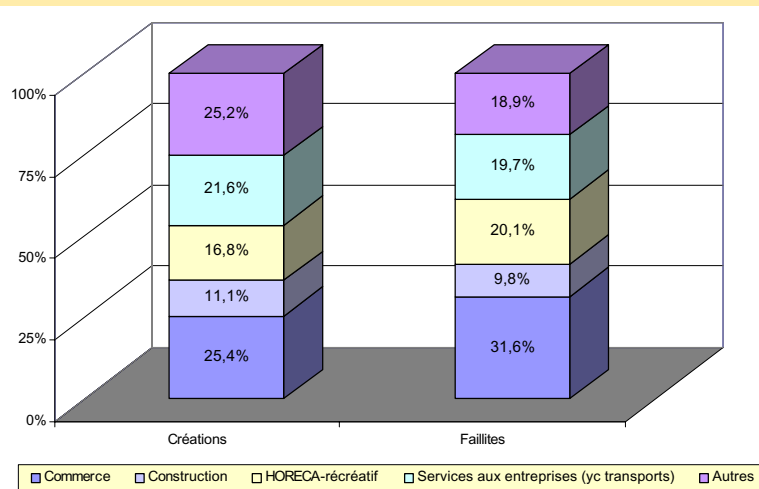
Venons-en maintenant à la croissance des entreprises. Sur ce plan, la domination des très petites entreprises dans le tissu économique wallon n'est pas non plus sans conséquences.

En effet, les entreprises de plus petite taille se débattent proportionnellement plus avec des problèmes de survie ou de consolidation, l'orientation vers une stratégie de croissance ne se renforçant qu'à mesure où l'entreprise augmente en taille (Tableau 2.10).

Selon l'observatoire européen des PME, en moyenne, 42% des micro-entreprises orientent leurs efforts vers la survie ou la consolidation de leur activité, cette proportion tombe à 26% au sein des entreprises de taille moyenne. La part des entreprises dont la survie est la préoccupation principale est même divisée par trois (8% contre 21%).

GRAPHIQUE 2.9 : WALLONIE-CRÉATIONS ET FAILLITES PAR SECTEURS

(sociétés et personnes physiques, moyenne 1999-2001)



Source : EuroDB in LEcho



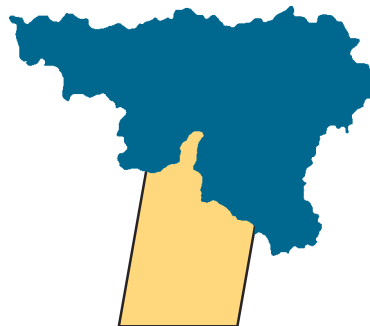
A l'inverse, la part des entreprises qui visent la croissance ou l'amélioration de leur rentabilité (et donc l'investissement) croît fortement pour dépasser la moitié des entreprises moyennes (52% contre 38%).

Ces situations contrastées ont bien entendu une influence importante sur le potentiel de croissance de l'économie régionale dans son ensemble qui, comme nous l'avons montré, est sans doute trop faible.

Le chapitre suivant expose les leviers à mobiliser pour soutenir et favoriser l'activité des entreprises wallonnes et augmenter ce potentiel de croissance de la Wallonie.

CHAPITRE 3

UN CADRE PORTEUR POUR LES FACTEURS DE PRODUCTION



RAPPORT SUR LA
SITUATION ÉCONOMIQUE
DE L'ENTREPRISE EN WALLONIE



UN CADRE PORTEUR POUR LES FACTEURS DE PRODUCTION

3. 1. L'ENJEU

Les observations statistiques et analyses développées dans les deux chapitres précédents incitent aux conclusions ci-après.

- Au niveau macro-économique, les derniers chiffres jusque 2001 suggèrent que l'économie wallonne ne comble toujours pas son retard. Si ce dernier ne se creuse pas au regard de la moyenne européenne, il ne semble pas qu'il en soit de même par rapport aux autres régions du pays.
- Les dernières statistiques confirment que la part de l'activité économique privée reste insuffisante en Wallonie, notamment en raison d'un nombre trop restreint d'entreprises de taille européenne, ainsi que d'entreprises tournées vers les marchés extérieurs.
- Une brève analyse montre que la rentabilité des capitaux investis en Wallonie est sans doute insuffisante pour i) permettre la croissance des entreprises par une accélération de l'investissement (tout à fait dépendant de la rentabilité), ii) pour attirer de manière durable des investissements étrangers.
- Si l'objectif reste que l'économie wallonne en termes de PIB par habitant revienne à la hauteur de la moyenne européenne d'ici la fin de la décennie, il s'agit d'urgence de favoriser l'augmentation du potentiel de croissance de l'économie wallonne, c'est-à-dire sa capacité productive de biens et services.
- Cette augmentation du potentiel productif passe par l'instauration d'un cadre favorable au développement et à la croissance des facteurs de production, à savoir le capital physique, le capital immatériel et le capital humain.

Le présent chapitre a pour objet de mettre l'accent sur des points particulièrement importants pour le développement de chacun de ces facteurs de production.

3. 2. LE CAPITAL HUMAIN : LA PROBLÉMATIQUE DES PENURIES

Les ressources humaines sont un des facteurs clés du développement des entreprises.

Ces ressources doivent être disponibles non seulement en quantité et qualité adéquates, mais aussi notamment à un coût supportable pour les entreprises.

Les compétences de la Région wallonne portant directement sur l'emploi et la formation, nous nous concentrons plus particulièrement sur la disponibilité en quantité et en qualité des ressources humaines pour les entreprises wallonnes.

TABLEAU 3.1 : FONCTIONS CRITIQUES EN WALLONIE

CEFORA-FEDERGON		FOREM
Ouvriers	Employés	
Électromécanicien	Secrétaire de Direction	Techniciens et gradués techniques
Électricien	Comptable	Personnel infirmier
Soudeur	Ingénieur	Maçons et carreleurs
Chauffeur camions	Secrétaire	Représentants
Mécanicien camions	Technicien	Garçons de salle, serveurs
Tôlier ou carrossier	Dessinateur	Ingénieurs
Tuyauteur	(Analyste)programmeur	Informaticiens
Électronicien	Informaticien	Comptables
Boucher	Responsable technique	Secrétaires
Technicien électricité	Employé commercial	Cuisiniers
		Électriciens

Des pénuries en ouvriers et employés...

Les études réalisées par CEFORA et FEDERGON¹ et par le FOREM² montrent que, dans de nombreux secteurs d'activité, les entreprises se plaignent de difficultés grandissantes pour recruter la main-d'œuvre dont elles ont besoin.

Ainsi, malgré des méthodologies et des sources différentes, ces études concluent à des pénuries tant dans le segment ouvrier que dans le segment employé.

Il est normal que les périodes de croissance s'accompagnent de tensions sur le marché du travail. Au-delà d'un certain délai, lié au temps nécessaire à la mise en place des processus d'embauche, l'accélération de la demande de biens adressée à l'entreprise oblige celle-ci à ajuster à la hausse la quantité de facteur travail utilisé.

Dans un contexte de chômage élevé, un tel processus d'ajustement devrait pouvoir être fluide et ne pas témoigner de trop de «goulots d'étranglement». La question qui se pose aujourd'hui est de **savoir pourquoi un tel processus d'ajustement** ne peut prendre place dans le court terme en Wallonie.

...malgré 215.000 chômeurs

En effet, les difficultés de recrutement récemment rencontrées en Wallonie coexistaient avec **quelque 215.000 demandeurs d'emploi**. Ce n'est donc pas d'un manque de main-d'œuvre généralisé dont souffrent les entreprises, mais bien de compétences précises pour certains types de métiers.

Enfin, l'évolution de l'offre de main-d'œuvre pour les entreprises pour les prochaines années doit aussi s'apprécier en termes quantitatifs. La perspective d'un **recul de la population active** au cours des dix ans à venir s'apparente à la raréfaction d'un des facteurs de production. La substitution du capital au travail connaissant des limites, en particulier s'agissant du travail qualifié, les entreprises seront confrontées à des pénuries de main-d'œuvre ce qui, dans un environnement concurrentiel, conduira aussi à **l'élévation du niveau moyen des salaires**.

L'appel à la force de travail étrangère peut constituer une solution mais pose des difficultés d'ordre politique et économique. En effet, dans le contexte de chômage élevé que

¹ CEFORA et FEDERGON, *Fonctions critiques et besoins de formation. Enquête auprès des consultants en intérim. Avril 2002.*

² FOREM, *Analyse des fonctions critiques en Région wallonne sur base des emplois vacants reçus au FOREM entre le 1/07/1999 et le 30/06/2000.*



**TABLEAU 3.2 : VENTILATION DES DIPLÔMÉS
SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL WALLON (EFT, INS, 1998)**

Type de diplôme	Travailleurs	Demandeurs d'emploi
Inférieur au secondaire	32,9%	56,7%
Secondaire	35,1%	32,9%
Supérieur	32,0%	10,4%

connaît la Wallonie actuellement, il semble peu envisageable - socialement et politiquement - de faire appel à une main-d'œuvre étrangère pour remplir les emplois actuellement vacants dans la région. En outre, c'est une main-d'œuvre étrangère qualifiée qu'il faudrait attirer dans la région. Pour attirer ce type de main-d'œuvre, il existe un risque de pouvoir ou devoir lui offrir des salaires moins ou plus élevés que ceux pratiqués actuellement en Région wallonne pour ce type d'emplois, avec un effet pervers sur les salaires domestiques et donc sur l'emploi.

La première des solutions doit naturellement se trouver dans **la mobilisation des personnes actuellement désireuses de trouver un emploi**. Une analyse sur base des niveaux de diplômes montre tout l'écart existant entre les qualifications des personnes actuellement occupées et celles des demandeurs d'emploi.

Ainsi, alors que les travailleurs wallons se ventilent en trois groupes quasi équivalents (diplômés en dessous du secondaire, diplômés du secondaire, diplômés du supérieur), les demandeurs d'emploi wallons, dans plus de 55% des cas, ne possèdent pas de diplôme du secondaire et seuls 10% d'entre eux possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur.

Les causes des pénuries sont diverses et toutes ne sont pas liées au niveau de qualification des demandeurs d'emploi. On peut ainsi citer un certain nombre de facteurs récurrents tels que :

- **La réduction et le partage du temps de travail** : dans de nombreux secteurs cela a accentué les difficultés existantes, ailleurs le développement de formules telles que le crédit-temps a été un élément déclenchant.
- **La croissance de nouveaux métiers** : dans l'informatique, par exemple, le nombre de jeunes diplômés arrivant chaque année sur le marché du travail est inférieur aux besoins.
- **L'image des métiers** (véhiculée notamment par les acteurs du système scolaire) aux débouchés jugés incertains, bas niveaux de salaires, pénibilité des conditions de travail.
- **Le manque de mobilité sur le territoire** ou au contraire l'importance de la mobilité transfrontalière (cas des emplois captés par le Grand-Duché du Luxembourg).
- **La mauvaise image de certains bassins d'emplois** qui freine la mobilité interrégionale.
- **Le manque d'incitation au travail des revenus de remplacement**.
- **La pyramide des âges de certaines entreprises** avec de nombreux salariés partant à la retraite sans transmission du savoir-faire auprès des jeunes.

Comme on le voit, les causes sont multiples et les réponses aux pénuries, tout en étant dynamiques, ne doivent néanmoins pas épargner une analyse précise des réponses à apporter.

Des causes multiples...

...et des réponses concrètes

En matière de formation, l'extension et une plus grande flexibilité des initiatives de recyclage faciliteraient l'allègement de plusieurs pénuries. De même, des initiatives de reconversion devraient permettre de s'attaquer à plusieurs pénuries.

De manière concrète, la refonte des missions du FOREM doit être l'occasion de mener des actions ciblées de formation sur les fonctions critiques principales, en impliquant tant le secteur et les entreprises concernées, que les opérateurs de formation adéquats et les intermédiaires tels que les entreprises d'intérim.

En matière d'attractivité, les actuelles campagnes d'information en direction des jeunes, de l'enseignement, de la presse visant à sensibiliser ces acteurs aux métiers techniques et à l'esprit d'entreprendre doivent être soutenues et amplifiées.

Le cadre réglementaire du marché du travail doit être assoupli ou modifié afin de ne pas accentuer les actuelles tensions sur le marché du travail.

Aux niveaux fédéral et régional, les revenus de remplacement doivent maintenir l'incitation au travail en gardant un écart conséquent entre les indemnités du demandeur d'emploi et le salaire net du travail.

En matière d'adéquation, le lien fort entre la formation professionnelle et les besoins des entreprises est indispensable.

A ce titre, lorsqu'ils existent, les profils de qualification élaborés par la Commission communautaire des professions et des qualifications doivent être adoptés non seulement par les établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel, mais aussi par les autres acteurs de la formation professionnelle (enseignement de promotion sociale, FOREM, IFPME,...).

L'impact des mesures de partage du temps de travail doit être assoupli en permettant, par exemple, aux entreprises de pratiquer les heures supplémentaires ou de recourir librement au travail intérimaire afin de répondre à la demande.

De manière structurelle, **le développement de partenariats** au plus près du terrain, entre les structures professionnelles (interprofessionnelles et sectorielles) et les intervenants privés et publics du marché du travail est indispensable pour renforcer l'efficacité des dispositifs de placement et en assurer l'évaluation correcte.

3.3 R&D ET INNOVATION : L'ÉVOLUTION DES BUDGETS PUBLICS

3.3.1 R&D : déterminant-clé de la croissance

Les dépenses de R&D soutiennent l'innovation et la croissance

L'innovation constitue un facteur important de développement économique.

Pour les entreprises, l'innovation permet de mieux répondre aux attentes des clients en proposant des produits et services mieux adaptés ou moins chers. L'innovation permet également d'acquérir un avantage compétitif par rapport aux concurrents en développant et en exploitant des concepts nouveaux.

L'innovation est assez largement - mais pas exclusivement - liée aux dépenses de recherche et développement des acteurs de la recherche que sont les entreprises, les centres de recherche, les pouvoirs publics et les institutions d'enseignement supérieur.



TABLEAU 3.3 : DÉPENSES TOTALES DE R&D
(entreprises et pouvoirs publics)

	en % du PIB (1999)	Croissance annuelle réelle (%) (1995-99)
USA ⁽¹⁾	2,6	5,6
UE-15	1,9	3,0
Belgique	2,0	6,1
France	2,2	1,0
Pays-Bas	1,9	2,8
Allemagne	2,4	3,5
Danemark	2,0	4,8
Suède	3,8	5,1

Sources : SSTC et Eurostat

(1) USA : données sous-estimées car ne comprennent pas la majorité des dépenses de capital et les dépenses publiques autres que fédérales

Au niveau de l'ensemble de la région, la capacité à innover conditionne le potentiel de croissance et de création d'emplois.

Ainsi, une récente étude de l'Observatoire européen des sciences et de la technologie indique que, au niveau de l'Union européenne dans son ensemble, une augmentation modeste des dépenses de R&D (+5%) peut contribuer à relever le potentiel de croissance de 2.1% à environ 2.5% et à la création de 9 à 14 millions de nouveaux emplois.

3.3.2 Un effort de recherche en Europe trop faible par rapport aux États-Unis

Or, en ce qui concerne les dépenses de R&D, la comparaison internationale est peu favorable à l'Europe (Tableau 3.3). L'Europe dans son ensemble dépensait en 1999 l'équivalent de 1.9% de son PIB en R&D alors que les États-Unis y consacraient 2.6%.

Par ailleurs, depuis 1995, l'écart se creuse. Le taux de croissance annuel moyen des dépenses totales de R&D était de 3% dans l'Union européenne contre 5.6% aux USA.

Entre 1995 et 1999, la Belgique a connu une croissance plus marquée de ses dépenses (6.1%). Il s'agit principalement d'un rattrapage du sous-investissement public; nous y reviendrons. Grâce à ce rattrapage, la Belgique se plaçait en 1999 dans la moyenne européenne.

Dans les statistiques, les dépenses de R&D sont principalement ventilées entre trois acteurs : les entreprises, les institutions gouvernementales et l'enseignement supérieur (essentiellement les universités). En Belgique comme en Europe, les dépenses des deux derniers secteurs sont principalement financées par des fonds publics (mais pas totalement cfr. infra la section 3.3.3). C'est pourquoi nous les avons rassemblées en un seul poste dans le commentaire (Tableau 3.4).

Au sein des dépenses totales de R&D, ce sont les entreprises qui réalisent la plus grande part. En 1998, les entreprises contribuaient à hauteur de 64% des dépenses totales en Europe, contre 75% aux USA.

TABLEAU 3.4 : DÉPENSES DE R&D PAR SECTEUR D'EXÉCUTION
(en % du PIB)

	Entreprises		Gouvernement + enseignement sup.		Total	
	1998	1995	1998	1995	1998	1995
USA	1,9		0,6		2,6	
UE-15	1,2	1,2	0,7	0,7	1,9	1,9
Belgique	1,4	1,3	0,6	0,5	1,9	1,8
Flandre	1,4	1,2		0,4		1,7
Wallonie	1,2	1,2		0,5		1,7

Sources : Rapport Prométhée, Eurostat et BD Regio

USA : données sous-estimées car ne comprennent pas la majorité des dépenses de capital et les dépenses publiques des niveaux autres que le fédéral.

En Belgique, les entreprises représentent 71 % des dépenses totales, soit 1,4 % du PIB. C'est plus que la moyenne européenne (1.2 %) mais nettement moins que les dépenses des entreprises américaines (1.9 %). Les institutions gouvernementales et l'enseignement supérieur réalisent des dépenses de R&D à hauteur de 0,6 % du PIB, soit un peu moins que la moyenne européenne.

En Belgique, un mouvement de rattrapage partiel a eu lieu entre 1995 et 1999, les dépenses des institutions gouvernementales et de l'enseignement passant de 0,5 % du PIB à 0,6 %, alors que dans le même temps la moyenne de l'Union européenne restait stable à 0.7 %.

Au niveau régional belge, des données récentes manquent pour présenter un panorama complet car la répartition des dépenses de recherche des universités francophones entre les régions n'est plus communiquée par la Communauté française. Seules les données des entreprises sont publiées par EUROSTAT.

Ce manque d'information est regrettable dans la mesure où la politique de recherche des pouvoirs publics, dont nous avons d'emblée souligné l'importance, ne peut plus être mesurée à l'aune des standards internationalement utilisés.

Les données disponibles en 1998 concernent les institutions gouvernementales et les entreprises. Il en ressort que les entreprises flamandes consacrent des moyens à la recherche à hauteur de 1,4 % du PIB. L'effort des entreprises wallonnes se situe quant à lui dans la moyenne de l'Union européenne (1.2 %).

Pour donner une vue des dépenses réalisées par les autres acteurs de la recherche, il faut remonter à 1995. Pour cette année, les dépenses des entreprises se situaient déjà dans la moyenne européenne. Par contre, les dépenses des institutions gouvernementales et de l'enseignement supérieur étaient sous la moyenne européenne (0,5 % contre 0,7 %).

Pour commenter l'évolution des dépenses publiques, nous changeons donc d'approche dans la section qui suit, en présentant, non plus les dépenses effectives par type d'acteur mais les crédits publics consacrés à la recherche.



3.3.3 Les crédits publics consacrés à la recherche par les pouvoirs publics belges

L'effort réalisé par les pouvoirs publics ne se déduit pas directement de l'addition des dépenses des institutions gouvernementales et de l'enseignement supérieur. En effet, une partie des moyens publics est consacrée à des programmes réalisés par des entreprises et est donc comptabilisée dans la colonne entreprises. Les entreprises financent quant à elles des études ou programmes de recherche réalisés par des universités.

Les moyens consacrés à la recherche par les pouvoirs publics belges sont trop faibles

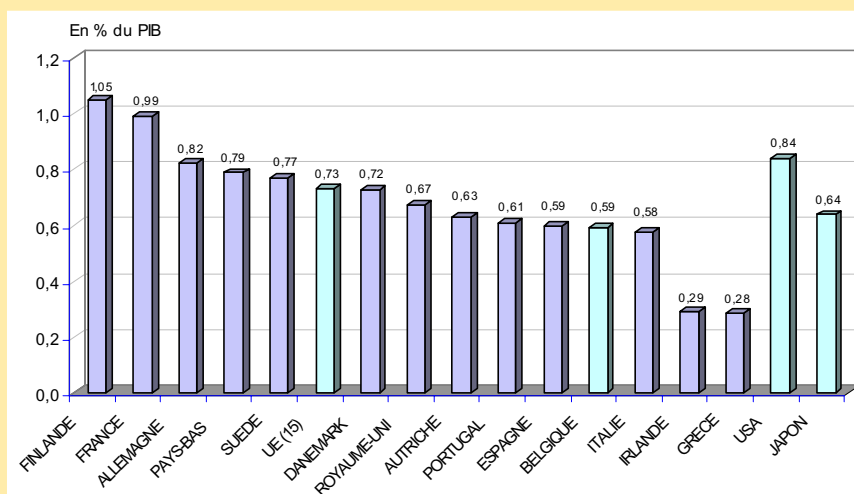
En Belgique, en 1999, ces flux s'annulent mais il n'en va pas de même dans de nombreux pays. C'est pourquoi, pour commenter les dépenses publiques de recherche, nous utiliserons les crédits budgétaires publics de recherche.

Exprimés en pourcentage du PIB (Graphique 3.1), les crédits budgétaires publics de la Belgique occupent la queue du peloton européen. Malgré un rattrapage partiel intervenu depuis 1995, la Belgique ne consacrait en 1999 que 0.6% de son PIB aux moyens publics de recherche³ alors que l'Europe dans son ensemble y consacrait 0.7% et les USA 0.8%.

Or, les crédits publics constituent une source importante de soutien aux recherches que mènent les entreprises mais également d'impulsion aux développements de connaissances de pointe dans les centres de recherche. Ils stimulent donc les entreprises à innover et à améliorer leur compétitivité directement - via des aides - ou indirectement en permettant aux entreprises d'accéder à des compétences qu'elles ne peuvent développer efficacement en interne. L'effet de levier des crédits publics est donc important et sous-estimé par les chiffres.

Cette capacité d'accroître le potentiel de croissance des entreprises à travers l'investissement public n'a pas été perçue de manière équivalente par les autorités fédérées belges qui, toutes, sont compétentes à un titre ou à un autre pour les matières relatives à la R&D. C'est ce qui ressort de l'analyse des données des crédits budgétaires publics de R&D publiées par les Services scientifiques techniques et culturels fédéraux (SSTC) sur base des travaux de la Commission Coopération fédérale, groupe de travail CFS/STAT.

**GRAPHIQUE 3.1 :
CRÉDITS BUDGÉTAIRES PUBLICS EN 1999**



Sources : Commission Coopération fédérale, groupe de travail CFS/STAT, calculs SSTC

³ L'estimation que nous avons réalisée pour les années plus récentes montre une légère régression, les crédits budgétaires publics de l'ensemble des autorités belges passant de 0.59% du PIB en 1999 à 0.58% en 2001.

ENCADRE 5 : DÉFINITION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES PUBLICS DE R&D

Conformément aux directives de l'OCDE et de l'Union européenne en la matière qui se basent sur les définitions du manuel de FRASCATI, l'aperçu des crédits budgétaires publics publié par les SSTC prend en considération tous les crédits de paiement (c'est-à-dire crédits non-dissociés et crédits d'ordonnancement) inscrits aux budgets des Autorités mentionnées, qu'ils soient destinés à être dépensés à l'intérieur du secteur public ou non, sur le territoire national ou non.

Ces crédits budgétaires peuvent correspondre à des dépenses courantes ou à des dépenses de capital. Ils ne représentent cependant pas les sommes effectivement dépensées dans la mesure où des crédits peuvent ne pas être utilisés.

Les exonérations fiscales accordées pour promouvoir la R&D ne sont pas prises en compte. En revanche, les avances récupérables sont reprises.

Enfin, la part des crédits budgétaires de cofinancement des programmes européens des fonds structurels (Objectifs 1,2, ...) qui incombe aux différentes autorités belges est incluse dans les chiffres mais pas la part payée par le budget européen. Pour la Région wallonne, cela sous-estime les budgets disponibles.

L'aperçu est basé pour les années 1989 à 2000 sur des données définitives (budgets ajustés) en euros et pour l'année 2001 sur des données provisoires (budget initial).

Enfin, il faut indiquer que les données 2001 n'ont pas encore fait l'objet d'un accord formel au sein du groupe de travail CFS/STAT qui rassemble le fédéral et les Communautés et Régions afin de produire des statistiques harmonisées.

Les derniers chiffres obtenus des SSTC indiquent une régression des dépenses de recherche de la Région wallonne en 2001 par rapport à 2000. Cette évolution est en contradiction avec les données incluses dans le budget 2001 de la Région wallonne qui indiquent une croissance des dépenses régionales sur la même période. Cette différence est étonnante dans la mesure où c'est la Région wallonne elle-même qui communique ses chiffres du groupe de travail CFS/STAT.

Pour tenter de résoudre cette contradiction, nous avons réalisé une estimation UWE des dépenses de recherche de la Région wallonne pour la période 1999-2002 en nous basant sur les données budgétaires issues des exposés généraux des budgets et de leurs programmes justificatifs⁴.

Notre estimation ne prend pas en compte les crédits des autres ministères tel que celui de l'agriculture, l'environnement ou encore l'aménagement du territoire, ce qui sous-estime les chiffres. Mais, d'autre part, nous avons inclus le total des crédits, ce qui surestime un peu les chiffres dans la mesure où la totalité des crédits ne constitue pas des dépenses de recherche au sens de la définition du manuel de FRASCATI (utilisé par les SSTC). Il semble que ces deux biais s'annulent.

⁴ Nous avons basé l'estimation pour la Région wallonne sur les moyens de paiement de la division 12 (hors crédits affectés à la diffusion et à la promotion de la science et à l'organisation du marché intérieur de l'énergie) et de la division 30 (provisions pour cofinancements des fonds structurels). Nous avons pris les budgets ajustés pour les années 1999 à 2001 et le budget initial pour 2002.



En effet, malgré les limites des données et informations disponibles, nos calculs ont permis de réconcilier les chiffres des SSTC et ceux des budgets de la Région wallonne pour les dépenses pour les années 1999 et 2000.

Pour 2001, la différence est importante puisqu'elle porte sur 29 millions d'euros (149,8 millions d'euros contre 121 millions). Nous ne disposons pas, à l'heure actuelle, d'explications pour cette divergence entre les chiffres du budget régional et les chiffres que la Région a fourni au groupe de travail CFS/STAT.

Nous avons cependant retenu l'hypothèse favorable de notre estimation et basé le commentaire de cette section sur ce chiffre, jugeant qu'il reflétait sans doute mieux l'effort réel de la Région.

Entre 1989 et 1994, les budgets globaux de la Flandre, de l'ensemble de la Communauté française et de la Région wallonne étaient assez proches et avaient évolué au même rythme (Graphique 3.2).

Des évolutions divergentes entre la Flandre et la Wallonie

Mais une rupture importante est intervenue à partir de 1995. La Communauté flamande a imprimé une croissance soutenue et ininterrompue à ses budgets de R&D (+9% de croissance annuelle nominale entre 1995 et 2001), dépassant même les moyens fédéraux depuis 1997.

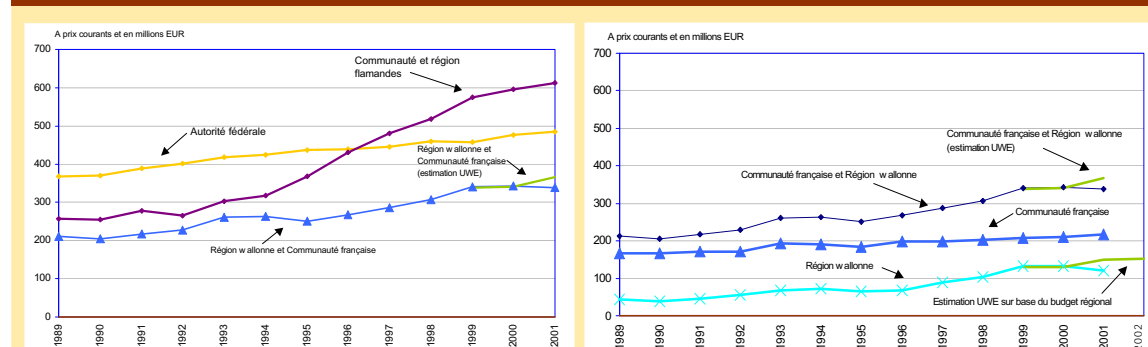
Dans le même temps, les crédits totaux de la Communauté française et de la Région wallonne n'ont augmenté que de 6.6% par an.

Au total, l'effort de rattrapage des dépenses publiques belges constaté entre 1995 et 2001 (cfr supra) est essentiellement imputable à la Communauté flamande (qui réalise 60% de cette croissance) et, dans une bien moindre mesure, à l'ensemble constitué par la Région wallonne et la Communauté française (28%).

Du côté francophone, le Graphique 3.2b montre que les budgets que la Communauté française consacre à la recherche stagnent depuis environ une décennie.

En francs constants, les budgets de 2001 sont même inférieurs à ceux de 1993! L'augmentation enregistrée entre 1995 et 2001 a donc été essentiellement réalisée par la seule Région wallonne qui a plus que doublé les moyens budgétaires qu'elle dédie à la recherche.

GRAPHIQUE 3.2. a et b : BELGIQUE - CRÉDITS BUDGÉTAIRES DE R&D PAR AUTORITÉ



Source : Commission Coopération fédérale, groupe de travail CFS/STAT, calculs SSTC

2001 : données provisoires non encore approuvées par le groupe de travail CFS/STAT et estimations UWE sur base des données budgétaires de la Région wallonne (exposés généraux des budgets et programmes justificatifs)

TABLEAU 3.5 : CRÉDITS BUDGÉTAIRES DE R&D PAR AUTORITÉ

	Mios euros		Part dans le total		Croissance nominale annuelle 95-2001	euros/hab 2001	En % des dépenses publiques 2001
	1995	2001(*)	1995	2001			
Autorité fédérale	437	486	41%	33%	1,8%		
Communauté et Région flamandes	368	612	35%	41%	8,8%	100	3,7%
Région wallonne + Communauté française	250	366	24%	25%	6,6%	89	3,2%
Communauté Française	184	216	17%	15%	2,8%	53	3,4%
Région Wallonne	66	150	6%	10%	14,6%	45	2,9%
Région Bruxelles-Capitale	9	17	1%	1%	11,8%	17	1,0%
Total	1.063	1.480	100%	100%	5,7%	144	
p.m. Total en % du PIB belge	0.53%	0.58%					

Sources: Commission Coopération fédérale, groupe de travail CFS/STAT, calculs SSTC, INS pour la population, ICN pour le PIB, Conseil supérieur des finances pour le total des dépenses publiques

(*) 2001 : données provisoires non encore approuvées par la CFS/STAT.

Pour la Région wallonne, estimations UWE sur base des données budgétaires (exposés généraux des budgets et programmes justificatifs)
Hypothèse de répartition de la population de Bruxelles : 80% pour Communauté française et 20% pour Communauté flamande.

On constate toutefois un essoufflement des dépenses depuis 1999. Un premier palier a été enregistré en 2000 avant une nouvelle hausse en 2001, hausse qui ne s'est pas confirmée dans le budget 2002 initial puisque les crédits n'ont augmenté que de 1,2%, soit moins que l'inflation⁵ (cfr Graphique 3.2b).

Rapportées au nombre d'habitants, les dépenses de recherche de la Flandre atteignent 100 euros, soit 12 % de plus que pour la Communauté française et la Région wallonne prises dans leur ensemble (Tableau 3.5).

En pourcentage des dépenses publiques totales en 2001, la recherche représentait 3.7 % en Flandre contre 3.2 % pour les deux entités francophones (2.9 % en Région wallonne et 3.4 % dans la Communauté française).

Ainsi, malgré les corrections apportées aux chiffres de la Région wallonne, on constate que les efforts fournis sont encore globalement insuffisants pour faire face au défi de rattrapage économique que s'est fixé la Wallonie.

La Communauté française doit donc profiter du refinancement dont elle bénéficiera pleinement dès 2004 pour inverser la tendance.

D'autre part, la Région doit poursuivre et amplifier les efforts accomplis au cours des dernières années.

3.3.4 Les dépenses publiques de recherche de la Région wallonne

Pour mettre en lumière les inflexions de la politique de la Région wallonne au cours de la législature actuelle, il faut prendre de la distance par rapport aux données qui assurent une comparabilité internationale et utiliser les données budgétaires régionales.

⁵ On pourrait penser que ce repli de 2002 est imputable à la non prise en compte, dans les statistiques présentées de la part européenne de cofinancement des programmes des fonds structurels (la part wallonne étant bien inscrite au budget, cfr. note méthodologique). Or il n'en est rien, la méthodologie n'a pas changé : ils étaient déjà exclus sous la période précédente des fonds structurels (1994-1999). Il n'y a donc pas de raison que la prise en compte de ces crédits sur l'ensemble de la période donne une image différente. Et si c'était le cas, cela voudrait dire que les moyens européens ont eu un effet d'éviction sur les dépenses de la Région elle-même (nous y reviendrons à la section suivante).



TABLEAU 3.6 : BUDGETS INITIAUX DE LA RÉGION WALLONNE
(en moyens d'actions- millions d'euros sauf indication contraire)

Programmes du budget	1999	2002	Part dans le budget total en 2002 en %	Croissance totale 2002 - 1999 en %	Hausse annuelle moyenne en %
Budget recherche total	112.6	201.3	3,4	79	15,6
Budget recherche hors fonds et cofinancements européens	88.4	111.5	1,9	26	6,0
Cofinancements européens	11.9	70.7		500	
Fonds de la recherche	12.4	19.0		53	
Total budget de la Région wallonne (yc charge de la dette)	4 806.8	5 888.5	100	23	5,2
Total du budget recherche (en moyens de paiements)	111.1	144.9		31	6,9

Sources : Documents parlementaires, budget initial 2002 et 1999 exposé général et programmes justificatifs 1999 et 2002 et calculs UWE⁶

ENCADRE 6 : REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

L'utilisation des données budgétaires introduit deux différences majeures par rapport aux données de crédits budgétaires publics commentées à la section précédente.

- 1. Les crédits repris dans notre analyse ne tiennent pas compte des recherches financées par d'autres départements que le département du Ministre de la Recherche (p. ex. l'agriculture, l'environnement ou l'aménagement du territoire).*
- 2. Afin de refléter les inflexions récentes de la politique de recherche, les crédits budgétaires que nous avons repris sont exprimés en moyens d'action et non plus en moyens de paiement.*

Les moyens de paiement constituent l'ensemble de sommes qui seront effectivement payées une année donnée (p. ex. en 2002). Ils concernent des programmes initiés lors des années antérieures (1998, 1999, ...) et qui donnent lieu à des paiements en 2002.

Les moyens d'action représentent les crédits votés une année (p. ex. en 2002) et qui donneront lieu à des paiements la même année (2002) ou une année ultérieure (2003, ...). Ainsi un programme mobilisateur décidé en 2002 – tel le programme «nanotechnologies» qui couvre 3 ans – est intégralement inscrit au budget 2002 en moyens d'action mais donnera lieu à des paiements jusqu'en 2005.

En période de politique constante, les moyens de paiements correspondent aux moyens d'action. Ce n'est plus le cas quand le Gouvernement impulse de nouveaux efforts. Ainsi en 1999, les moyens d'action totaux inscrits au budget initial étaient proches des moyens de paiement (112 millions d'euros) alors qu'en 2002 ils étaient près de 40% supérieurs.

Les moyens d'action sont donc intéressants pour juger des inflexions politiques. Mais ces inflexions ne seront rien d'autre que des effets d'annonce si elles ne se traduisent pas en moyens de paiement, c'est-à-dire en dépenses effectives.

⁶ Les crédits de cofinancements européens concernent la part wallonne inscrite au budget régional. Ces crédits étaient inclus dans les programmes en 1999 et ont été isolés par calcul UWE. Dans le budget initial 2002, ces crédits de cofinancements constituent des réserves qui sont mobilisées en cours d'avancement des programmes. Il est donc possible que les crédits recensés surestiment l'effort réel qui sera fait en 2002. L'opération exceptionnelle liée au remboursement partiel de la dette sidérurgique par la vente des actions détenues par la Région dans Cockerill Sambre a été retirée du budget total de 1999.

Depuis 1999, la Région wallonne a fortement augmenté son budget de recherche

Il ressort que les crédits budgétaires totaux (moyens d'actions) que la Région wallonne consacre à la recherche ont connu une forte croissance (+79%) depuis le budget initial de 1999, soit le dernier budget de la législature précédente. Ces moyens d'action s'assimilent à des lignes de réservations budgétaires en vue de lancer des projets en 2002, projets qui pour la plupart courent plusieurs années et ne donneront donc pas lieu à des dépenses pour un montant égal en 2002 (voir remarques méthodologiques ci-dessus).

L'évolution des moyens de paiement (ce que la Région a prévu de déboursier effectivement en 2002) est quant à elle plus modeste (+31 % depuis 1999), ce que confirment les chiffres harmonisés publiés par les services fédéraux scientifiques techniques et culturels fédéraux (SSTC) et que nous avons présentés à la section précédente.

Même si on s'en tient aux moyens d'action, il convient toutefois de nuancer la forte croissance. D'une part, le budget global ne représente encore que 3 % des moyens d'action totaux. D'autre part, trois quarts de l'augmentation enregistrée proviennent de deux postes - à savoir les cofinancements européens et le fonds de la recherche - qui ne correspondent pas à une réorientation des budgets de la Région vers la recherche.

1. Les cofinancements liés aux fonds structurels européens

Il s'agit essentiellement des programmes du phasing out de l'Objectif 1 en Hainaut et de l'Objectif 2 dans le bassin Meuse-Vesdre. Ces moyens sont importants car la place dévolue à la R&D dans les programmes des fonds structurels est grande. Par ailleurs ces deux programmes, qui sont sensés couvrir la période 2000-2006, ont pris du retard au lancement, ce qui explique l'importance des moyens d'action inscrits au budget 2002.

Au total, les moyens d'action liés aux cofinancements européens, ont cru de 500% depuis 1999 et représentent plus du tiers du budget de la recherche en 2002. Ils représentent deux tiers de la hausse totale du budget de la recherche.

Or, ces crédits ne concernent pas l'ensemble de la région. Ils sont concentrés géographiquement (Hainaut et une partie de la province de Liège).

Ils sont par ailleurs appelés à diminuer fortement pour s'éteindre en 2006. Or, la part wallonne des cofinancements européens est imputée à un «pot budgétaire commun» qui est attribué en fonction de l'avancement des programmes. Les crédits correspondants ne sont donc en rien acquis à la recherche au-delà de la période de programmation des fonds structurels.

2. Le fonds organique de la recherche

Il s'agit d'un fonds auquel est versé le remboursement des avances récupérables octroyées par la Région aux entreprises. Ces avances sont des aides au développement de nouveaux produits ou services que les entreprises remboursent en cas de succès.

Les remboursements ont été croissants au cours des dernières années, témoignant du succès des recherches industrielles ayant bénéficié d'une avance récupérable régionale.

Ainsi, en 2002, les remboursements anticipés atteignent 14 millions d'euros, soit 50% de plus qu'en 1999.

Ces remboursements serviront à financer de nouvelles dépenses de recherche. Or, on ne peut pas considérer ces dépenses comme des moyens régionaux additionnels consacrés à la recherche mais plutôt d'un recyclage de moyens déjà attribués.

Il faut par ailleurs souligner que les sommes remboursées ne financent pas exclusivement des programmes destinés aux seules entreprises. Ainsi, par le passé, plusieurs programmes mobilisateurs concernant entreprises et universités ont été financés sur base des crédits de ce fonds.



Au total, le budget de la recherche de la Région wallonne exprimé en moyens d'action a connu une forte augmentation entre 1999 et 2002, principalement attribuable à l'action de la Région dans les zones bénéficiant des fonds structurels européens.

Même si cette augmentation est à saluer, on ne peut parler d'une augmentation structurelle des budgets dans la mesure où ces cofinancements sont appelés à diminuer rapidement et ne sont pas définitivement acquis au budget de la recherche, le Gouvernement wallon n'ayant pris aucun engagement en ce sens.

Hors fonds (européens et organiques), l'augmentation nominale des moyens d'action entre 1999 et 2002 est plus modeste : en moyenne 6% par an, soit à peine plus que le budget régional dans son ensemble.

Les moyens de paiement totaux (y compris les fonds) ont également progressé au rythme de 6 % l'an. Or, rappelons-le, ce sont les sommes qui sont effectivement payées qui donnent une mesure correcte de l'effort qui est réalisé par la Région.

Même si ces augmentations - en moyens d'action ou de paiement - dépassent la croissance du PIB régional et témoignent donc d'un effort relatif des autorités régionales, on ne peut dire qu'il y ait eu une réorientation marquée des moyens budgétaires vers la recherche au cours des trois derniers exercices.

Un effort à amplifier

Par ailleurs, comme nous l'avons montré dans les sections précédentes, la comparaison des crédits budgétaires publics consacrés à la recherche avec les autres entités du pays et avec d'autres pays reste défavorable à la Wallonie.

Il est donc indispensable que la Région poursuive et amplifie son effort budgétaire en faveur de la recherche.

Au-delà d'une augmentation nominale des moyens, l'utilisation qui en est faite retient également l'attention dans la mesure où ces budgets doivent stimuler effectivement le potentiel d'innovation et de croissance de la Wallonie.

3.3.5 L'orientation des crédits publics de recherche

Pour éclairer ce point, nous reprenons également une analyse en deux temps : d'abord les chiffres harmonisés aux niveaux international (EUROSTAT) et belge (SSTC) et puis les données budgétaires wallonnes.

Il ressort des données harmonisées que la part consacrée par l'ensemble Communauté française et Région wallonne à la recherche menée via le financement général des universités est proportionnellement supérieure à la part que la Flandre y consacre (Tableau 3.7).

Le budget de la Région wallonne fait également une large place à des recherches ou à des actions menées par des universités.

Elles récoltent directement 36% du total du budget hors co-financements et fonds organiques (Tableau 3.8). Les universités sont par ailleurs présentes dans les opérations de promotion et de diffusion de la science.

Les entreprises représentent 42% du total des moyens et les centres collectifs de recherche, dont la vocation est de soutenir le développement technologique des PME, à peine 7%.

Ces trois postes appellent des commentaires spécifiques.

*Dépenser plus
mais également
dépenser mieux
dans la perspective
d'accroître les
retombées
économiques des
recherches financées
par la Région wallonne*

TABLEAU 3.7 : CRÉDITS BUDGÉTAIRES PUBLICS DE RECHERCHE SELON UNE RÉPARTITION FONCTIONNELLE en 2000 (*) en % du total

	Communauté française + Région wallonne	Communauté et Région flamandes	UE-15
Objectifs humains et sociaux	3	11	16
Objectifs technologiques	35	32	24
Fonds gén. des universités	33	25	37
Recherches non orientées (type FNRS)	24	28	18
Non ventilé	5	3	6
TOTAL	100	100	100

Source: Commission Coopération fédérale, groupe de travail CFS/STAT, calculs SSTC- Crédits budgétaires de paiements conformément à la définition internationale du manuel de FRASCATI (agrégation UWE) et Eurostat (*) 2000 : données provisoires

Aider directement les entreprises

Les aides directes aux entreprises pour des programmes de R&D ont un effet d'entraînement important sur l'ampleur des programmes de recherche menés. Ainsi, selon une étude de l'OCDE portant sur les vingt dernières années, un dollar de financement public se traduit en moyenne par une dépense de recherche privée de 1,7 dollar.

La même étude montre que l'effet stimulant du financement public varie selon sa générosité : il augmente jusqu'à un certain niveau (lorsque le volume des financements publics atteint 13% des dépenses de recherche de l'ensemble des entreprises) et décroît au-delà pour devenir négatif à partir de 25%⁷. Selon l'étude, le niveau optimal de support public aux entreprises se situerait entre 16% et 19%.

En Wallonie, pour l'année 2000, la part des dépenses de recherche des entreprises financées par les pouvoirs publics (région ou autre) est de 7% (contre 6% en moyenne pour la Belgique, 9,4% dans l'Union européenne et 14,3% aux USA en 1998). Il y a donc place pour une augmentation substantielle du support public régional en vue d'accroître la recherche dans les entreprises.

Cet effet levier ne peut cependant être pleinement atteint qu'à travers un système d'aide performant. La Région doit donc veiller, d'une part, à améliorer constamment les aides qu'elle propose et, d'autre part, à favoriser l'accès de ces mécanismes aux PME.

Encourager la recherche collective

Un grand nombre d'entreprises ne dispose pas des ressources nécessaires pour mener des recherches, voire même pour les coordonner auprès d'un sous-traitant. Mener un programme de recherche suppose en effet que l'entreprise dispose des ressources financières et humaines mais également qu'elle soit à même de dialoguer avec des équipes de recherche dans un langage commun.

Pour favoriser l'accès de ces entreprises à la science et à la technologie, les centres collectifs de recherche constituent un vecteur incontournable. Leur vocation est de créer un socle de connaissances communes à un secteur d'activité et d'en assurer la diffusion au sein des entreprises, tout en leur offrant des services d'accompagnement individualisés.

Vu le nombre d'entreprises de très petite taille dans le tissu économique wallon (cfr. le chapitre 2) et la réponse spécifique que les centres collectifs sont à même de proposer, il peut paraître surprenant que ces centres ne bénéficient pas d'une intervention régionale plus importante.

⁷ Ces taux sont des mesures macroéconomiques. Ils constituent le rapport entre le total des crédits publics et le total des dépenses des entreprises. Il ne s'agit pas du taux appliqué dans le cadre d'un dossier d'aide spécifique.



TABLEAU 3.8 : CRÉDITS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGION AFFECTÉS À LA RECHERCHE
(budget initial 2002 en moyens d'action hors cofinancements et fonds pour la recherche)

	millions euros	part dans le total (%)
Recherche	58	52
ISSEP	8	8
Universités	40	36
Centres collectifs de recherche	8	7
Autres	2	2
Aides aux entreprises	46	42
Diffusion, promotion	7	6
Total	112	100

Sources : Documents parlementaires, budget initial 2002, exposé général et programmes justificatifs 2002 et calcul UWE

Les budgets engagés en faveur des universités sont importants. Leur impact sur l'accroissement du potentiel de croissance de la région n'est cependant pas direct. Il dépend en effet des mécanismes de diffusion des résultats dans le tissu économique.

Pour accroître cet impact, la Région wallonne doit, d'une part, renforcer son attention à la valorisation économique des recherches universitaires et, d'autre part, encourager le rapprochement des acteurs de la recherche en Wallonie en favorisant les liens entre les universités, les entreprises et les centres collectifs de recherche.

Des mesures ont déjà été prises par la Région afin de renforcer la valorisation économique des résultats de recherches universitaires.

Citons notamment l'encouragement au travail en équipes pluridisciplinaires, l'octroi de la propriété des résultats des recherches aux universités, le financement de valorisateurs au sein des universités, le financement du dépôt de brevets, le soutien à la constitution d'un réseau des interfaces universités-entreprises,...

Mais, eu égard à l'impécuniosité de la Communauté française, on pourrait craindre que les recherches universitaires financées par la Région constituent des «budgets palliatifs» et que l'objectif de développement économique qui devrait primer dans les recherches financées sur fonds de la Région ne soit pas rencontré.

Même si un mécanisme rigoureux de sélection des projets présentés par les universités a été mis en place, aucune évaluation ne permet de lever complètement cette inquiétude.

Sur le plan du rapprochement des acteurs, le financement par la Région de la constitution de grappes technologiques autour des technologies-clés identifiées au cours du programme Prométhée est une initiative positive qu'il convient sans doute d'amplifier.

Les programmes mobilisateurs peuvent par ailleurs contribuer largement à organiser le travail en réseau de tous les acteurs wallons autour de thèmes porteurs et dotés de moyens suffisants.

Renforcer les partenariats est indispensable, notamment dans la perspective de la constitution d'équipes de recherche au niveau d'excellence reconnu en dehors de nos frontières et susceptibles de s'insérer dans les programmes de recherches internationaux, comme le 6^e programme-cadre de recherche de l'Union européenne qui débutera en 2003.

Diffuser et valoriser les résultats des recherches menées dans les universités

Veiller à l'orientation économique des recherches financées par la Région

Favoriser les partenariats

3.3.6 Conclusions et propositions

Pour résumer cette section consacrée aux dépenses de R&D, on peut retenir les points suivants :

- Les dépenses de R&D constituent un stimulant important à la croissance et à la compétitivité des entreprises mais aussi de la Région.
- Or, malgré une progression importante ces dernières années, les dépenses publiques de R&D de la Belgique dans son ensemble restent trop faibles. En la matière, notre pays occupe la queue du peloton européen.
- La Région wallonne affiche quant à elle une progression des moyens budgétaires potentiellement consacrés à la recherche certes remarquable mais encore insuffisante. Par ailleurs, cette augmentation mesurée en moyens d'action est sensiblement nuancée si on considère l'évolution des paiements (c'est-à-dire les dépenses effectives). Il convient donc que le Gouvernement wallon renforce structurellement les moyens consacrés à la politique de R&D.

La Région devrait retenir comme objectif une croissance des moyens trois fois plus rapide que l'ensemble du budget régional (hors cofinancements européens et fonds organique).

En effet, à ce rythme, la part des dépenses de recherche dans le total du budget de la Région rejoindrait en 2007 la part que la Flandre affecte actuellement à la recherche.

- La Communauté française, dans le cadre de son refinancement, devrait également réserver une part des moyens additionnels à renforcer la recherche menée dans les universités. Elle doit plus particulièrement utiliser ces moyens à structurer un paysage très morcelé (la Communauté compte 10 universités) afin de permettre aux équipes d'atteindre une taille critique leur permettant de s'insérer dans des réseaux d'excellence internationaux.
- Ces propositions de renforcement des moyens consacrés à la recherche ne prennent pas en compte les efforts que font ou feront les autres pays ou régions. En effet, faute de statistiques adéquates, il n'est pas possible de donner une mesure de l'effort public total exprimé en pourcentage du PIB, ce qui constitue la mesure communément retenue.

C'est pourquoi, la Région doit combler cette lacune en se dotant d'un tableau de bord régional de l'innovation, à l'instar de ce que publie la Commission européenne pour les pays de l'Union. Un tel tableau de bord est en chantier. Il devrait permettre d'adapter l'objectif de croissance des moyens publics dévolus à la recherche en Wallonie que nous proposons en tenant compte de la situation relative de la Wallonie.

- Dans la perspective d'accroître les retombées économiques des recherches financées par les fonds publics, il faut sans doute dépenser plus mais également dépenser mieux.
- Un enjeu majeur réside dans le rapprochement des entreprises, centres de recherches et universités. En la matière, les programmes de grappes technologiques et les programmes mobilisateurs constituent des initiatives à encourager.
- Mais, pour jouer pleinement leur rôle de catalyseur, les programmes mobilisateurs doivent être préparés en concertation avec tous les acteurs économiques et les impliquer dès leur lancement. Ils doivent être conçus de telle manière à constituer la base de réseaux de partenariats durables et faire l'objet d'évaluations systématiques, autant d'aspects qui ne font pas l'objet d'une attention systématique de la part de la Région.
- Ces différents axes mis en œuvre résolument par la Région, devraient permettre d'accroître le potentiel de croissance de la Wallonie en favorisant la création de produits à haute valeur ajoutée et en améliorant la productivité des investissements privés.



3. 4. L'INVESTISSEMENT PHYSIQUE : LA FISCALITÉ RÉGIONALE

3. 4. 1 Evolution de l'investissement physique

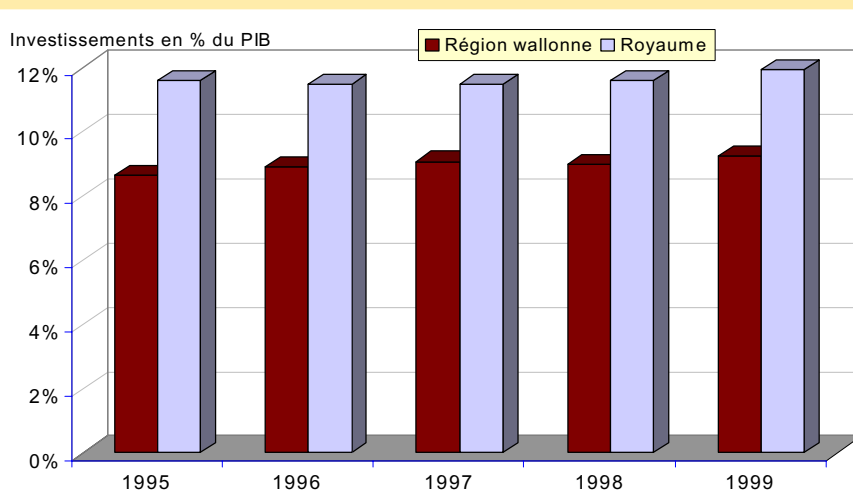
Si l'investissement immatériel, c'est-à-dire en R&D et innovation, sera la clef du redéploiement et du développement de l'économie wallonne, il n'en reste pas moins évident que l'investissement physique ne peut être négligé.

Les derniers chiffres relatifs à l'investissement en Wallonie ne sont, à cet égard, guère encourageants. En 2001, selon les déclarations à la TVA⁸, l'investissement n'a augmenté que de 2% par rapport à l'année précédente. Il faut, bien sûr, y voir l'effet du ralentissement économique ; mais, encore plus préoccupant, est le fait que, pour la même année, l'investissement n'a pas ralenti dans les mêmes proportions pour l'ensemble du Royaume, affichant une croissance de 3%. De même, la forte croissance des investissements en Wallonie en 2000, 4 % est tempérée par l'augmentation encore plus forte enregistrée au niveau du pays (7%).

Ce retard dans les flux d'investissement, et donc dans l'accumulation des capacités productives de l'économie wallonne, se note sur une très longue période, comme en témoigne le graphique 3.3. Entre 1995 et 1999, le taux d'investissement en termes du PIB est, en moyenne annuelle, de 3 points de base inférieur à celui du Royaume. Cet écart est resté annuellement à peu près constant durant la précédente décennie, et les déclarations à la TVA de 2000 et 2001 n'augurent pas de retournement de tendance durant ces deux dernières années.

Ce retard dans l'investissement semble être de nature structurelle puisqu'il reste constant quelle que soit la phase du cycle économique. Il n'appartient cependant pas à ce rapport d'analyser de manière détaillée les causes de cette déficience structurelle. On peut néanmoins noter qu'en pourcentage du chiffre d'affaires, les investissements wallons sont dans la moyenne du pays. Les entreprises existantes en Wallonie investissent donc autant que celles situées en Flandre. C'est de nouveau le manque d'entreprises qui explique la différence macro-économique.

GRAPHIQUE 3.3 : TAUX D'INVESTISSEMENT



⁸ La fiabilité de cet indicateur, compilé et publié par l'INS, est loin d'être optimale, mais, pour l'heure, c'est le seul disponible pour mesurer l'investissement. Pour calculer la variation annuelle, nous avons réalisé la moyenne des variations trimestrielles.

La rentabilité de l'investissement est un des déterminants principaux de l'investissement. La brève analyse présentée au chapitre 2 a mis en lumière la faible rentabilité de l'investissement en Wallonie, qui pourrait donc être une des causes du faible investissement à un niveau macro-économique. Mais d'autres facteurs devraient aussi être utilement analysés dans des travaux ultérieurs.

Une des priorités est donc de favoriser la restauration de cette rentabilité. Plusieurs voies sont possibles : la plus immédiate est de favoriser l'augmentation de la part de la capacité d'auto-financement dans la valeur ajoutée, en réduisant celle de la masse salariale, ou en accélérant l'évolution de la valeur ajoutée par rapport à la masse salariale. A cet égard, il est intéressant de rappeler les résultats de l'analyse de la répartition de la valeur ajoutée faite au chapitre 2, et notamment que, selon la comptabilité régionale en 1999, la part salariale dans le total de la valeur ajoutée des sociétés non financières se montait à 67 %, contre 62 % en Flandre. C'est la voie qu'ont choisi certains pays voisins comme les Pays-Bas (depuis le début des années 80), ou la France, notamment en réduisant les cotisations sociales ainsi que l'impôt des sociétés. La Belgique a aussi récemment suivi le mouvement, mais sans doute avec une ampleur insuffisante pour obtenir des résultats réellement significatifs.

La politique salariale est de compétence fédérale, ainsi que la plus grande part de la politique fiscale. Néanmoins, le pouvoir régional dispose d'au moins deux instruments de politique économique pour améliorer la rentabilité des investissements : les aides directes et l'adaptation de certaines taxes, régionales et provinciales, qui frappent l'investissement. La section suivante se concentrera sur ce dernier instrument.

3.4.2 La fiscalité régionale de l'investissement

Ainsi qu'il ressort de la précédente section, la Wallonie connaît depuis de nombreuses années un déficit d'investissement privé. Un des facteurs qui décourage l'investissement est sa taxation particulièrement pénalisatrice en Wallonie en comparaison des régions voisines.

La charge fiscale régionale ou provinciale frappant l'investisseur prend principalement quatre formes :

- a) Le précompte immobilier frappant, d'une part, les immeubles, et, d'autre part, le matériel et outillage.
- b) La taxe sur la force motrice.
- c) La taxe industrielle compensatoire.
- d) La taxe provinciale sur la superficie (uniquement dans le Hainaut).

a) Précompte immobilier matériel et outillage

Pour la fixation du revenu cadastral, base imposable du précompte immobilier, deux méthodes sont retenues :

1. Le revenu cadastral des bâtiments (tant privés que d'entreprises) est fonction de leur valeur locative «théorique» de 1975.
2. Le revenu cadastral du matériel et outillage est fonction de leur valeur d'investissement l'année de l'investissement. Ce précompte s'élève annuellement en moyenne quasi à un pour-cent de l'investissement.

Dès lors, un bâtiment construit en 2002 verra son revenu cadastral fixé en fonction de sa valeur locative «théorique» de 1975, tandis qu'un investissement en matériel et outillage verra son revenu cadastral fixé en fonction de sa valeur d'investissement de 2002.



TABLEAU 3.9 : ÉVOLUTION DU REVENU CADASTRAL EN MILLIONS D'EUROS (chiffre pour les 5 provinces wallonnes)

	1990	2000	2000/1990
Bâti	1.052,9	1.234,5	117%
Matériel et outillage	123,3	224,2	182%

Source : Administration du Cadastre

Cette différence de méthode explique en grande partie l'évolution divergente entre le bâti et le matériel et outillage. En effet, entre 1990 et 2000, le revenu cadastral du bâti a augmenté de 17,25 % et celui du matériel et outillage de 81,83%.

Comme le taux du précompte immobilier est identique pour le bâti et le matériel et outillage, la différence de méthodologie pour la fixation du revenu cadastral entraîne un déplacement de la croissance de la charge fiscale du bâti vers l'investissement en équipement d'entreprise.

De plus, le législateur fédéral, vu l'absence de péréquation cadastrale, décidait en 1990 d'indexer le revenu cadastral. Ceci ne fit qu'accentuer la sur-taxation de l'équipement d'entreprise par rapport aux bâtiments.

En effet, un bâtiment construit en 2002, comme exposé ci-avant, voit son revenu cadastral fixé en fonction du marché locatif de 1975, tout en étant majoré de l'inflation entre 1990 et 2001. Quant à l'équipement neuf d'entreprise investi en 2002, son revenu cadastral est fixé en fonction de sa valeur d'investissement de 2002 majorée de l'inflation entre 1990 et 2001.

Si l'évolution du revenu cadastral matériel et outillage avait été identique à celle du bâti, celui-ci s'élèverait en 2000 à 144,6 millions d'euros au lieu de 224,2 soit une différence de 79,65 millions. Les entreprises ne paieraient dès lors pas de précompte sur ces 79,65 millions. Ceci représenterait pour les entreprises implantées en Wallonie une charge fiscale annuelle de 49,93 millions d'euros par an en moins (soit 2,014 milliards⁹ FB).

A noter que depuis 1998 le revenu cadastral matériel et outillage est plafonné en Flandre alors qu'en Wallonie il continue à croître en passant ainsi entre 2000 et 2001 de 224,2 à 230,96 millions d'euros soit une augmentation annuelle de 6,72 millions.

TABLEAU 3.10 : REVENU CADASTRAL MATÉRIEL ET OUTILLAGE (montants en millions d'euros)

	Région wallonne	Région flamande
1990	123,33	268,15
1995	167,03	424,74
2000	224,24	529,15
2001	230,96	531,14

Source : Administration du Cadastre, calculs UWE

⁹ soit pour l'exercice d'imposition 2000 : $79,65 \times 125,38\%$ (indexation) $\times 50\%$ (taux moyen de précompte) = 49,93

La taxation du matériel et de l'outillage concerne plus de 12.000 entreprises implantées en Wallonie (à savoir celles ayant du matériel d'une valeur supérieure à 10.000 euros). Les pays voisins (Allemagne, France, Luxembourg et Pays-Bas) ne taxent pas le matériel et outillage. La Flandre quant à elle, comme précisé ci-avant, a gelé son accroissement.

Dès lors, pour augmenter les investissements en Wallonie, le législateur fiscal wallon se doit de s'aligner sur les pays et régions voisins en ne soumettant plus à imposition les nouveaux investissements (par le biais du gel du revenu cadastral matériel et outillage) et en supprimant pour le revenu cadastral existant toute augmentation (gel de l'indexation).

L'UWE se réjouit dès lors de la décision récente du Gouvernement wallon de proposer au Parlement le gel de l'indexation et l'augmentation du seuil d'allivrement de 10.000 à 50.000 euros.

Les taux du précompte immobilier

Ainsi qu'il ressort du tableau 3.11 l'addition du taux de base régional au précompte immobilier (bâtiment et matériel et outillage) et des additionnels provinciaux représente pour les entreprises implantées en Wallonie une charge en moyenne du double de celles frappant les entreprises établies en Flandre

b) Taxe industrielle compensatoire

Suite à la péréquation cadastrale de 1979, certaines provinces ont décidé de surtaxer les investissements industriels, estimant que cette péréquation profitait trop aux industries.

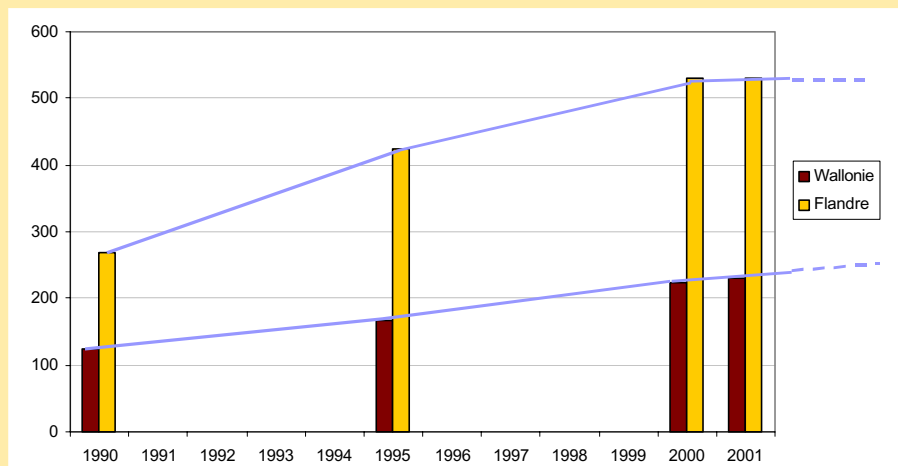
Cette taxe industrielle compensatoire n'existe plus que dans deux provinces, le Hainaut et Liège. Cet anachronisme devrait être supprimé.

c) Taxe provinciale sur la force motrice

A ces additionnels provinciaux plus élevés en Wallonie, il y a lieu d'ajouter la taxe sur la force motrice existant dans les provinces du Hainaut, Luxembourg et de Namur et qui s'élève respectivement par kilowatt de puissance nominale des moteurs à :

- Hainaut : 5,7 euros
- Luxembourg : 3,22 euros
- Namur : 9,3 euros au-delà de 200 kw

GRAPHIQUE 3.4 : REVENU CADASTRAL MATÉRIEL ET OUTILLAGE IMPOSABLE



Source : Administration du Cadastre, calculs UWE



TABLEAU 3.11 : TAUX DU PRÉCOMPTE IMMOBILIER

Provinces wallonnes	Taux de base régional	Additionnels provinciaux	Total
Brabant wallon	1,25%	1150	14,375%
Hainaut	1,25%	1825	22,813%
Liège	1,25%	1500	18,75%
Luxembourg	1,25%	1634	20,425%
Namur	1,25%	1390	17,375%
Provinces flamandes	Taux de base régional	Additionnels provinciaux	Total
Anvers	2,5%	290	7,25%
Brabant flamand	2,5%	332	8,3%
Flandre occidentale	2,5%	320	8%
Flandre orientale	2,5%	295	7,375%
Limbourg	2,5%	300	7,5%

Sources : Administrations fiscales provinciales

Or les provinces du Brabant wallon et de Liège ont montré qu'il était possible de supprimer ces taxes. En effet, le Brabant wallon lors de sa création a décidé de ne pas l'introduire (avec effet au 1^{er} janvier 1995). Quant à la province de Liège elle l'a supprimée (avec effet au 1^{er} janvier 2002).

d) Taxe provinciale sur la superficie

Le Hainaut est la Province la plus taxatrice de toutes les Provinces wallonnes. Elle cumule les additionnels au précompte immobilier les plus élevés, la taxe sur la force motrice et la taxe industrielle compensatoire. Elle a par ailleurs introduit une taxe sur la superficie, fonction comme le dit son nom, du nombre de m² occupés par l'entreprise.

Conclusion

La Région wallonne dispose d'un pouvoir fiscal important sur l'investissement. Elle a décidé de le réduire en gelant l'indexation du précompte immobilier matériel et outillage et en relevant à 50.000 euros le seuil d'allivrement.

A l'avenir, ce ne seront plus que les moyennes et grandes entreprises qui seront frappées de précompte immobilier sur leurs investissements supplémentaires matériel et outillage. Cette taxe n'existe plus en Flandre pour les investissements supplémentaires. Elle n'existe pas dans les pays voisins (France, Luxembourg, Allemagne, Pays-Bas). Cette taxe doit dès lors être supprimée pour les investissements futurs.

Par ailleurs, les Provinces du Hainaut, du Luxembourg et de Namur doivent envisager de réduire rapidement leur taxe sur la force motrice, voire la supprimer, si elles veulent stimuler l'investissement sur leur territoire.

3. 5. L'UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES

L'enjeu Comment rencontrer les attentes légitimes de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles tout en préservant la croissance nécessaire de l'activité économique ?

Nous nous attachons ici à mettre en exergue quelques évolutions de la pression que les entreprises exercent sur l'environnement et vice-versa. Pour s'inscrire dans une préoccupation universelle, faisant l'objet d'études et de publications de l'ONU et de l'OCDE, nous examinerons, au moyen d'indicateurs disponibles pour la Wallonie, les signes d'un découplage de la pression sur l'environnement et de la croissance économique ou, dans le cas présent, de la production industrielle.

Dans le dernier rapport de l'OCDE intitulé «Les perspectives de l'environnement OCDE» daté 2001, divers constats ont été faits pour les états membres. Les mêmes constats peuvent être dressés pour la Wallonie.

3.5.1 Les émissions dans l'air

Les substances acidifiantes : alors que l'on constate une stabilisation pour les secteurs agricole et domestique, une réduction importante (15%) se marque pour l'industrie de 1990 à 1997. A titre d'exemple, les objectifs de réduction, entre 1980 et 1998, des émissions de SO₂ (-75%) et de NO_x (-40%) de l'accord de branche pour les centrales électriques ont été atteints grâce au changement de combustible et à la modernisation du parc de production.

Dans le cadre de la Convention de Genève de 1979 et du Protocole d'Aarhus de 1998, les émissions de plomb dans l'atmosphère ont fortement diminué entre 1985 et 1998 suite à l'utilisation d'essence sans plomb et de filtres dans l'industrie. Les mesures de concentration en Pb dans l'air révèlent des diminutions de 80 à 85 % ; elles se situent largement sous les seuils de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Pour les retombées de poussières, on observe une amélioration générale et continue depuis 1982.

Perspectives :

L'Union européenne, par le biais de la directive fixant des plafonds d'émissions nationaux pour certains polluants atmosphériques, a renforcé les objectifs assignés à la Belgique et à la Région wallonne par le Protocole de Göteborg, signé dans le cadre de la Convention de Genève de 1979.

La transposition de la directive en droit régional implique des réductions complémentaires des émissions de soufre (72%), de NO_x (38%) et de COV (43%) à réaliser entre 1990 et 2010. L'industrie wallonne devra produire des efforts considérables et coûteux pour atteindre les objectifs lui assignés.

En matière de changements climatiques, le Protocole de Kyoto, en raison de la répartition des efforts de réduction entre les Etats membres de l'Union européenne («burden sharing»), impose à la Belgique de réduire (entre 1990 et 2008-2012) de 7,5 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

La politique de la Région wallonne repose sur le principe de la répartition linéaire entre régions de «l'effort de Kyoto». Au niveau wallon, la ventilation entre les secteurs - l'industrie, les transports, le domestique et le tertiaire - n'est pas encore fixée.



Il en est de même pour la répartition intra-industrielle. La mise en œuvre du Protocole suscite encore de nombreuses questions, parfois même très basiques. Une chose est certaine : les efforts financiers à consentir seront considérables.

Le Gouvernement et la plupart des secteurs industriels négocient des accords de branche. L'industrie s'interroge sur «l'opposabilité» de ces accords à l'égard des dispositions fédérales ou européennes. Alors que les entreprises ne peuvent que viser l'efficacité spécifique maximale de leurs procédés de production, le Protocole de Kyoto impose des réductions absolues d'émissions, et donc de production pour les entreprises les plus performantes, pouvant conduire à des délocalisations sans bénéfice pour l'environnement mais avec des dégâts sociaux évidents.

Il est clair que dans ce cas, bien au-delà de la dissociation entre émissions et croissance, il y aurait un effet de limitation de la croissance wallonne.

3.5.2 Les rejets d'eaux usées

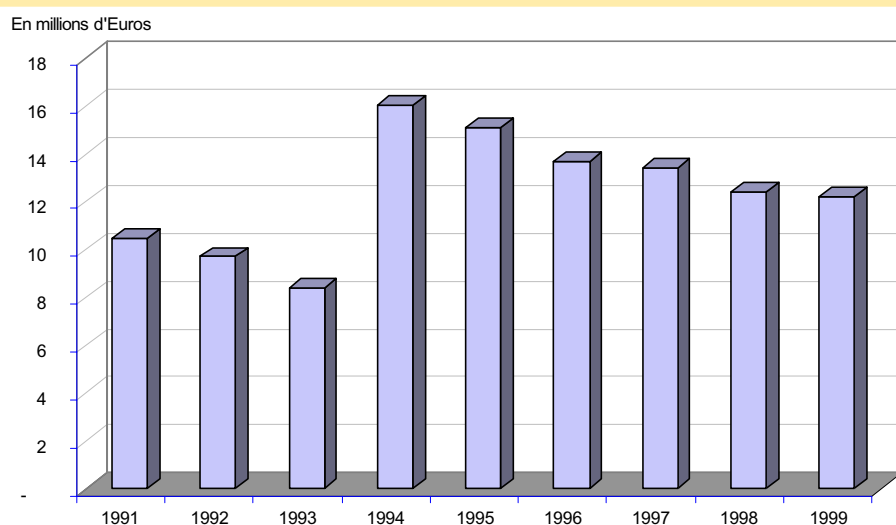
La taxe sur les rejets d'eaux usées est liée à la charge polluante des eaux rejetées. Depuis son instauration en 1990, les recettes de la taxe sont en diminution constante, alors qu'au cours de la même période, l'indice wallon de production industrielle a progressé de 10,2%.

La brusque augmentation des recettes en 1994 (Cf. graphique 3.5) est liée à une modification de la formule de taxation opérée en 1993 pour y inclure notamment les thermies.

L'évolution des recettes liées à la taxe nous conduit à conclure à une dissociation entre les tendances production, à la hausse, et la charge des eaux rejetées, en constante diminution.

Les recettes cumulées de la taxe sur les rejets d'eaux usées industrielles représentent une dépense directe des entreprises de l'ordre de 111,4 millions d'euros en 9 ans.

GRAPHIQUE 3.5 :
RECETTES DE LA TAXE SUR LES EAUX USÉES INDUSTRIELLES



3.5.3 La production de déchets

La production annuelle de déchets industriels fluctue autour de 6000 Kto avec un taux de recyclage – valorisation de l'ordre de 75 %. Il n'y a pas de découplage marquant entre la production de biens et celle des déchets.

La taxe sur les déchets non ménagers (régime de l'exploitant autorisé) est perçue sur les seuls déchets mis en centre d'enfouissement technique. Les recettes de la taxe suivent une évolution qui ne correspond pas à la courbe de production. L'évolution des recettes est notamment influencée par les quantités enfouies (et non les quantités produites) et par les modifications successives des différents taux de taxation.

Les recettes cumulées de la taxe sur les déchets non ménagers représentent une dépense des entreprises de l'ordre de 175,3 millions d'euros en 9 ans.

3.5.4 L'énergie

L'industrie est le secteur le plus énergivore de Wallonie (45 %). Cette situation est due à la structure industrielle wallonne marquée par l'importance historique de l'industrie lourde telle que la sidérurgie, la fonderie, la forge, le verre, la chaux, le ciment, la chimie de base, la pâte à papier, etc...

Entre 1990 et 2000, la consommation énergétique de l'industrie, hors transports, a légèrement diminué (-1.7%) alors qu'elle augmentait fortement dans tous les autres secteurs. Dans ce domaine, il y a donc une nette dissociation entre la production et de la consommation.

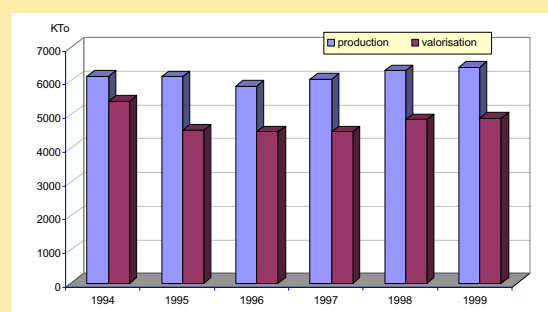
Perspectives :

Dans le projet de «Plan pour la maîtrise durable de l'énergie», le Ministre de l'Energie propose de fixer un objectif global de réduction de la consommation d'énergie de 10% d'ici 2010, l'industrie devant assumer la part la plus importante avec une réduction de 15%.

Tous les secteurs industriels concernés, représentant 80 % de la consommation industrielle, se sont engagés dans la voie des accords de branche (voir supra 3.5.1) en vue d'améliorer encore de 10 à 20 % l'efficacité énergétique.

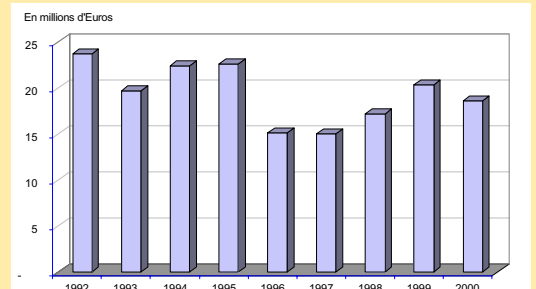
Les audits énergétiques, partiellement subsidiés par la Région wallonne, sont en cours dans les entreprises en vue d'évaluer les économies réalisables par des mesures rentables.

GRAPHIQUE 3.6 : EVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS INDUSTRIELS PRODUITS ET VALORISÉS



Source : DGRNE - Office wallon des Déchets (rapport 2000)

GRAPHIQUE 3.7 : EVOLUTION DES RECETTES DE LA TAXE SUR LES DÉCHETS NON MÉNAGERS (régime de l'exploitant autorisé)



Source : DGRNE - Office wallon des Déchets (rapport 2000)



Divers incitants financiers sont à l'étude tels que l'amélioration des mécanismes de sub-sides à l'investissement et la déduction fiscale pour investissement en matière d'utilisa-tion rationnelle de l'énergie (URE). En contrepartie de ses efforts, l'industrie souhaite obtenir des garanties d'exemption d'une éventuelle taxe régionale, fédérale ou européenne en matière d'énergie.

Les accords de branche énergétiques élargissent leur champ d'application aux émissions de CO₂, ce qui complique le problème puisque les objectifs ne sont pas les mêmes : les accords de branche visent l'efficacité énergétique et la réduction des émissions spéci-fiques de CO₂, alors que Kyoto vise la réduction absolue des émissions.

L'industrie attend du Gouvernement wallon une exonération du gap pouvant exister entre les deux approches et une allocation gratuite des quotas d'émissions comme cela semble être le cas dans d'autres pays.

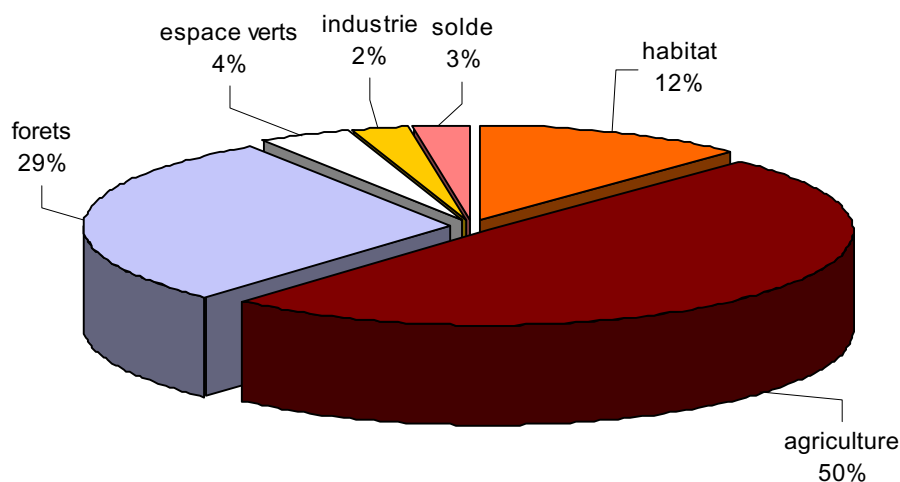
3.5.5 L'occupation du sol

Une première approche de l'utilisation du sol en Wallonie montre que l'industrie est fort peu consommatrice d'espace : l'agriculture, les forêts et espaces verts représentent 83% du sol wallon.

Les zones industrielles occupent 2,38 % auxquels il convient d'ajouter une partie de la surface des zones urbanisées où habitat et entreprises se côtoient.

S'il est souhaitable que certaines activités d'artisanat, de commerce et de petite manu-facture restent insérées dans le tissu urbain, ainsi que cela est prescrit dans le nouveau Code wallon pour l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP), le développement de PME, au-delà d'une certaine taille et l'implantation de nouvelles entreprises, doit se faire dans des zonings industriels capables d'en atténuer les nuisances pour les riverains et de bénéficier de flux multimodaux pour les transports et des infrastructures pour les approvisionnements en flux liquides, gazeux et/ou énergétiques.

GRAPHIQUE 3.8 :
AFFECTATION DU SOL EN WALLONIE



Source : DGATLP - Observatoire

Perspectives :

L'espace est une des richesses de la Wallonie, et il convient de l'utiliser avec parcimonie. La saturation progressive des zonings industriels a conduit le Gouvernement à prévoir de nouveaux zonings dans le cadre d'un plan prioritaire d'affectation d'espace à l'activité économique. Une sélection sur base de critères multiples a permis de sélectionner 1400 hectares devant répondre aux besoins des 10 prochaines années et permettre d'y «loger» environ 35.000 emplois.

Ces perspectives risquent malheureusement d'être fortement malmenées à cause, d'une part de l'opposition rencontrée, sur le terrain, auprès des riverains et, d'autre part, de l'amputation d'une partie de la surface utile des zonings au profit des périmètres d'isolement («zones tampons»). En fonction de la configuration du zoning, ces zones d'isolement périphériques pourraient réduire de moitié la surface réservée à l'activité économique.

3.5.6 La législation environnementale

La Région wallonne, accaparée par les problèmes institutionnels, a accumulé au cours de la décennie '90 un retard sérieux dans la transposition des directives européennes. Ce retard, remontant parfois jusqu'aux années '80, a conduit la Commission européenne à initier de nombreuses procédures d'infraction à l'égard de la Région.

Depuis 3 ans, le Ministre wallon de l'Environnement a entamé un important travail qui trouvera une première concrétisation avec l'entrée en vigueur, dans les prochains mois, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, lequel assure la transposition des directives suivantes :

- Prévention et réduction intégrées de la pollution (IPPC).
- Evaluation des incidences sur l'environnement (EIE).
- Maîtrise des dangers liés aux risques d'accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Seveso II).
- Organismes génétiquement modifiés (OGM).
- Emissions de composés organiques volatils (COV).

A ces textes, s'ajoutent malheureusement d'autres directives dont les autorités wallonnes doivent assurer la transposition ou dont la transposition en droit régional est source de contraintes nouvelles pour les entreprises.

En matière d'eau, citons la directive-cadre Eau, la directive sur eau destinée à la consommation humaine, la directive sur les eaux de baignade, la directive Nitrates et celle sur les eaux urbaines résiduaires. En matière de déchets, mentionnons, parmi d'autres, la directive sur l'élimination des PCB-PCT, la directive concernant la mise en décharge de déchets, et la directive VHU. On y ajoutera aussi l'application des directives Oiseaux et Habitats (décret Natura 2000).

D'une manière générale, on peut constater que l'intégration du droit communautaire dans l'ordre juridique wallon donne lieu à une inflation de décrets et arrêtés. Ce phénomène, sans doute inévitable, engendre néanmoins un malaise croissant au sein des entreprises, en particulier les PME.

Le malaise tourne au découragement et à l'incompréhension lorsque, malgré les mises en garde répétées de l'UWE, les transpositions se font en allant au-delà du prescrit européen, ce qui déforce la compétitivité des entreprises situées en Wallonie.



Nous ne saurions clore cette réflexion sans souligner le rythme soutenu avec lequel les travaux de la Commission européenne sont menés et mentionner plusieurs textes qui demain influenceront le quotidien des entreprises :

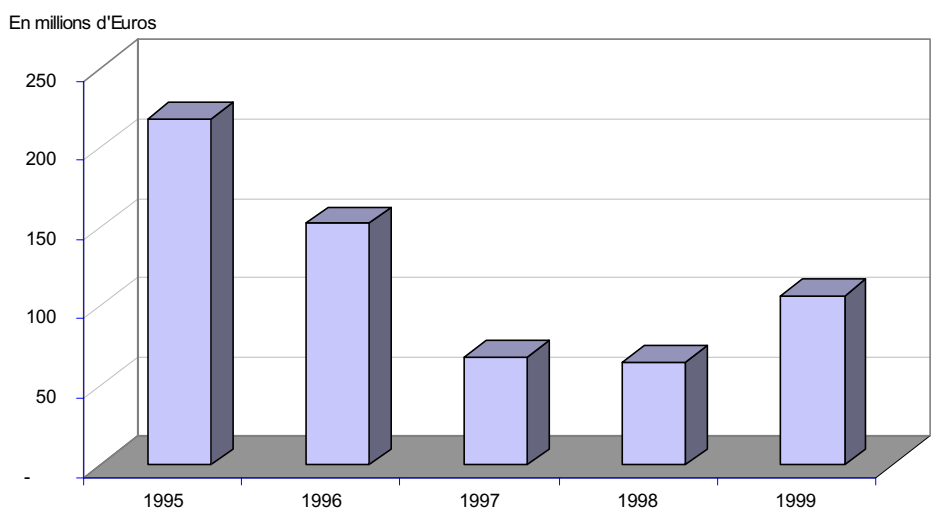
- Plan européen du changement climatique.
- Emissions Trading.
- Mécanismes de flexibilité.
- Efficacité énergétique.
- Cogénération.
- Gestion de la demande énergétique.
- Directive-cadre sur taxation de l'utilisation des infrastructures publiques.
- Responsabilité environnementale.
- Incinération.
- Politique intégrée des produits.
- Participation du public.
- Directive cadre sur l'évaluation et la gestion du bruit ambiant.
- ...

3.5.7 Les dépenses environnementales

La gestion de l'environnement entraîne pour les entreprises un certain nombre de dépenses recensées comme suit :

- Les investissements.
- Les charges d'exploitation.
- Les dépenses courantes : taxes, redevances, cautions et sûretés, études, assurances, provisions et frais de gestion.

GRAPHIQUE 3.9 :
AFFECTATION DU SOL EN WALLONIE



Source : Institut wallon de Développement économique et social et d'Aménagement du Territoire asbl

Les investissements sont à prendre comme tels sans pouvoir en déduire des tendances puisqu'il s'agit le plus souvent de dépenses ponctuelles non récurrentes (construction d'une station d'épuration, mise en exploitation de nouveaux process, filtration, etc...). Idéalement les investissements environnementaux devraient tendre vers zéro ce qui serait le reflet d'une situation optimale.

3.5.8 Conclusions

Comme partout, la pression environnementale sur les entreprises s'est fortement accrue dans les dix dernières années et les entreprises wallonnes ont répondu positivement à cette sollicitation. Les chiffres cités ci-dessus en témoignent. Il faut cependant garder à l'esprit que cette évolution nécessite un temps de mise en œuvre (étude – décision – investissement – exploitation) inhérent au fonctionnement des entreprises. Nous percevons, à l'échelle de la Wallonie, deux particularités inquiétantes : la première est liée à une pression législative «tout azimut», accélérée suite à la nécessité de résorber le retard accumulé en matière de transcription des directives européennes, la seconde tient à la hauteur des engagements internationaux de la Belgique pris sans consultation préalable avec l'industrie et dont la réalisation s'annonce douloureuse.

3.6 CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Les biens et les services qui sont consommés par chaque habitant de la région wallonne ne tombent pas du ciel comme une manne céleste. Ils sont produits. Tantôt à l'extérieur (ce sont nos importations) mais pour une grande majorité à l'intérieur de notre région. Ils sont produits à partir des moyens ou facteurs de production qui sont combinés entre eux en une fonction de production qui dépend de la technique, de la technologie et des prix relatifs de ces facteurs.

On groupe habituellement ces facteurs de production en quatre catégories : le capital humain, le capital immatériel, le capital physique, les ressources naturelles. Dès lors, si on ne favorise pas le développement et l'épanouissement de ces facteurs de production, il est impossible de produire plus et mieux. Ceci est un truisme, mais qu'il semble bon de rappeler.

Pour que le «stock» de ces facteurs de production puisse croître et s'améliorer, il lui faut un cadre porteur. C'est, sans qu'il le soit peut-être dit aussi explicitement, l'un des principaux objectifs du Contrat d'avenir pour la Wallonie actualisé (CAWA). Afin d'améliorer ce cadre, et en fonction de l'analyse des difficultés et obstacles à leur développement, il paraît urgent de privilégier, dans les mesures incluses dans le CAWA, les mesures suivantes :

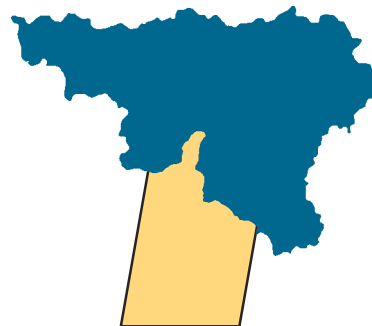
- Une procédure rapide pour pallier les pénuries de main-d'œuvre.
- Une augmentation des budgets R&D et une meilleure attention dans les instruments destinés aux PME.
- Une réduction drastique de la fiscalité régionale et provinciale sur l'investissement.
- Une sécurisation juridique pour les entreprises à l'égard de toutes les réglementations européennes, fédérales et régionales en matière d'environnement.





PARTIE 2

*MONOGRAPHIES
SECTORIELLES*



*RAPPORT SUR LA SITUATION
ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE
EN WALLONIE*



LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE TECHNOLOGIQUE EN 2001

TABLEAU 1 : FICHE SYNTHÉTIQUE
LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE TECHNOLOGIQUE EN 2001

	2001*
Production	
Nombre d'employeurs (Onss)	2014
Nombre d'entreprises (> 10 personnes) (Ins- Prodcom)	815
Emploi (unités) (Onss)	50800
Livraisons (mio Euro)	7907
Taux d'exportation (en % de livraisons)	73
Services TIC	
Nombre d'employeurs (Onss)	660
Emploi (unités) (Onss)	6500
Livraisons (mio Euro)	2700

* Activités matérielles

Les neuf secteurs de l'industrie technologique wallonne (services TIC compris) comptaient plus de 2 700 employeurs à fin 2001. Avec près de 58.000 personnes occupées et des livraisons dépassant 10 milliards d'euros, les secteurs d'Agoria constituent un pôle majeur de l'économie régionale. Ils sont le premier employeur de l'industrie manufacturière régionale avec un tiers de l'emploi total et contribuent à 28 % des exportations wallonnes.

Au niveau de la production, 815 implantations de plus de 10 personnes relèvent de l'industrie technologique. Le paysage wallon reste donc caractérisé par la présence d'un grand nombre de Pme voire de Tpe. En outre, 96 % des entreprises comptent moins de 250 personnes. Ces PME rassemblent environ deux tiers de l'emploi des secteurs. Seules 26 entreprises dépassent le seuil de la définition européenne de la PME dont quatre comptent plus de 1000 personnes.

La Wallonie reste "une terre de mécaniciens" puisque ce secteur y est le plus grand au sein de l'industrie technologique. Pas moins de 19500 personnes y sont actives, dont 3600 en aérospatiale et 1300 en défense. Avec 18800 personnes, l'emploi des entreprises actives dans le domaine très diversifié des produits métalliques atteint également un niveau élevé. L'électronique et la production de matériel TIC regroupent 9.800 personnes. C'est le secteur qui a le plus durement subi le recul de la conjoncture internationale. Les services TIC, qui se développent de plus en plus, occupent 6.500 personnes dans les activités de consultance, software et services informatiques. Les autres secteurs sont moins présents. Il s'agit de l'automobile, des métaux et matériaux et des plastiques. Ils occupent chacun entre 1.200 et 1.300 personnes.

L'orientation internationale des secteurs de l'industrie technologique est importante comme le démontre leur taux d'exportation de 73 %. Ce chiffre serait encore bien plus élevé si les livraisons vers les autres régions du pays y étaient intégrées. En conséquence, les entreprises se trouvent exposées d'une part aux aléas conjoncturels qu'elles ne maîtrisent pas et, d'autre part, à la concurrence des producteurs d'autres régions d'Europe et du monde.

Une autre facette du phénomène d'internationalisation est la présence d'investisseurs étrangers dans le capital d'un grand nombre d'entreprises de Wallonie. Parmi ces implantations "étrangères" figurent de très grands employeurs. En outre elles représentent un marché important pour leur réseau de sous-traitants.

Section rédigée par Agoria Wallonie, la fédération multisectorielle de l'industrie technologique.

TABLEAU 2 : PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES

	LIVRAISONS*			EMPLOI*		
	2000 mio EUR	2001 mio EUR	2001/2000 % variation volume	2000 Pers.	2001 Pers.	2001/2000 Variation %
TOTAL	7660	7907	2.4	51000	50800	-0.5
Dont :						
Produits métalliques	1838	2048	9.6	18700	18800	0.5
Mécanique & mécatronique	2274	2367	2.3	12100	12200	0.9
Électrotechnique et électronique	1549	1404	-10.0	10600	9800	-7.8
Automobile	176	178	0.7	2300	2300	3.1
Aérospatiale	518	554	6.2	3500	3600	4.3

* Activités de production

Cette exposition internationale implique une recherche constante d'efficacité afin de faire face aux concurrents des autres régions et/ou aux implantations appartenant au même groupe. Dans ce cadre, la maîtrise des technologies de pointe, l'innovation et la souplesse constituent des atouts majeurs. Ceux-ci reposent de manière cruciale sur les qualités techniques et professionnelles de la main-d'œuvre.

Sur le plan conjoncturel (voir graphique 1), les entreprises wallonnes des secteurs Agoria ont plutôt bien résisté au ralentissement de la conjoncture internationale qui s'est poursuivi tout au long de l'année 2001.

En effet, l'activité, mesurée par les livraisons, a crû de 2.4 %. Ce sont principalement les performances des produits métalliques et de l'aérospatiale qui en sont à l'origine. La mécanique et mécatronique ainsi que l'automobile ont également crû mais de manière modérée. En revanche, l'électronique et électrotechnique a subi de plein fouet la baisse de régime de ce secteur au niveau mondial. En conséquence, les livraisons ont plongé de 10 %.

L'emploi a globalement reculé de 0.5 % avec des comportements différents selon les secteurs. Ainsi, l'automobile et l'aérospatiale se sont inscrits en progrès sensible. Les produits métalliques et la mécanique et mécatronique ont connu une croissance modérée mais significative. En revanche, l'électrotechnique et électronique a connu une réduction de ses effectifs de près de 8 %.

En matière d'investissement, l'enquête d'automne menée conjointement par la BNB et Agoria indique que les entreprises de l'industrie technologique ont dépensé 229 millions d'euros en 2001. Il est à noter que le climat économique défavorable n'a pas freiné la croissance des investissements (+3%). De plus, sur le plan qualitatif, la part des investissements d'extension de la capacité de production (54 %) est devenue prépondérante par rapport à celle du renouvellement des équipements (30 %). La maîtrise des coûts de production, la volonté de s'adapter aux nouvelles technologies et le développement de nouveaux produits restent les principales motivations à la base de la décision d'investir. Ces préoccupations reflètent bien le caractère international des secteurs.

Bien qu'en progression, la rentabilité des entreprises wallonnes de l'industrie technologique se situe toujours à un taux relativement bas (le résultat net sur ventes de l'année 2000 atteignait à peine 1.5%, la moyenne fédérale étant de 2.8 %). A ce titre, l'année 2000, qui fut exceptionnelle sur le plan conjoncturel, a été relativement décevante en matière de rentabilité. Le retard relatif de rentabilité par rapport au reste du pays trouve son origine



d'une part dans une structure de production plus intensive en main-d'œuvre (73 % de la valeur ajoutée contre 65 % en Flandre) et, d'autre part, dans des charges exceptionnelles résultant d'achèvements de restructurations.

Ces évolutions influencées par les fluctuations conjoncturelles accompagnent une série de contraintes et de défis d'ordre plus structurel auxquels les entreprises se trouvent également confrontées. C'est le cas de la difficulté croissante de trouver une main-d'œuvre qualifiée. Les entreprises portent dès lors une attention croissante à l'investissement-formation. Elles développent dès lors de plus en plus de partenariats avec le monde de l'enseignement, participent à la formation en alternance, etc.

En matière d'innovation, un nombre croissant d'entreprises participent aux expériences de "grappes technologiques". Elles visent à développer des programmes communs de recherche et développement. C'est le cas par exemple dans le prototypage rapide, la micro-mécanique, la métallisation des plastiques, l'imagerie virtuelle,...

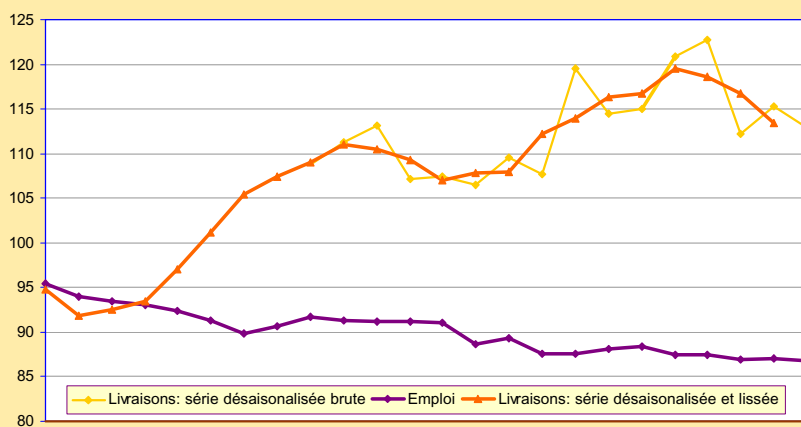
La grappe aéronautique est davantage orientée vers le développement de la sous-traitance et le co-développement technologique. D'autres se concentrent sur les développements produits/marchés ou sur des formations du personnel.

Plus généralement, les entreprises établissent de plus en plus des relations continuées avec des partenaires. Cette démarche de travail en réseau s'avère en effet indispensable afin de relever les défis auxquels elles doivent faire face. Cependant, les freins d'ordre "culturel" sont encore présents et l'identification des domaines et modes de collaboration prend du temps.

Enfin, le monde industriel en général et l'industrie technologique en particulier abordent de plus en plus souvent la démarche d'entreprendre sous l'angle du développement durable. Ainsi, même si la création de richesse, la croissance, l'innovation, etc. restent des objectifs majeurs, le management environnemental, les audits énergétiques, la qualité totale sont de plus en plus souvent intégrés.

Dans ce cadre, des accords de branche ont été signés dans les secteurs des fonderies et des métaux et matériaux. Plus largement les secteurs Agoria participent activement au mouvement wallon pour la qualité.

GRAPHIQUE 1 :
L'INDUSTRIE TECHNOLOGIQUE EN WALLONIE (1995 = 100)



LES TENDANCES DANS LES SECTEURS

Les Produits métalliques

Le secteur des **produits métalliques** recouvre trois types d'activités qui répondent à des logiques conjoncturelles distinctes.

Il s'agit premièrement de la première transformation des produits de la sidérurgie ou des non ferreux (fonderie, affinage, etc.). Magotteaux et Précimétal, notamment, sont parmi les leaders de leurs spécialités.

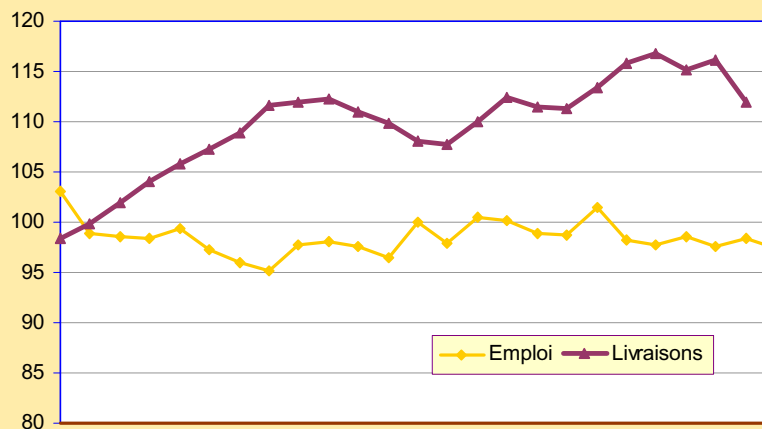
La deuxième activité concerne la construction métallique lourde. Il s'agit de la production et de l'installation d'ouvrages tels que des ponts, des charpentes, des chaudières industrielles, etc. Ce sous-secteur est représenté, notamment, par CMI, Van Cleemput, etc.

Enfin, les produits métalliques regroupent les productions d'articles "légers" hors tôle. L'éventail des produits est ici très large, partant de l'agrafe jusqu'aux chaudières domestiques en passant par l'emballage et le mobilier métallique. Parmi les entreprises de ce secteur, citons Polypal, les Fonderies du Lion, ACV Manufacturing, St Roch, etc.

Le comportement de ce secteur durant l'année 2001 a été marqué par une croissance de son volume de livraisons de 9.6. %.

En comparaison avec les autres secteurs, cette croissance apparaît exceptionnelle. Ce sont cependant les performances de quelques grandes entreprises qui ont permis au secteur de s'inscrire en dehors de la tendance générale. L'évolution de l'emploi s'en est trouvée favorisée, avec une hausse de 0.5 %.

GRAPHIQUE 2 :
LE SECTEUR DES PRODUITS MÉTALLIQUES EN WALLONIE
(1995 = 100, Livraisons désaisonnalisées et lissées en volume)



Cependant, en matière d'investissement, l'image est nettement moins positive.

En effet, d'après l'enquête d'automne menée par la BNB et Agoria, les dépenses en équipements de production sont estimées à 38.8 millions d'euros, soit 15 % en deçà du niveau de 2000. De plus les entreprises annonçaient un nouveau recul sensible pour 2002.

La mécanique et mécatronique

La **mécanique et mécatronique** regroupe trois types d'activités. Premièrement, il s'agit des entreprises actives dans la production de machines et équipements tels que les

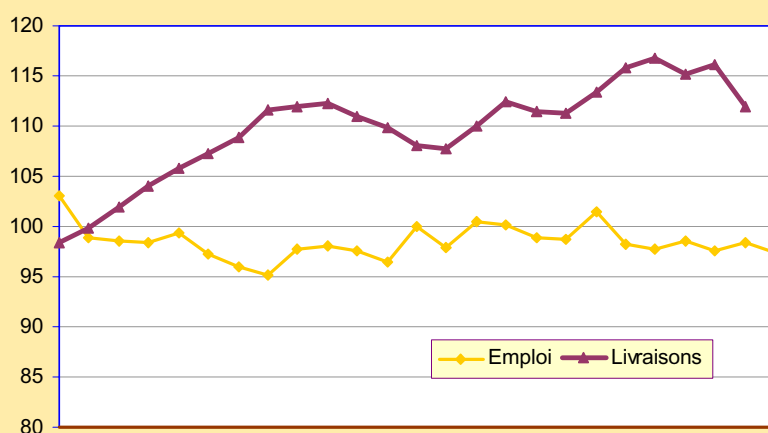


machines-outils, machines textiles, matériel pour l'agriculture, le matériel de génie civil ainsi que le matériel de chemins de fer et tramway. Caterpillar est bien entendu la plus grande entreprise du secteur. Les appareils et composants constituent le deuxième axe du secteur. Il s'agit ici des constructeurs d'appareils pneumatiques, hydrauliques, aérauliques, des producteurs d'ascenseurs, d'engrenages, ... Twin Disc et CMI y figurent également parmi les acteurs les plus importants. Enfin, la mécanique et mécatronique couvre également la sous-traitance et les services liés aux équipements.

En 2001, la mécanique et mécatronique wallonne a poursuivi sa croissance, bien que sur un rythme inférieur à celui de 2000. Ses livraisons ont dépassé 2,4 milliards d'euros, ce qui représente un progrès de près de 2.3 % par rapport à 2000.

Cette tendance s'est manifestée auprès d'une majorité d'entreprises même si, pour les plus grandes d'entre elles, la progression est restée modérée. Elle s'est également traduite par une croissance des effectifs de 0.9 %.

GRAPHIQUE 3 :
LE SECTEUR DE LA MÉCANIQUE ET MÉCATRONIQUE EN WALLONIE
(1995 = 100, Livraisons désaisonnalisées et lissées en volume)



L'évolution de l'investissement du secteur a subi les conséquences de l'incertitude qui caractérise le contexte économique général. Ainsi, les entreprises se sont montrées particulièrement prudentes en réduisant de 12 % leurs plans d'investissement à 56.4 millions d'euros.

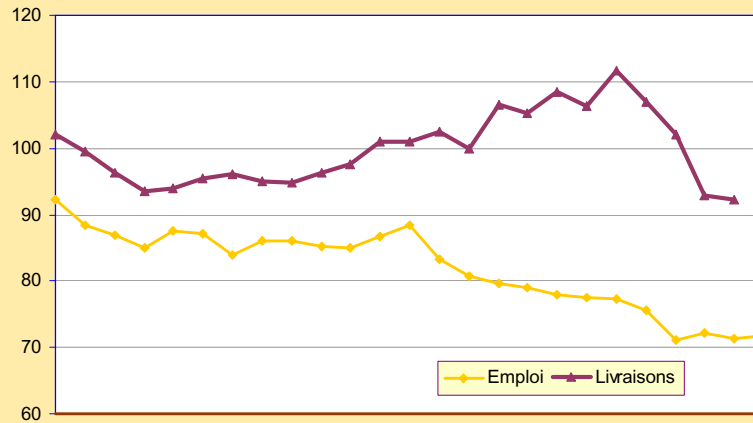
Cependant, dans un grand nombre de cas il s'agit de report vers 2002. En effet, lors de l'enquête d'automne 2001, les prévisions pour cette année faisaient état d'une hausse de 20 %.

L'Electrotechnique et l'électronique

Dans l'**électrotechnique et l'électronique**, les produits les plus "classiques", utilisés pour les applications électriques "simples", côtoient des produits plus spécifiques, mis au point en vue d'applications de pointe dans la télécommunication (ADSL, câbles optiques, etc.).

Les entreprises telles que Kabelwerk Eupen et Nexans, contribuent pleinement à ce développement de la gamme de produits. En outre, beaucoup d'entreprises implantées en Wallonie sont actives sur des marchés de niche tels le matériel électronique (Alstom), l'équipement aérospatial (Alcatel Etca, Britte) ou encore les diverses applications de l'ionisation (IBA). D'autres encore mènent des activités de R&D intenses (Alcatel, Siemens, Atea) afin de dégager les meilleures solutions sur des marchés spécifiques ou dans des applications nouvelles.

GRAPHIQUE 4 :
LE SECTEUR DE L'ELECTROTECHNIQUE ET ÉLECTRONIQUE EN WALLONIE
 (1995 = 100, Livraisons désaisonnalisées et lissées en volume)



Au cours de l'année 2001, les livraisons matérielles du secteur se sont contractées de 1,55 milliards d'euros à 1.40 milliards d'euros. Cette baisse de 10 % montre que la sensibilité à la conjoncture internationale est extrêmement forte dans ces activités. L'emploi a également pâti de cette tendance.

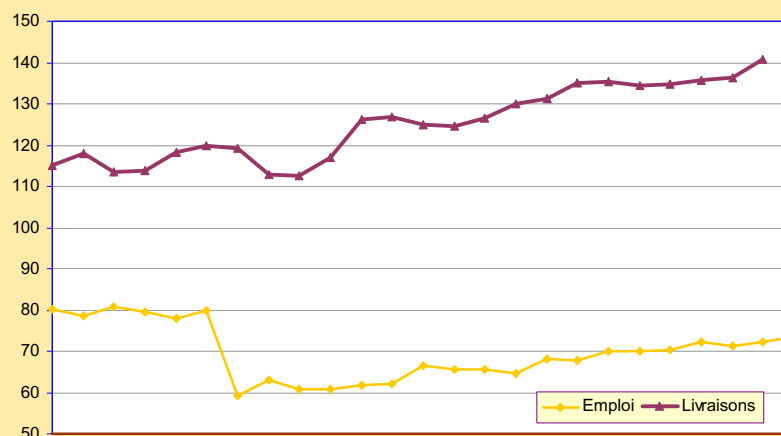
En effet, bien que certaines entreprises continuent de se développer, les plus grandes d'entre elles ont soit réduit leurs effectifs soit fermé une division. Globalement, l'emploi du secteur baisse de 7.8 %.

Les résultats de l'activité en 2001 contrastent avec le bon comportement de l'investissement qui a continué de croître pour dépasser 31 millions d'euro. En revanche, pour 2002 les entreprises font preuve d'une certaine prudence et annoncent un recul de 10 %.

L'automobile

L'activité du secteur **automobile** en Wallonie est principalement le fait de quelques fournisseurs tels que Valeo-vision, Federal-Mogul, Zexel Torsen, etc.

GRAPHIQUE 5 :
LE SECTEUR DE L'AUTOMOBILE EN WALLONIE
 (1995 = 100, Livraisons désaisonnalisées et lissées en volume)



Afin de maintenir et d'étendre leur part de marché, ils doivent continuellement s'adapter à la demande des constructeurs implantés en Belgique ou à l'étranger. Aussi les exigences en terme de spécificité et de qualité des produits impliquent une gestion rigoureuse des processus de production. La maîtrise des coûts est également primordiale.

En 2001, la conjoncture internationale du secteur a été caractérisée par une dégradation sensible de l'activité. Dans ce contexte, la légère progression des livraisons wallonnes (+0.7 %) constitue une performance remarquable de même que la croissance de l'emploi (+ 3.1%) supérieure à celle de la production.

L'aérospatial

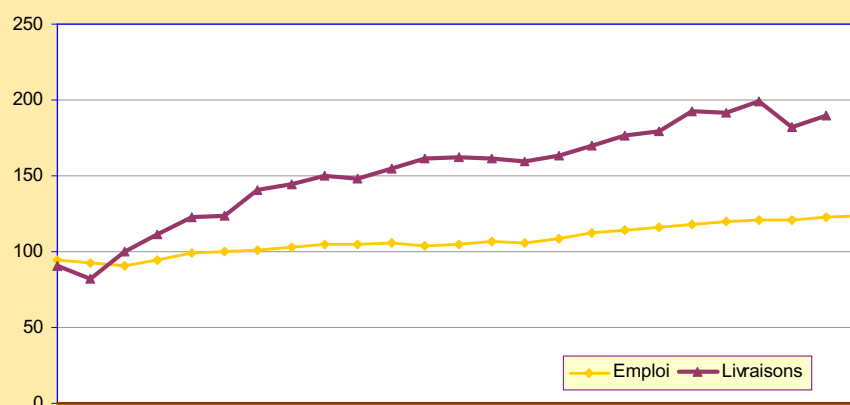
Le pôle **aérospatial** wallon continue de réaliser de bonnes prestations sur le plan international. Des entreprises comme Sonaca, Sabca, Techspace Aéro et leurs équipementiers (Hexcel, Shur-Lok) parviennent à attirer une demande internationale forte.

Leurs principaux clients ont pour nom Airbus, Embraër et Ariane. Ils se voient ainsi récompensés de leurs efforts afin d'offrir les produits les plus avancés sur le plan technologique, que se soit au niveau de la performance, de la fiabilité ou des retombées sur l'environnement. Si l'aspect commercial prédomine, les entreprises wallonnes restent également actives dans les programmes scientifiques de pointe.

D'un point de vue conjoncturel, en dépit des attentats du 11 septembre, l'année 2001 se clôture sur un niveau de livraisons de plus de 550 millions d'euros, en croissance de 6.2 %. L'emploi progresse également. Avec 3 600 personnes occupées, il dépasse de 4.3 % le niveau de 2000.

Dans le cadre de leur participation aux programmes internationaux, les entreprises du secteur doivent consentir d'importants efforts d'investissement tant matériels qu'en R&D. Dès lors, en 2001, les dépenses d'investissement atteignent 77 millions d'euros. Pour 2002, elles devraient dépasser 80 millions d'euros. Cependant, la dégradation de l'activité du transport aéronautique constitue un point d'interrogation important.

GRAPHIQUE 6 :
LE SECTEUR DE L'AÉROSPATIAL EN WALLONIE
(1995 = 100, Livraisons désaisonnalisées et lissées en volume)





L'INDUSTRIE PAPETIÈRE EN 2001 : UN DÉBUT DE MILLÉNAIRE PEU BRILLANT

Si l'année 2000 avait permis à l'industrie papetière d'enregistrer plusieurs records de production, 2001 a été placée sous le signe du ralentissement économique pour la plupart des sous-secteurs. Ce ralentissement, observé depuis le mois de juin, a largement été amplifié par les conséquences des attentats du 11 septembre. La baisse des performances de l'industrie papetière s'est par ailleurs généralisée à l'ensemble des pays européens et des autres continents.

LA PRODUCTION DE PÂTES

Dans l'ensemble, la production belge de pâtes à papiers a reculé de 11 %, atteignant 405.000 tonnes contre 455.000 tonnes l'année précédente. Ce sévère recul est cependant à imputer, pour une partie non négligeable, à l'arrêt de plusieurs semaines d'une des usines, du fait de la réalisation d'investissements visant l'extension de capacité. Hormis cet élément, on peut considérer que la baisse de production est conforme à celle observée dans l'ensemble des pays européens.

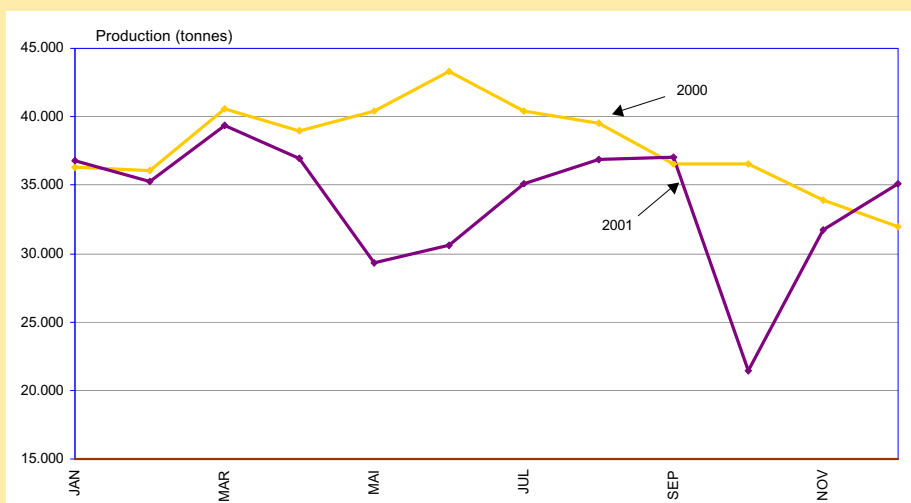
La production wallonne était quant à elle de 243.000 tonnes, soit environ 60 % de la production belge.

Le seul producteur wallon a investi plus de 125 millions d'euros pour accroître sa capacité de production de plus de 50 %. La capacité de l'entreprise sera désormais portée à 360.000 tonnes de pâtes, dont une partie continuera à être consommée au sein même de l'usine pour la production de papiers.

Le ralentissement économique observé en seconde moitié d'année a bien entendu pesé sur le marché mondial de la pâte : augmentation progressive des stocks, arrêts de production et diminution des prix étaient à l'ordre du jour.

Section rédigée par
Cobelpa, l'association des
fabricants de pâtes, papier
et cartons de Belgique.

GRAPHIQUE 1 :
PRODUCTION PÂTES 2000/2001



LA PRODUCTION DE PAPIERS

Le recul de la production belge de papiers et cartons s'est limité à 3.9 %, portant la production annuelle à 1.659.000 tonnes, soit à peu de choses près, le niveau enregistré en 1999.

Ce sont principalement les papiers à usage graphique et les papiers de presse qui en ont fait les frais, avec une chute de 6.4 %. On notait toutefois une augmentation substantielle de plus de 10 % de la production de papiers pour emballages, et une situation stable pour les produits domestiques et sanitaires.

Ici encore, les performances de production 2001 étaient comparables à celles enregistrées dans les autres pays européens.

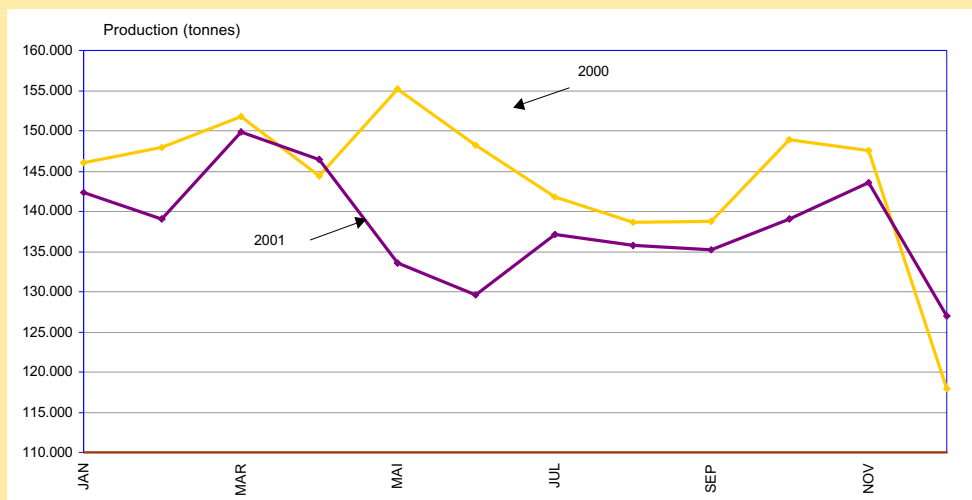
A l'instar du marché de la pâte, les marchés papetiers étaient largement sous pression au cours du deuxième semestre. On notait une faiblesse marquée des commandes pour la plupart des produits, ce qui a pesé sur l'évolution des prix.

En matière de commerce extérieur, les exportations qui représentent traditionnellement près de 70 % de la production belge, s'inscrivaient en baisse de 5.5 % par rapport à l'année précédente, traduisant en cela un recul plus marqué de la consommation dans certains pays voisins tels que l'Allemagne.

A noter que le recul des exportations était surtout significatif pour les papiers graphiques, avec une baisse de 8.5 %.

La production wallonne de papiers a représenté environ 36.5 % de la production belge, atteignant un niveau de 605.000 tonnes. Rappelons que la majeure partie de cette production porte sur les papiers graphiques (auto-copiant et papiers sans bois couchés) à relativement forte valeur ajoutée.

GRAPHIQUE 2 :
PRODUCTION PAPIERS ET CARTONS 2000/2001



LES MATIÈRES PREMIÈRES

En dépit de la mauvaise conjoncture, le recyclage des vieux papiers a de nouveau enregistré un record. En 2001, 605.000 tonnes de vieux papiers ont été recyclées dans notre pays. Ce qui est comparable au niveau atteint en 2000. Bien que les chiffres définitifs relatifs à la collecte des vieux papiers ne soient pas encore disponibles, on peut penser que la collecte de vieux papiers dans notre pays est restée stable par rapport à l'année précédente. A noter que les exportations de vieux papiers restent très élevées (1.765.000 T) et que les importations ont augmenté de 42.000 T par rapport à 2000.

Quant à l'utilisation du bois, la dégradation du marché de la pâte s'est logiquement traduite par une baisse des consommations de bois d'environ 13 % par rapport à l'année précédente. Cette chute a porté aussi bien sur les essences feuillues que résineuses. En 2001, l'industrie papetière a ainsi consommé quelque 2.257.000 stères de bois, et reste un des principaux utilisateurs de bois dans notre pays. A noter que le bois utilisé provient d'une part des déchets de scieries (78 % de l'approvisionnement résineux), et des bois d'éclaircie, de taillis et houppiers (85 % de l'approvisionnement feuillus). Les zones d'approvisionnement en bois restent principalement centrées sur un rayon de quelques centaines de kilomètres, couvrant ainsi le Nord de la France, l'Ouest de l'Allemagne et les forêts belges et luxembourgeoises. En 2002 et 2003, la consommation de bois feuillus devrait s'accroître substantiellement, eu égard à l'augmentation des capacités de production du seul producteur wallon de pâte chimique.

PERSPECTIVES POUR 2002

Si le début d'année était marqué par la morosité économique globale, une certaine amélioration des commandes était enregistrée en début de second trimestre pour certains produits papetiers. Le secteur des papiers de presse reste cependant toujours très faible. Les résultats définitifs de l'année seront largement dépendants de l'ampleur de la reprise économique annoncée par d'aucuns pour le second semestre. Quoiqu'il en soit, un important investissement de plus de 500 millions d'euros est en cours à la firme StoraEnso, et le producteur wallon Burgo devrait prochainement se prononcer sur l'installation d'une seconde machine à papiers, ce qui impliquerait un nouvel investissement de plus de 500 millions d'euros... De là à dire que le secteur papetier voit donc son avenir avec un certain optimisme, il n'y a qu'un pas !



LA CONSTRUCTION WALLONNE EN 2001

1. ACTIVITÉ ET EMPLOI

Le fort ralentissement de l'économie belge en 2001, dans le sillage des États-Unis et du reste de l'Europe, s'est traduit pour la construction par une véritable récession, avec un recul de près de 2% de son indice de production industrielle. Les résultats en Région wallonne ont été tout aussi peu réjouissants, avec un recul de 3% du même indice.

L'examen de la valeur ajoutée à prix constants, estimée à partir des déclarations à la TVA, révèle un tableau tout aussi sombre, soit un tassement de 3,7% pour l'ensemble de la Belgique, mais une contre-performance apparemment moins marquée en Wallonie.

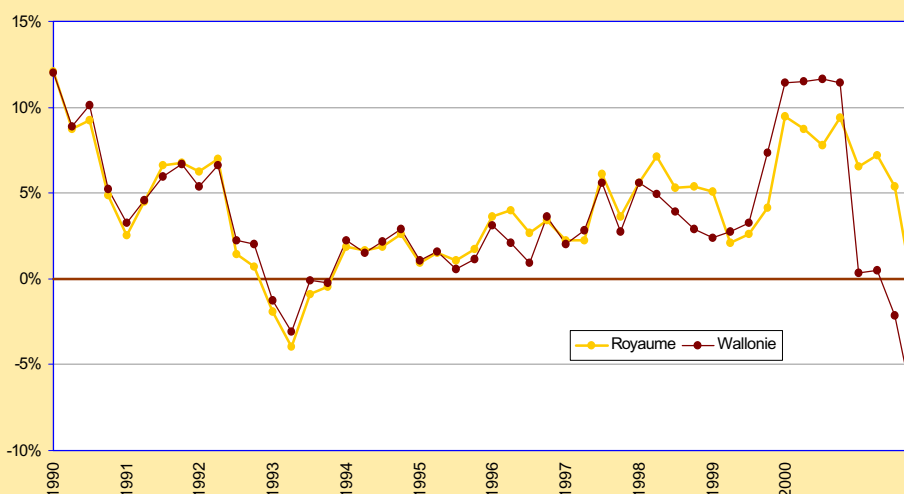
Le reflux était cependant attendu, les carnets de commandes ayant commencé à se dégarnir dès le troisième trimestre 2000. L'affaiblissement de la demande en 2001 apparaît plus progressif en Wallonie qu'au plan national, du moins en début de période, mais le volume de commandes y était probablement moins élevé au départ.

Comme on pouvait s'y attendre au cours d'une année post-électorale, ce sont les entreprises de génie civil qui semblent avoir le plus souffert.

L'impact du recul de la production sur l'emploi salarié paraît très modéré, du moins en base annuelle et selon les indices provisoires. Ceux-ci présentent en effet encore une légère croissance, de l'ordre du pour-cent, en Wallonie comme dans le reste du pays. L'impact des variations d'activité sur l'emploi n'est évidemment pas mécanique, et ce n'est qu'une fois convaincus de la persistance et de l'ampleur du mouvement récessif que les entreprises ajustent leurs effectifs. Cette prudence s'est trouvée renforcée par le manque de main-d'œuvre qualifiée qui s'était manifesté encore peu de temps auparavant dans la construction.

Section rédigée par
la CCW, la confédération
de la construction wallonne.

GRAPHIQUE 1 :
ACTIVITÉ ET EMPLOI



2. BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

La demande résidentielle wallonne a baissé pour la deuxième année consécutive, tant en construction neuve qu'en rénovation. Globalement, la décroissance s'est toutefois atténuée, le nombre de nouveaux logements autorisés n'ayant diminué " que " de 5% et celui des rénovations autorisées de 8% (contre 15% et 13% l'année précédente).

C'est en fait le redressement de la demande en appartements qui a amorti la chute en construction neuve, l'évolution de la demande en unifamiliales étant restée en ligne par rapport à 2000.

Selon les dernières données disponibles, encore provisoires et sans doute sous-estimées, le nombre de logements effectivement construits ou rénovés avec permis aurait en toute logique lui aussi reculé d'environ 10%, à l'exception des appartements neufs qui affichent à l'inverse une croissance supérieure à 10%. Ici encore, ce sont les réalisations de maisons neuves qui s'avèrent les plus affectées par la récession.

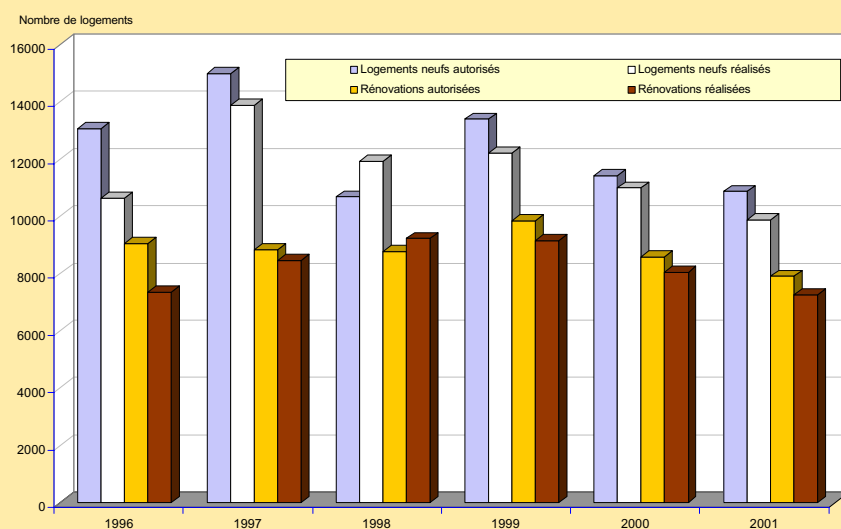
Le repli du marché résidentiel trouve probablement moins sa source dans la situation économique des ménages que dans la détérioration de leur confiance sous l'effet conjoint de la prise de conscience de la phase conjoncturelle descendante, des attentats du 11 septembre et des tensions politiques internationales subséquentes.

3. BÂTIMENTS NON RÉSIDENTIELS

La demande wallonne en bâtiments non résidentiels a été extraordinairement affectée par la dégradation de l'environnement économique, principalement en construction neuve (24% de projets en moins), mais aussi en rénovation (-9%).

La taille moyenne des projets est en augmentation ces dernières années, en Wallonie comme dans le reste du pays. Il en a résulté une évolution des volumes autorisés et mis

GRAPHIQUE 2 : BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS



en chantier moins défavorable qu'en ce qui concerne le nombre de projets, bien que très négative aussi en 2001 (-17%). Il n'en demeure pas moins que la demande non résidentielle est en dessous de son plancher des dix dernières années au moins en termes de projets.

L'activité a suivi la tendance de la demande, compte tenu du délai normal de réactivité du volume de travaux par rapport aux autorisations délivrées, avec une diminution de 6% du nombre de chantiers de rénovation soumis à permis et de 21% des bâtiments neufs mis en chantier, pour un volume neuf global en baisse de 8% (il s'agit là des résultats provisoires, probablement sous-estimés).

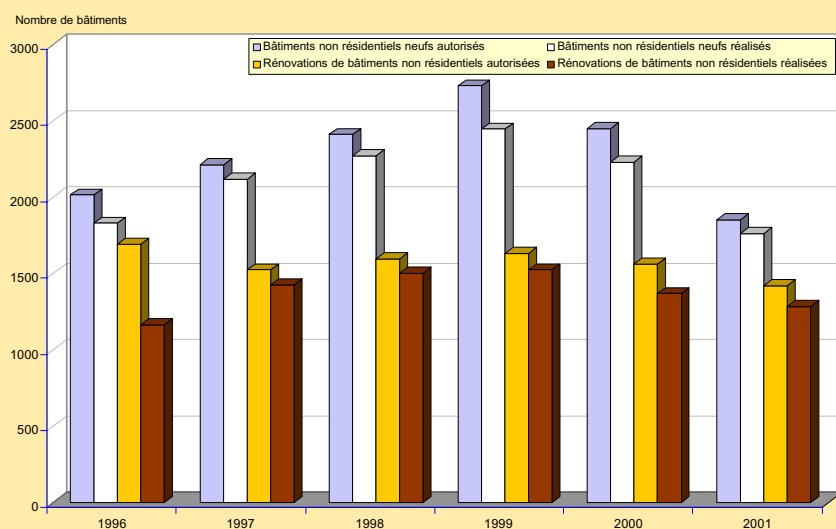
La relative meilleure tenue des volumes construits est certes heureuse, mais la forte contraction du nombre de projets, pour la deuxième année consécutive signifie une concurrence très rude sur les marchés restants.

4. GÉNIE CIVIL ET TRAVAUX DE VOIRIE

Le volume d'activité en travaux de voirie et de génie civil a fortement chuté en Wallonie (-10% en première estimation, à partir des statistiques TVA).

L'habituel passage à vide après les élections communales et provinciales n'a pas manqué de se faire sentir. Le délai nécessaire à l'élaboration, à l'approbation et aux premières mises en œuvre des nouveaux programmes triennaux a été en outre plus long que de coutume. D'autre part, l'achèvement des grands chantiers tels que le tunnel de Cointe, les ascenseurs de Strépy, l'achèvement de l'A8 ou la liaison TGV vers Bruxelles et Cologne, entraîne aussi une réduction de la masse de travaux, apparemment non encore compensée par les marchés issus d'autres programmes de grande envergure, dans le secteur de l'eau par exemple.

GRAPHIQUE 3 : BÂTIMENTS NON-RÉSIDENTIELS



5. PERSPECTIVES

Les conjoncturistes s'accordent sur l'amélioration globale du climat conjoncturel et sur la probabilité d'une reprise très prochaine de la croissance, mais les incertitudes persistent quant à son timing et son ampleur. Les effets de la décélération antérieure ne sont pas épuisés non plus, du point de vue de l'emploi et des finances publiques notamment.

La faiblesse du stock de projets autorisés en début d'année implique un régime d'activité à l'avenant au premier semestre 2002. Les conditions climatiques ont été de plus particulièrement défavorables au premier trimestre.

Ni le degré actuel d'utilisation des capacités de production (dont la hausse est encore marginale en Wallonie), ni la croissance anticipée dans les prochains mois ne sont susceptibles de conduire à une reprise immédiate des investissements d'extension des entreprises.

Il est de même sans doute trop tôt pour envisager une résurgence de la demande résidentielle privée, compte tenu d'une détérioration possible de l'emploi au premier semestre 2002 et de la confiance encore mitigée des ménages quant à leur avenir financier, malgré des taux hypothécaires attractifs et des prix modérés.

La demande en travaux de voirie et de génie civil sera sans doute soumise à des impulsions antagonistes. A la montée en régime des investissements des pouvoirs locaux (à tout le moins de leurs commandes) et du secteur de l'eau s'opposeront vraisemblablement des coupes budgétaires rendues nécessaires par l'affaiblissement des recettes fiscales au cours de la période de basse conjoncture.

Globalement, les premiers signes d'un retournement de tendance apparaissent dans la construction, mais il faudra sans doute attendre quelques mois encore avant d'observer une réelle amélioration des volumes d'affaires.



L'INDUSTRIE DE LA SECONDE TRANSFORMATION DU BOIS

LA TRANSFORMATION DU BOIS EN EUROPE

En 2000, le total de la production du secteur de la transformation du bois atteignait 162,580 milliards EUR (+5,7% par rapport à 99). Ce secteur est caractérisé par de nombreuses PME.

La production de la transformation du bois peut être examinée par :

- **secteurs** : le secteur du meuble (tant le mobilier métallique que le mobilier en bois) représente, avec 59%, plus de la moitié de la production totale. Celui-ci est suivi par les éléments de construction avec 13%, les produits de sciage, rabotage et d'imprégnation avec 11% (ayant pris une plus grande importance depuis les adhésions suédoise, autrichienne et finlandaise), la fabrication de panneaux à base de bois avec 8% et enfin, les autres produits en bois avec 9% (dont emballages : 3%).
- **pays-membres** : dans l'UE, en valeur produite, l'Italie occupe la place la plus importante avec 28,7%, suivie par l'Allemagne avec 20,5%, et le Royaume-Uni avec 11,2%.

Les exportations extra-UE atteignent une valeur de 17,040 milliards EUR. Celles-ci comprennent principalement les meubles, soit 61,9% de toutes les exportations. Viennent ensuite les produits de sciage, rabotage et d'imprégnation avec 13,6%, les éléments de construction avec 9%, la fabrication de panneaux à base de bois avec 11% et enfin, les autres produits en bois avec 4% (dont emballages : 2%).

L'emploi (entreprises avec plus de 20 travailleurs) représentait, en 1999, 1.273.031 personnes.

Section rédigée par Febelbois, l'association régionale de la fédération belge des entreprises de la seconde transformation du bois.

LA SECONDE TRANSFORMATION DU BOIS EN BELGIQUE EN 2001

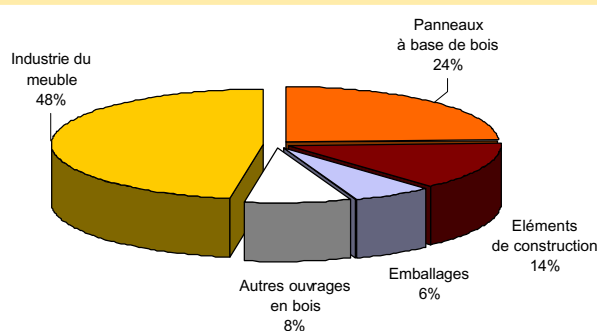
Chiffre d'affaires

Après l'an 2000, qui fut une excellente année, 2001 était prédestinée à être l'année du ralentissement de la croissance. Ce ralentissement s'accrut encore après les événements du 11 septembre, qui furent à l'origine d'un quatrième trimestre franchement mauvais.

Sur une base annuelle, le chiffre d'affaires de l'industrie du bois et de l'ameublement a progressé de 1,8%.

Compte tenu de l'inflation, cette hausse équivaut à une légère baisse en volume.

GRAPHIQUE 1 : PART DES SOUS-SECTEURS DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES BELGE



TABEAU 1 :
EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SOUS-SECTEUR

En millions EUR	2000	2001	2001/2000
Panneaux à base de bois	940,23	988,28	5,1
Éléments de construction	557,63	562,30	0,8
Emballages	242,28	245,86	1,5
Autres ouvrages en bois	314,14	329,25	4,8
Industrie du meuble	1.929,14	1.929,01	0,0
Total industrie du bois et de l'ameublement	3.983,42	4.054,70	1,8

Pour l'ensemble de l'année 2001, l'industrie belge du bois et de l'ameublement a réalisé un chiffre d'affaires de 4.054,7 millions EUR, franchissant ainsi pour la première fois le cap des 4 milliards EUR.

Toutefois, il faut relativiser cet apparent record, et pas seulement en raison du ralentissement de la croissance au cours de la seconde moitié de l'année. De fait, comme l'indice des prix à la production dans l'industrie du bois et de l'ameublement a augmenté l'année passée de 1,93%, l'évolution à prix constants devient même légèrement négative. Dans la plupart des grands sous-secteurs, le chiffre d'affaires a stagné : l'industrie du meuble (+0,0%), les éléments de construction (+0,8%), les emballages (+1,5%).

Seul le sous-secteur des panneaux à base de bois a réalisé une hausse significative de son chiffre d'affaires (+5,1%). Cette hausse est due pour une large part à la production de nouveaux types de panneaux (du moins en Belgique) tels que le Mdf et l'Osb et de produits dérivés (revêtements de sol stratifiés). La production traditionnelle de panneaux de particules bruts a quant à elle régressé.

Investissement et degré d'utilisation de la capacité de production belge

TABEAU 2 :
EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS PAR SOUS-SECTEUR

En millions EUR	2000	2001	2001/2000
Panneaux à base de bois	49,88	50,77	1,8
Éléments de construction	24,33	27,63	13,6
Emballages	14,16	17,17	21,3
Autres ouvrages en bois	18,06	15,78	-12,6
Industrie du meuble	73,79	77,44	4,9
Total industrie du bois et de l'ameublement	180,22	188,79	4,8

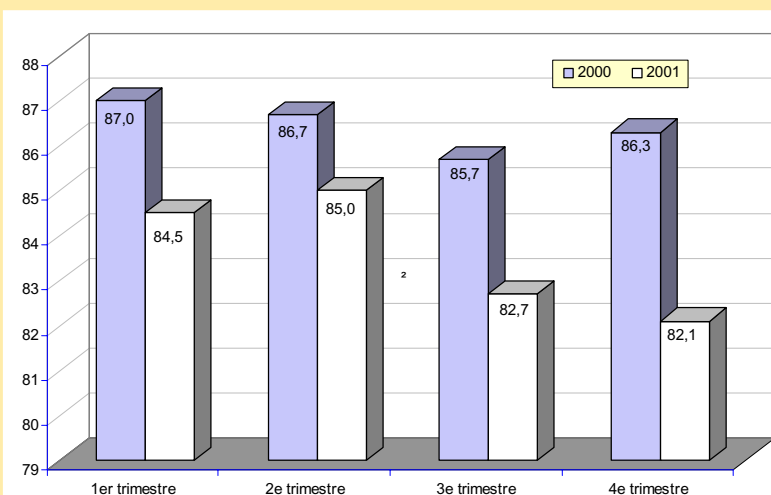


Depuis 1997, la transformation belge du bois connaît un redressement économique, après la récession qui l'a frappée au cours de la première moitié des années 90.

Toutefois, malgré cette évolution positive, l'activité économique de la transformation du bois qui, à prix constants, atteint à peine le niveau de 1990, a été freiné dans sa progression en l'an 2001.

L'année passée, les investissements de l'industrie du bois et de l'ameublement se sont chiffrés à 188,8 millions EUR, soit 4,8% de plus qu'en l'an 2000. Ils ont surtout progressé dans le sous-secteur des emballages (+21,3%), dans le sous-secteur des éléments de construction (+13,6%) et dans l'industrie du meuble (+4,9%).

GRAPHIQUE 2 : DEGRÉ D'UTILISATION DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION DE L'INDUSTRIE BELGE DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT



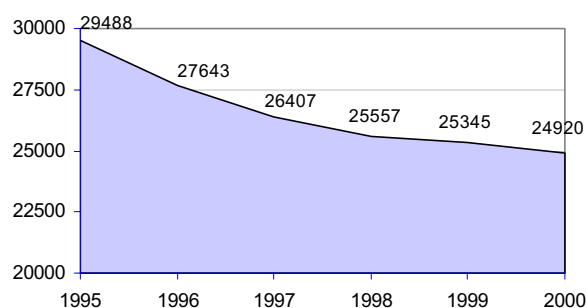
Le degré d'utilisation de la capacité de production dans l'industrie du bois et de l'ameublement a culminé à 87,0% au premier trimestre 2000. Ensuite, il a lentement régressé jusqu'à 85,0% au deuxième trimestre de 2001.

Pendant la seconde moitié de l'année passée, la diminution s'est accélérée. Le degré d'utilisation s'établissait ainsi à 82,1% au quatrième trimestre. En moyenne, le degré d'utilisation s'est élevé l'année passée à 83,6%, soit un taux fort honorable.

En l'an 2000, l'industrie belge du bois et de l'ameublement occupait 24.920 personnes, dont 20.877 ouvriers et 4.043 employés.

Par rapport à 1999, l'effectif a régressé de 1,7% ou 425 emplois.

GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION DE L'EMPLOI



Commerce extérieur

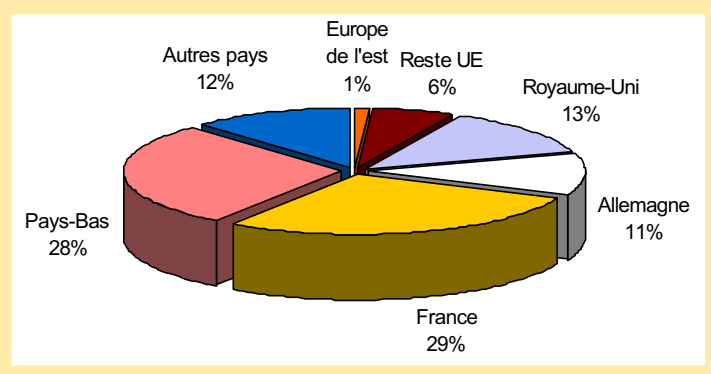
Au cours des 9 premiers mois de 2001, les exportations belges de produits en bois et de meubles se sont chiffrées à 2.197 millions EUR (y compris le commerce de transit).

Par rapport aux 9 premiers mois de l'an 2000, les exportations ont progressé de 7,6%. Près de 90% de nos exportations sont destinées aux autres pays

de l'Union européenne. La France (28,8% des exportations totales) et les Pays-Bas (28,6%) sont nos principaux débouchés à l'étranger.

Devant la défaillance persistante du marché allemand, le Royaume-Uni (avec une part de 12,3%) est devenu notre troisième débouché, avant l'Allemagne (11,1%).

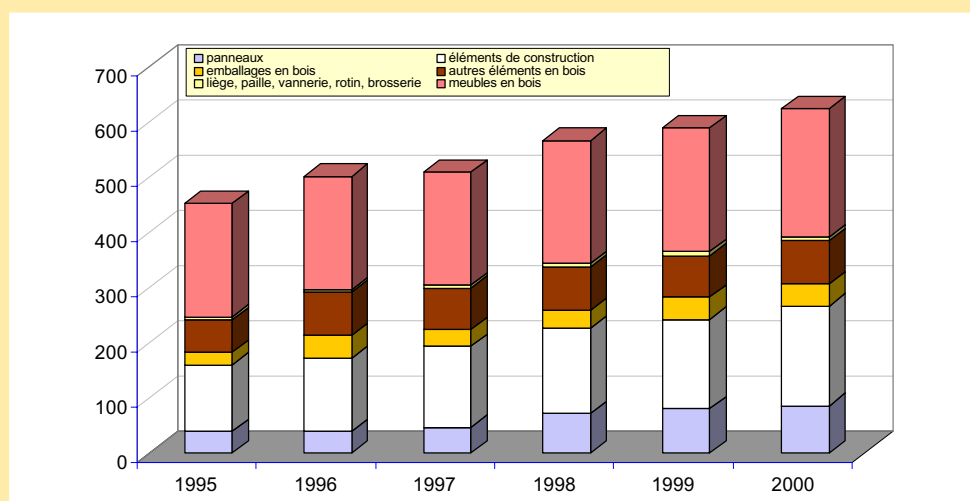
GRAPHIQUE 4 : LIVRAISON DE LA SECONDE TRANSFORMATION DU BOIS PAR PAYS EN 2001



LA SECONDE TRANSFORMATION DU BOIS EN WALLONIE EN 2000

En 2000, la seconde transformation du bois a réalisé en Wallonie un chiffre d'affaires de 624,33 millions EUR (+ 5,89% par rapport à 99) dont 184,56 millions EUR à l'exportation. Le sous-secteur qui parle le plus à l'imagination est sans conteste le secteur du

GRAPHIQUE 5 : EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR DE LA SECONDE TRANSFORMATIONS DU BOIS EN WALLONIE



meuble qui, avec un chiffre d'affaires de 233,58 millions EUR en 2000 (+3,9% par rapport à 99), vient d'ailleurs en première position du classement. Outre les meubles (salles à manger, chambres à coucher, cuisines, petits meubles, armoires, meubles de bureau, etc.) et les sièges (salons, fauteuils, chaises, chaises de bureau, etc.), ce sous-secteur comprend aussi les matelas et les sommiers.

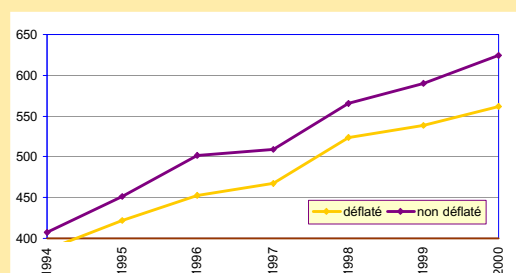
Les fabricants d'éléments de construction forment le deuxième sous-secteur par ordre d'importance. Les entreprises de ce sous-secteur exercent leurs activités dans le domaine de la fabrication industrielle de portes, de fenêtres, de parquet, de charpentes lamellées collées, de charpentes à connecteurs et d'habitations à structure en bois. En 2000, ces entreprises ont réalisé un chiffre d'affaires de 179,91 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 11,73% par rapport à 99.

Les fabricants de panneaux à base de bois ont réalisé en 2000 un chiffre d'affaires de 86,29 millions EUR. Ce sous-secteur comprend les fabricants de panneaux de particules, de panneaux de fibres, de contre-plaqué et de panneaux blocs bruts et revêtus (par exemple de placage ou de mélamine). Ce sous-secteur a progressé de 6,26% par rapport à 99.

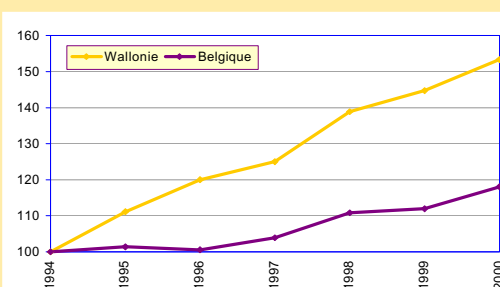
Dans le sous-secteur des emballages en bois, où l'on produit des caisses, des palettes-caisses et des plateaux de chargement, des tambours pour câbles, des fûts et tonneaux, le chiffre d'affaires s'élevait en 2000 à 40,48 millions EUR. Outre les emballages de dimensions normalisées (par exemple les palettes EUR), ce sous-secteur fournit aussi beaucoup de travaux sur mesure. Ce sous-secteur a progressé de 1,61% par rapport à 99.

La catégorie des autres éléments en bois reprend les activités de la boissellerie (jeux, jouets, cadeaux d'affaires, éléments de meubles ou de décoration,...), de fabrication de cadres, moulures, etc. Ce sous-secteur a réalisé en 2000 un chiffre d'affaires de 77,3 millions EUR. Ceci constitue une progression de 2,11% par rapport à l'année précédente. Enfin, les activités de vannerie, rotin, broserie, liège ont généré un chiffre d'affaires de 6,75 millions EUR (-3%).

GRAPHIQUE 6 :
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES WALLON



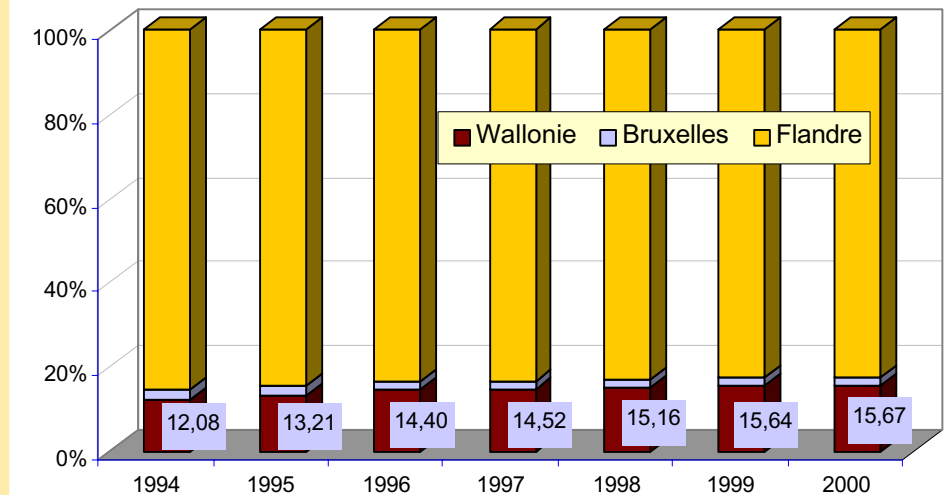
GRAPHIQUE 7 : INDICE COMPARATIF D'ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



Par rapport à l'ensemble de la seconde transformation belge du bois, la Wallonie représentait en 2000, 15,67 % du chiffre d'affaires, 25,25% du nombre d'entreprises, 11,2% des exportations et 12,86% de l'emploi.

Bien que la taille du secteur en Wallonie soit relativement modeste par rapport à l'ensemble de la seconde transformation belge du bois, on peut constater ces dernières années une évolution plus favorable en Wallonie. Celle-ci s'est également traduite par une augmentation de la contribution wallonne au CA du secteur passant de 12,08% en 1994 à 15,67 en 2000.

**GRAPHIQUE 8 :
PART DES RÉGIONS DANS LE CA BELGE DU SECTEUR**



Investissements et exportations du secteur Wallon

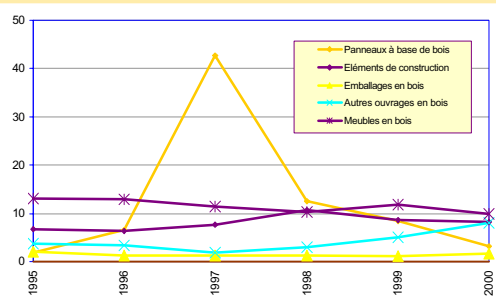
En 2000, les investissements du secteur s'élevaient à 31,14 millions EUR, soit une baisse de 11% par rapport à 1999. Hormis l'événement ponctuel qu'a constitué l'investissement important d'une entreprise du secteur du panneau en 1997, la tendance se situe depuis 1998 à la baisse ou à la stagnation, exception faite des autres ouvrages en bois.

Les exportations du secteur s'élevaient en 2000 à 184,567 millions EUR, soit une augmentation de 3% par rapport à 99.

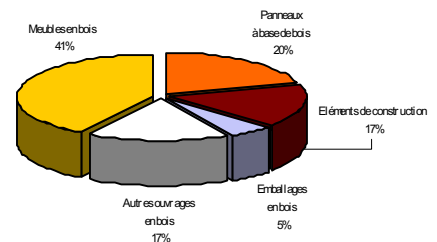
Dans ce chiffre global, il convient de distinguer les évolutions positives du secteur du panneau (+5,08%), de l'emballage (+30,40%) et du meuble (+3,75%) et une diminution des exportations pour les éléments de construction en bois (-3,43%) ainsi que pour les autres ouvrages en bois (-0,94%).

Selon les chiffres de l'ONSS les plus récents, la seconde transformation du bois (scieries exclues) comptait en 2000, en Wallonie, 520 entreprises, soit une augmentation de 37 unités par rapport à 1999 (62% des entreprises comptent moins de 5 emplois). L'emploi s'élevait en 2000 à 3.205 personnes, soit une augmentation de 1,71% par rapport à 99.

H H H H H H

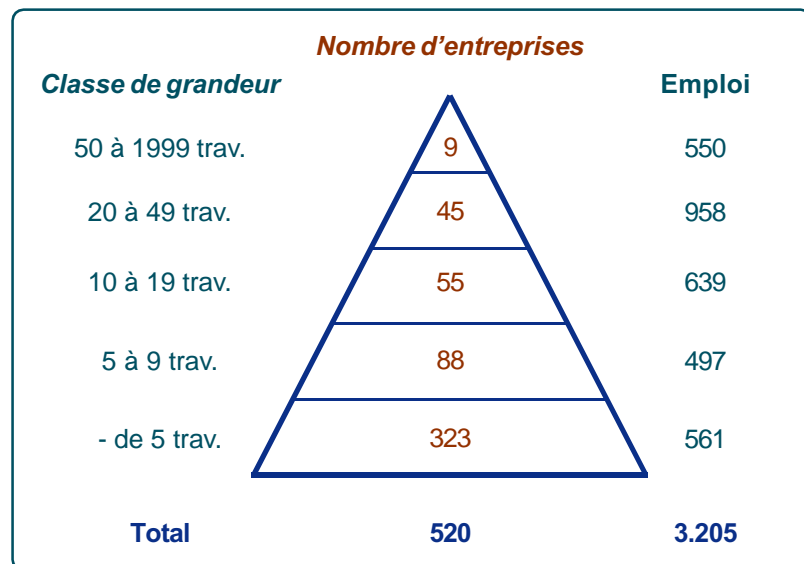


**GRAPHIQUE 10 : PART DES SOUS-SECTEURS
DANS LES EXPORTATIONS WALLONNES (2000)**

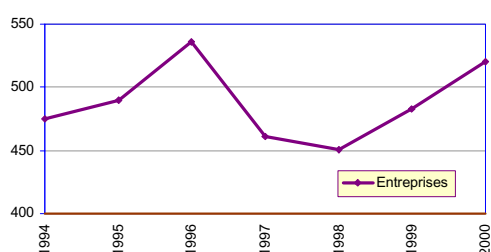


Emploi et entreprises

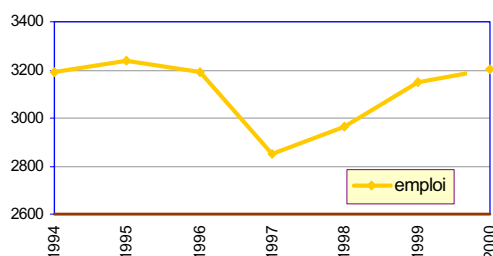
Tant l'évolution du nombre d'entreprises que celle de l'emploi traduisent un regain d'activité dans le secteur qui, sur ces plans, rattrape le niveau atteint en 95-96.



GRAPHIQUE 11 :
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES



GRAPHIQUE 12 :
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI EN WALLONIE



L'INDUSTRIE DU BOIS, UNE BRANCHE EN ÉMERGENCE

Une étude du Bureau fédéral du plan "Revue et synthèse des données macro-sectorielles sur le positionnement du tissu économique wallon" identifiant les branches qui connaissent un dynamisme marqué dans la Région, situe la fabrication d'objets en bois comme une branche "en émergence". C'est à dire un secteur encore peu important en termes d'emploi, mais qui connaît une croissance marquée de la production et/ou de l'emploi, accompagnée dans certains cas d'une croissance élevée des exportations.



L'INDUSTRIE CIMENTIÈRE

Après avoir connu une année 2000 exceptionnelle, l'économie belge a été sérieusement touchée par le ralentissement conjoncturel mondial. Les indicateurs pour 2001 sont donc à la baisse... L'activité du secteur de la construction n'a pas fait exception à la règle.

Ainsi, l'activité dans le secteur du **logement neuf** a poursuivi son ralentissement entamé depuis les premiers mois de l'année 2000. Deux facteurs peuvent expliquer cette tendance. Premièrement, la poursuite des spéculations sur les prix des terrains à bâtir en Flandre (engendrée par le " Ruimtelijke Structuurplan Vlaanderen " dont l'objet vise une gestion plus appropriée des terrains à bâtir disponibles). Deuxièmement, le rehaussement des taux d'intérêt hypothécaire au cours des premiers mois de 2001.

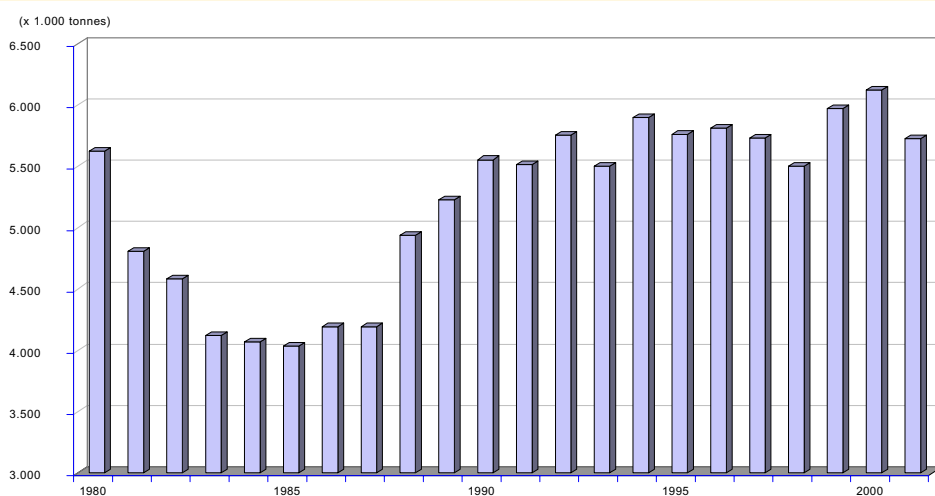
Tout au long de l'année 2001, la rénovation a conforté sa position vis-à-vis du logement neuf, principalement grâce au taux réduit de TVA à 6 % qui fut accordé pour la période allant de janvier 2000 au 31 décembre 2002 et appliqué aux habitations occupées à titre privé depuis cinq années. Rappelons à ce sujet que la part relative de la rénovation dans le logement n'a cessé d'augmenter depuis ces cinq dernières années.

Tout en demeurant à un haut niveau, l'activité orientée vers le **bâtiment utilitaire** s'est tassée d'environ 1 % au cours des douze mois concernés. Selon la " Confédération Construction ", ce recul est la contrepartie de l'activité très intense des années 1999 et 2000 qui ont vu la réalisation de grands projets dont les dossiers ont été accélérés, venant ainsi gonfler les volumes traditionnels de ces dernières années. Cette diminution est également due à l'affaiblissement de la construction de bâtiments destinés au secteur des services. Enfin, le secteur de la rénovation a, pour sa part, enregistré une nouvelle hausse de 2 % poursuivant ainsi sa progression. Elle représente actuellement plus de 30 % de la construction non-résidentielle.

Le secteur du **génie civil** a connu son traditionnel recul d'année post-électorale. Les travaux de ce type sont en effet tributaires, pour une bonne part, des commandes émises par les pouvoirs locaux. L'ampleur de la diminution avoisine les 10 %.

Section rédigée par
Febelcem, fédération de
l'industrie cimentière belge.

GRAPHIQUE 1 :
LA CONSOMMATION DE CIMENT EN BELGIQUE



L'activité relative aux travaux d'égouttage est la moins touchée, du fait des programmes d'épuration des eaux échelonnés sur une période plus longue et des obligations européennes en la matière.

Pour ce qui concerne les grands travaux, on notera principalement les travaux afférents au TGV et aux programmes d'épuration des eaux déjà évoqués ici.

Il faut souligner, enfin, l'arrêt momentané des travaux du " Deurganckdock " qui ne devrait pas redémarrer avant 2002.

LA CONSOMMATION DE CIMENT EN BELGIQUE

(Livraisons des cimentiers belges sur le marché national + importations)

La consommation de ciment gris atteint 5.725.000 tonnes en fin d'année 2001. En regard du maximum historique enregistré en 2000, cela représente une diminution de 6,5 % soit 400.000 tonnes de moins. L'année 2001 s'inscrit néanmoins toujours en positif de 0,4 % lorsqu'elle est comparée à la moyenne des années 90.

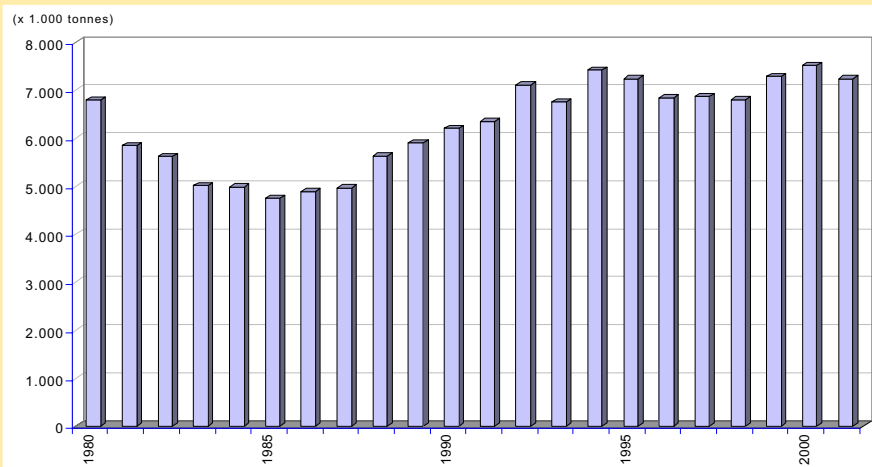
Le niveau des **importations** a quelque peu baissé au cours de l'année 2001.

Le tonnage de ciment gris importé s'élève désormais à 729.000 tonnes, ce qui représente une diminution de 9 % par rapport à 2000.

En Belgique, la **consommation de ciment par habitant** en 2001 s'élève à 556 kg contre 597 kg pour l'année dernière. Elle enregistre ainsi une chute de 7 % en regard de l'année 2000. Au niveau de l'Union Européenne, la consommation par habitant recule d'environ 1 %. Elle atteint 503 kg en 2001, contre 508 kg l'année dernière.

Ces deux derniers chiffres permettent de constater que la Belgique reste, malgré sa chute, dans le peloton de tête pour ce qui concerne la consommation de ciment par habitant.

GRAPHIQUE 2 :
LIVRAISONS TOTALES DE CIMENT GRIS



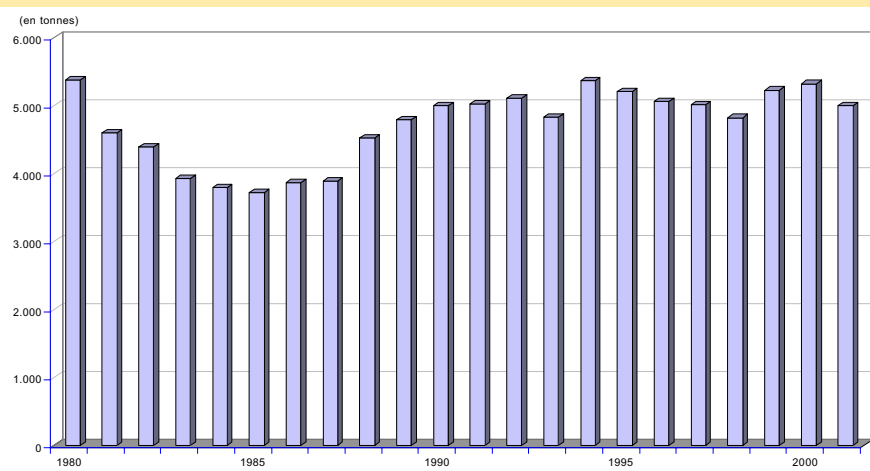
LES LIVRAISONS DE L'INDUSTRIE CIMENTIÈRE.

(livraisons des cimentiers belges sur le marché intérieur et à l'exportation)

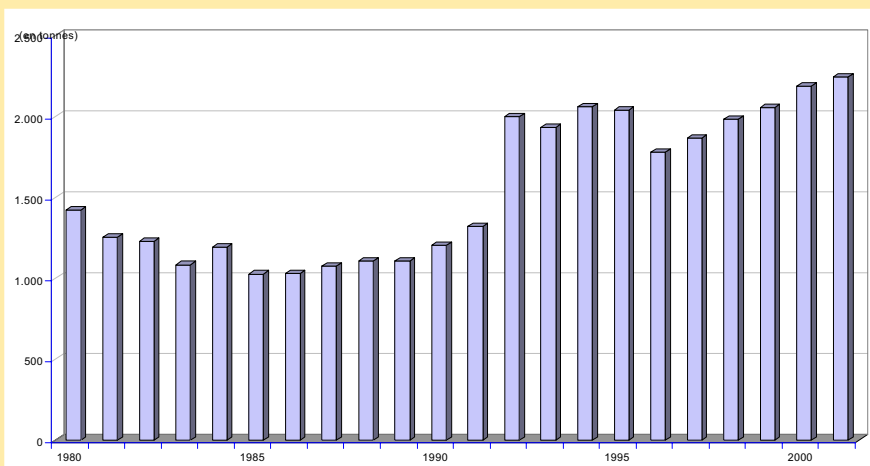
Les cimentiers belges ont livré quelque 7.241.000 tonnes de ciment gris au cours de l'année écoulée. En comparaison avec les résultats de l'année 2000, cela représente une baisse de 270.000 tonnes soit - 4 %.

Pour ce qui concerne les **livraisons intérieures**, les cimentiers belges ont livré 4.996.000 tonnes de ciment gris. Ces livraisons se sont donc sensiblement contractées en 2001. Elles accusent, en effet, un recul de 6,1 % imputable principalement à la morosité de l'économie mais également aux conditions climatiques particulièrement désavantageuses pour la construction.

GRAPHIQUE 3 :
LIVRAISONS INTÉRIEURES DE CIMENT GRIS



GRAPHIQUE 4 :
LIVRAISONS DE CIMENT GRIS À L'EXPORTATION



Pour ce qui concerne les livraisons aux différents types d'utilisateurs, on constate que **les livraisons aux centrales à béton** ont absorbé plus de la moitié du ciment livré par les membres de la fédération sur le marché intérieur. Ils confortent même cette position en atteignant 56 % contre 55 % en 2000. Par contre, les **produits préfabriqués** à base de ciment accusent, par rapport à l'année 2000, une contraction de 13 % du volume de ciment belge consommé et de 2 % de leur part relative.

On signalera par ailleurs un accroissement de 6 % des **livraisons aux entrepreneurs** et une diminution de 8 % pour **le secteur du négoce**. Il est à noter que ce dernier accuse un ralentissement pour la sixième année consécutive.

Enfin, **les exportations de ciment gris** ont poursuivi leur progression au cours l'année 2001, atteignant ainsi un nouveau record historique en frôlant les 2.240.000 tonnes. Ces exportations enregistrent ainsi un accroissement de 2,3 % par rapport au tonnage exporté en 2000.

LES INVESTISSEMENTS EN CIMENTERIE.

Le secteur cimentier belge a investi quelque 111,5 millions d'euros en 2001, dont 15 % destinés à la protection de l'environnement. Il s'agit là du plus important montant investi de toute l'histoire du ciment belge. Ces investissements sont consacrés pour l'essentiel à la construction d'une nouvelle mouture, à l'augmentation de capacité de four, au creusement d'un tunnel et au remplacement de matériel d'équipement.

La moyenne des investissements effectués au cours de ces vingt dernières années est supérieure à 50 millions d'euros par an, ce qui démontre la volonté des sociétés cimentières belges de conforter leur position comme industriels performants en Europe.



LE SECTEUR TEXTILE WALLON ET BRUXELLOIS EN 2001

“ Nous pouvons franchement dire que les entreprises textiles belges sont les championnes de l’efficacité ” (Philippe Vlerick, Président)

“ Le débat sur la globalisation anime l’opinion publique depuis quelques années...mais l’industrie textile belge vit cette réalité depuis déjà près d’un demi-siècle ! Dans notre secteur, la concurrence est mondiale depuis des décennies : savez-vous que les Tigres asiatiques doivent leur développement à leur secteur textile et habillement ! ”

Comment avons-nous fait pour tenir bon ? En faisant preuve d’excellence dans nos entreprises : nous fabriquons exactement les produits que les clients souhaitent. Nous nous adaptons rapidement aux changements du marché grâce à notre parc machines ultra performant et nos 41.000 collaborateurs compétents, tout en surveillant de près nos coûts car nous vivons dans un des environnements les plus coûteux au monde... ”

En 2001, l’industrie textile belge a investi près de 270 millions d’euros et sa valeur ajoutée frôle les 2 milliards d’euros, majoritairement réalisée par le sous-secteur des textiles d’intérieur (40%). Les textiles d’habillement ont encore réalisé 24% de la valeur ajoutée globale, mais suivis de près par un secteur en pleine croissance : les textiles techniques (23%). Suivent ensuite les deux segments de sous-traitance : l’ennoblissement (9%) et les filatures (4%).

Les exemples de textiles d’intérieur sont nombreux : tapis, tissus d’ameublement, linge de maison, tentures,... Quant au textile d’habillement, le grand public l’assimile à tort à la confection. Cette dernière activité – qui consiste à assembler des pièces de tissu est largement délocalisée, alors que la fabrication de certaines étoffes d’habillement reste bien présente en Belgique : denim, tissus de doublure, articles en maille,... Le troisième segment d’application est celui des textiles techniques : bâches, revêtements pour l’automobile, géotextile,... Dans quelques années, cette classification ne sera probablement plus d’actualité... étant donné la croissance extraordinaire que connaît ce sous-secteur : tous les produits textiles deviennent en effet de plus en plus techniques.

Les filatures aussi se positionnent sur des segments de pointe en produisant des fils coupe-feu, anti-UV, ultra résistants,... Et le secteur de l’ennoblissement devient une activité clé puisque les textiliens ne se contentent plus uniquement de teindre les fils, tissus ou produits finis, mais les dotent de caractéristiques très recherchées : l’infoissabilité, la stabilité dimensionnelle, l’encapsulation,...

Section rédigée par
Febeltex Wallonie,
la fédération du textile.

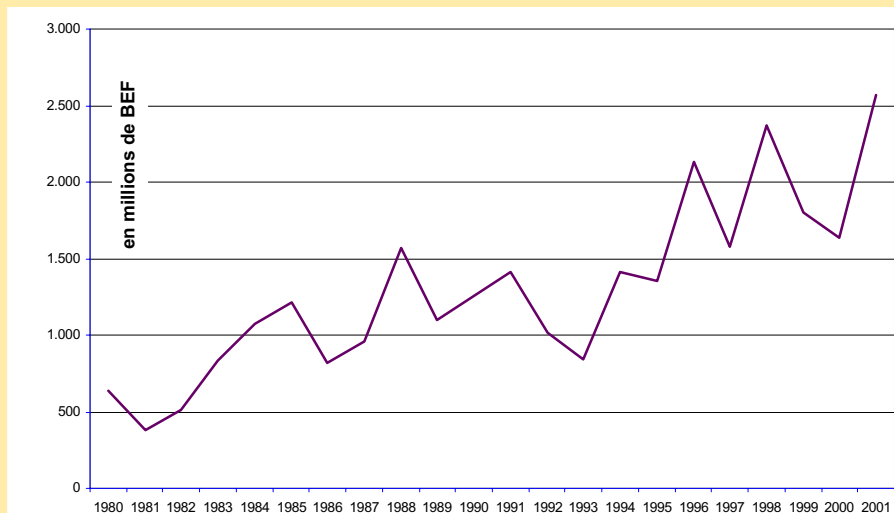
LE TEXTILE WALLON : UNE STRATÉGIE GAGNANTE POUR UN SECTEUR PORTEUR

Malgré la morosité ambiante, les chiffres attestent d’une ambition nouvelle du secteur :

- Un taux de chiffre d’affaires réalisé à l’exportation encore plus élevé ;
- Croissance de l’emploi ;
- Productivité en hausse ;
- Des investissements atteignant des sommets ;
- Attribution des “Gazelles 2002” à 3 entreprises textiles pour avoir affiché les plus belles progressions en 5 ans !

LE DÉVELOPPEMENT ET LE DYNAMISME DES ENTREPRISES SONT ANALYSÉS À LA LUMIÈRE DES INVESTISSEMENTS

GRAPHIQUE 1 :
ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS 1980-2001



En 2000, nous avons observé un désinvestissement de l'ordre de 10% par rapport à l'année précédente (probablement dû à la série de dépôts de bilans en août 2000).

Assaini, le tissu textile wallon a donc à nouveau massivement investi en 2001 pour arriver à un **niveau encore jamais atteint : en 2001, l'industrie textile wallonne aura investi pour 62 millions d'euro€**

En 1993, les investissements valaient moins que 25 millions d'euros ; 5 ans plus tard, en 1998, ceux-ci atteignaient 59 millions d'euros. Il est donc clair que le premier programme européen " Objectif 1 " avait joué un rôle de catalyseur : l'industrie textile hennuyère a reçu à cette époque l'impulsion nécessaire pour se repositionner sur des secteurs porteurs.

A contrario, les programmes d'investissements textiles réalisés en 2001 n'ont pas été financés par les fonds des programmes européens. En effet, l' "Objectif 1" s'est terminé fin 1999 et le "Phasing out" de l'Objectif 1 n'a effectivement pris cours que fin 2001.

Les programmes d'investissements textiles étant à nouveau soutenus par l'Europe, nous osons espérer qu'en 2002, ceux-ci continueront à enregistrer une progression.

Ce haut niveau d'investissements en 2001 témoigne donc d'une confiance à long terme des entrepreneurs wallons dans le textile.

EXPORTATIONS : **L'INDUSTRIE TEXTILE WALLONNE SE CLASSE EN TÊTE DU PELOTON**

En 2001, l'évolution du commerce du secteur textile wallon s'est caractérisée par une croissance soutenue des exportations.



Le taux moyen par rapport au chiffre d'affaires tourne habituellement autour des 70% ; ce qui nous place parmi les secteurs de Wallonie les plus exportateurs. En 2001, d'après les chiffres officiels de l'INS, ce taux dépasserait allègrement les 75%. Cette situation s'est traduite par une forte amélioration de l'excédent de la balance commerciale textile en Wallonie.

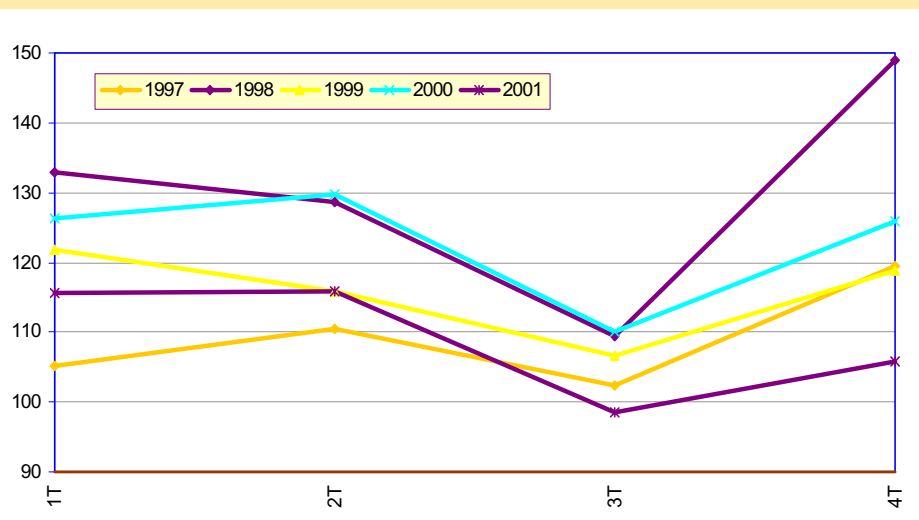
CONFIANCE DANS LE LONG TERME MALGRÉ UN CONTEXTE CONJONCTUREL DIFFICILE

Cette ouverture sur les marchés étrangers rend la conjoncture du textile wallon très sensible aux mouvements conjoncturels des marchés étrangers.

Et, malgré les programmes d'investissements des entreprises textiles wallonnes, celles-ci ont été contraintes de diminuer leur production à partir du mois d'août. Cette diminution a été accélérée par les événements du 11 septembre.

Les estimations du premier trimestre 2002 laissent cependant espérer une nouvelle croissance...

**GRAPHIQUE 2 :
EVOLUTION DE LA PRODUCTION**



DES MARGES BÉNÉFICIAIRES PLUS INTÉRESSANTES ?

Alors que la production a diminué en 2001, le chiffre d'affaires n'a pas suivi cette évolution et est resté relativement stable.

La raison la plus convaincante expliquant ce mouvement est la suivante : la diminution de volume a été partiellement compensée par le prix plus élevé des produits écoulés ; ce qui a permis d'enregistrer des marges bénéficiaires unitaires plus importantes. La demande pour des produits de meilleure qualité s'est en effet avérée plus importante à partir de l'automne 2001.

UNE VALEUR AJOUTÉE TOUJOURS CROISSANTE

Cette explication est d'ailleurs confortée par les chiffres de la **valeur ajoutée**.

Chaque année, elle croît d'environ 5%.

En 2001, l'industrie textile wallonne a dégagé une **valeur ajoutée avoisinant les 230 millions d'euros**, soit près de 30% du chiffre d'affaires pour l'ensemble des entreprises qui composent son tissu, tous secteurs textiles confondus (les filatures, l'extrusion, les textiles techniques,...).

La **productivité** suit la même évolution : la valeur ajoutée réalisée par travailleur est de 44.500 euros; ce qui positionne le textile wallon en tête du peloton européen.

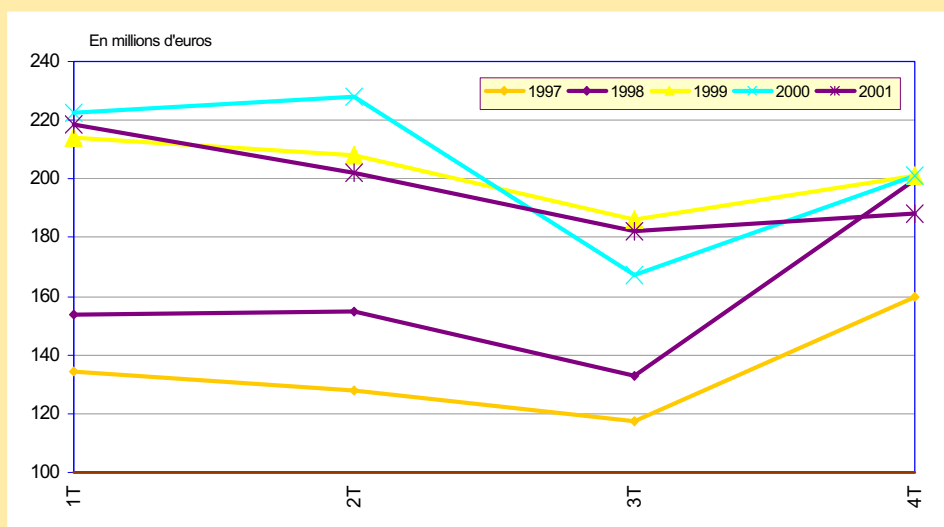
La **rentabilité** des investissements réalisés ces 10 dernières années est plus que satisfaisante puisque pour 1 euro investi dans l'industrie textile wallonne entre 1991 et 2001, celle-ci dégage aujourd'hui 5,13 euros de valeur ajoutée ; de même cet euro investi a également généré un chiffre d'affaires en 2001 de 17,63 euros.

ON NE CESSE DE LE RÉPÉTER : OÙ RESTENT LES CANDIDATS POUR LES POSTES VACANTS ?

L'emploi croît à nouveau pour dépasser les 5.000 unités. Le textile wallon embauche à nouveau.

En 2000, le secteur textile devait faire face à une véritable pénurie d'emploi. Aujourd'hui, si le problème n'est plus aussi prononcé, le problème reste bien présent et risque de devenir structurel... C'est pourquoi, nous entreprenons des actions depuis plusieurs

GRAPHIQUE 3 :
EVOLUTION TRIMESTRIELLE DU CHIFFRE D'AFFAIRES



années déjà, telles que l'Université de l'Europôle Textile, qui visent à ce que les étudiants universitaires et de hautes écoles envisagent de s'orienter vers l'industrie textile.

En outre, les textiliens wallons ont décidé que le soutien aux formations en alternance devait devenir une priorité du secteur.

Enfin, depuis quelques mois et grâce au programme européen, le Phasing Out de l'objectif 1, la fédération tente de concilier les intérêts du monde du design et ceux des industriels.

Autant d'actions qui ont pour objectif de recruter des collaborateurs motivés qui participeront au renouveau du textile.



LE TRAVAIL INTÉRIMAIRE EN 2001

L'année 2001 est synonyme de recul pour le secteur de l'intérim en Belgique. La Région wallonne ne fait pas exception. Ce déclin de l'activité traduit pour le secteur le retournement conjoncturel qui a touché l'économie internationale et belge en 2001. Les instituts de conjoncture avaient prédit un affaiblissement de la croissance mais, faut-il le rappeler, ces prévisions ont dû être encore revues à la baisse à la suite des attentats du 11 septembre. Pour le secteur de l'intérim, le constat est un recul de -3,02% en Région wallonne et de -4,55% en Belgique par rapport à 2000.

Il est à rappeler aussi que ce ralentissement fait suite à une année 2000 particulièrement remarquable du point de vue de la croissance des activités d'intérim (16,43% en Région wallonne et 13,94% en Belgique). Si l'année 2000 est mise entre parenthèse, les chiffres relatifs à l'année 2001 traduisent une progression significative par rapport à 1999 et s'inscrivent dans la tendance positive qui prévaut au niveau du secteur depuis une dizaine d'années.

POSITIONNEMENT DE LA RÉGION WALLONNE EN 2001

Chiffres clés de l'intérim en Région wallonne

34,5 millions d'heures d'intérim ont été prestées en 2001 (contre 35,6 millions en 2000), soit **25,80%** du nombre total d'heures prestées en Belgique (contre 25,40% en 2000). De plus, **1,63 millions** d'heures d'intérim ont été prestées par les étudiants jobistes.

Le **chiffre d'affaires** du secteur de l'intérim en Région wallonne s'élève à **0,634 milliards EUR** en 2001 (contre 0,635 milliards EUR en 2000).

17.591 intérimaires par jour (équivalents temps plein) ont travaillé dans le secteur de l'intérim (contre 18 134 en 2000) et représentent **1,97% de l'emploi salarié wallon**.

81.467 intérimaires (contre 77 145 en 2000) et **15.721 intérimaires jobistes** (contre 15.919 en 2000) ont effectué en 2001 une ou plusieurs missions d'intérim.

Section rédigée par
Federgon, la fédération
des partenaires de l'emploi.

Bilan de l'année 2001 pour l'intérim en Région wallonne

TABLEAU 1 :
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HEURES PRESTÉES EN 2001
Région wallonne et Belgique

	Région wallonne	Belgique
Total	-3,02%	-4,55%
Ouvriers	-5,81%	-8,03%
Employés	+5,23%	+3,30%

Lors des bilans des années 1998, 1999 et 2000, nous avons déjà souligné la bonne dynamique de l'activité d'intérim en Région wallonne. Ce constat peut à nouveau être formulé. En 2001, les trois Régions ont une croissance négative mais le recul est moindre en Région wallonne. Les meilleures performances en Région wallonne relativement au pays tiennent, notamment, à une très bonne tenue des activités dans le segment des employés (+5,23% contre +3,30% en Belgique) et à un recul moins important dans le segment des ouvriers (-5,81% contre -8,03% en Belgique).

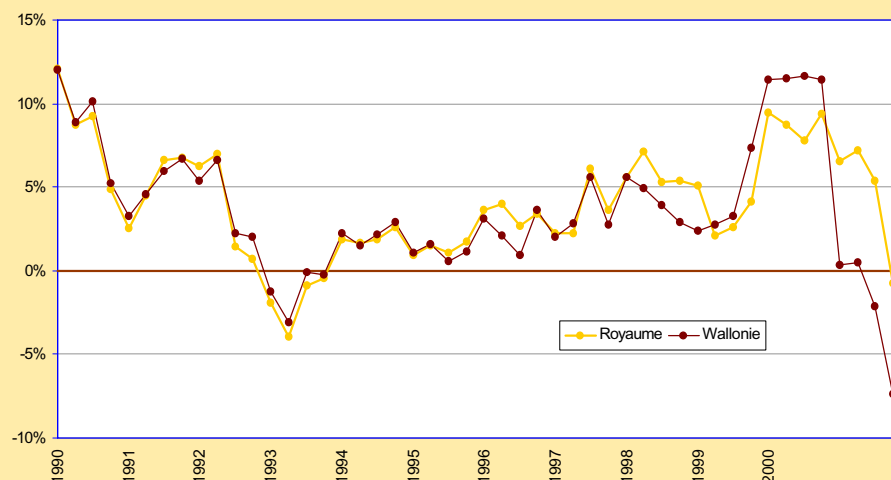
Comme l'atteste le graphique 1, cette évolution favorable en Région wallonne est à l'origine d'un effet de rattrapage relativement à la Région flamande où l'intérim y est mieux implanté depuis plusieurs années déjà. L'intérim est en effet structurellement moins implanté en Région wallonne puisque sa part dans l'emploi salarié¹ atteint 1,97% en 2001 relativement à 2,17% en Flandre. Toutefois, l'intérim en Région wallonne connaît une évolution positive et joue de plus en plus un rôle central sur le marché de l'emploi wallon.

Le profil infra-annuel de la croissance de l'activité d'intérim indique que la Wallonie a entamé l'année 2001 en affichant un résultat positif à un an d'écart (+1,3%) et ce, contrairement à l'ensemble du pays dans lequel l'activité d'intérim a reculé dès le premier trimestre (-0,7%). Cette performance de la Région wallonne tient surtout au segment des employés qui affiche un taux de croissance de 7,0% (3,3% en Belgique).

Les premiers signes de repli se sont manifestés au second trimestre en Région wallonne (-5,1% contre -7,0% en Belgique) avant le rebond du troisième trimestre, probablement influencé par l'activité des étudiants (+0,6% contre -3,2% en Belgique).

En fin d'année, le taux de croissance négatif est moindre en Région wallonne (-9,6% contre -11,4% en Belgique). Il est à noter que le 4ème trimestre présente les moins bons résultats de l'année pour chacune des Régions. Le secteur de l'intérim a été fortement touché par le climat conjoncturel dont la baisse d'activité a été marquée par les événements du 11 septembre.

GRAPHIQUE 1 :
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HEURES PRESTÉES DANS L'INTÉRIM
ET TAUX DE CROISSANCE À UN AN D'ÉCART - BELGIQUE ET RÉGION WALLONNE



¹ Estimation sur base des chiffres du nombre de salariés au 30 juin 2000 publié par l'ONSS, ("Effectif des employeurs et des travailleurs assujettis à sécurité sociale au 30 juin 2000")



CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Un profil majoritairement jeune, masculin et ouvrier²

Les travailleurs intérimaires forment une population jeune puisque **47%** a moins de 26 ans. La population intérimaire reste majoritairement masculine : les hommes représentent **60,8%**. Enfin, **61,6%** des intérimaires exercent une fonction dans le segment des ouvriers.

Des fonctions diversifiées

TABLEAU 2 :
FONCTIONS OCCUPÉES PAR LES INTÉRIMAIRES PAR CATÉGORIE³

	Région wallonne	Belgique
Fonctions manuelles	55,3%	42,5%
Fonctions administratives	18,8%	28,9%
Fonctions de services	9,4%	14,3%
Fonctions commerciales	9,3%	9,6%
Fonctions spécialisées	7,3%	4,7%

La répartition des intérimaires par fonction en Région wallonne ne diffère globalement pas de la répartition belge.

En Région wallonne, la majorité des fonctions pour lesquelles les utilisateurs font appel à des intérimaires se classent dans la catégorie des fonc-

ctions manuelles (55,3%). Les fonctions administratives occupent également une place non négligeable (18,8%). Viennent ensuite les fonctions de services, les fonctions commerciales et les fonctions spécialisées.

De plus en plus d'heures prestées par les étudiants jobistes

Depuis quelques années déjà, les intérimaires jobistes représentent un segment en forte croissance.

En Région wallonne, en 2001, 15 721 intérimaires jobistes ont presté un total de 1 634 637 heures. A titre de comparaison, en 2000, 15 919 intérimaires avaient presté 1 559 085 heures. Il y a donc eu en 2001 moins d'étudiants jobistes mais ils ont presté en moyenne davantage d'heures.

Les intérimaires jobistes sont employés dans pas moins de 93 secteurs différents. Les principaux utilisateurs d'intérimaires jobistes sont les secteurs qui font déjà traditionnellement appel à l'intérim.

Un nombre important d'entreprises dans une gamme variée de secteur d'activité⁴

La répartition sectorielle révèle la présence de l'intérim dans un nombre important d'activités. Ainsi, les sociétés utilisatrices de l'intérim se répartissent dans une centaine de commissions paritaires. La liste des principaux secteurs ne subit pas d'importantes modifications d'année en année. Comme l'atteste le tableau 3, les principaux secteurs sont en 2001 : le métal, les commissions auxiliaires, l'alimentation, la chimie, le transport,...

² Données relatives à la Belgique. Source : Rapport annuel 2001 de l'UPEDI (ancienne dénomination de Federgon), 2002

³ Hiva, "Les entreprises et le recrutement en Belgique en 2000", 2001

⁴ Données relatives à la Belgique, source : Rapport annuel 2001 de l'UPEDI (ancienne dénomination de Federgon), 2002

TABLEAU 3 :
RÉPARTITION DES ACTIVITÉS D'INTÉRIM PAR COMMISSION PARITAIRE

Métal	24,07%
CP Auxiliaire pour employés	13,32%
Alimentation	11,97%
Chimie	10,73%
Transport	5,62%
CP auxiliaire pour ouvriers	4,09%
Textile et habillement	3,78%
Industrie hôtelière	3,05%
Commerce de détail indépendant	2,00%
Les employés du commerce international	1,92%
Nettoyage et désinfection	1,70%
Ameublement et transformatrice du bois	1,49%
Banques	1,08%
Grandes entreprises de vente au détail	1,06%

QUE PEUT APPORTER LE TRAVAIL INTÉRIMAIRE EN RÉGION WALLONNE ?

Le travail intérimaire est, de plus en plus, une filière de recrutement et d'engagement efficace pour les entreprises wallonnes

En 2000, les employeurs wallons ont eu recours aux agences d'intérim pour chercher le ou les candidats appropriés pour 12,5% des postes vacants. Notons, à titre de comparaison, que les annonces comme filière de recrutement représentent 25,5% des vacances d'emploi.

Et pour 10,5% des postes vacants qui ont été pourvus, les employeurs wallons ont trouvé le candidat engagé par la filière du travail intérimaire. Les annonces comme filière d'engagement représentent 23,8% des candidats engagés.

L'efficacité de l'intérim est donc élevée et ce, particulièrement en Région wallonne puisque dans 81% des cas, la recherche d'un candidat par la filière de l'intérim a conduit à un engagement effectif via cette filière.

Enfin, notons que l'utilisation de l'intérim par les employeurs comme filière d'engagement en Région wallonne a fortement augmenté depuis 1995, passant d'une part de marché de 5,6% en 1995 à une part de marché de 10,5% en 2000.

Le secteur de l'intérim repère et analyse les pénuries de main-d'œuvre⁵

Federgon et le Cefora (Centre de formation de la Commission Paritaire Nationale Auxiliaire pour Employés) exploitent depuis plusieurs années déjà le potentiel d'information des agences d'intérim afin de repérer les professions touchées par des problèmes de recrutement et d'en identifier les causes.

Les agences d'intérim constituent une source d'information importante. En effet, le secteur présente deux avantages indéniables : il possède un caractère intersectoriel et offre une proximité réelle de la demande et de l'offre de main-d'œuvre, de sorte qu'il peut identifier instantanément un certain nombre de tendances sur le marché de l'emploi.

⁵ Cefora – Upedi (ancienne dénomination de Federgon), "Fonction Critiques-2001", 2002



**TABLEAU 4 :
PÉNURIE DE MAIN D'ŒUVRE EN RÉGION WALLONNE**

	Ouvriers (24)	Employés (18)
TOP-10	Electromécanicien (1)	Secrétaire de direction (1)
	Soudeur (1)	Comptable (2)
	Mécanicien camion (3)	Dessinateur (2)
	Electricien (4)	Responsable technique (4)
	Tôlier ou carrossier (4)	Technicien (5)
	Tuyauteur ou autres ouvriers du métal (4)	Infirmier (6)
	Chauffeur de camion (7)	Ingénieur (6)
	Mécanicien auto (8)	(Analyste)- Programmeur (8)
	Boucher (8)	Employé commercial (9)
	Electronicien (10)	Informaticien (9)
	Technicien en électricité et/ou électronique (10)	

Il est important de constater qu'en 2001, le classement de tête des pénuries n'a pas vraiment été modifié par rapport à 2000 et à 1999.

Pour les fonctions d'ouvriers, 8 fonctions critiques reprises dans le top 10 de 2001 l'étaient également dans le top 10 de 2000 et de 1999. Pour les fonctions d'employés, 7 fonctions critiques du top 10 en 2001 l'étaient déjà en 2000 et en 1999.

La stabilité des fonctions identifiées comme critiques en Région wallonne par les consultants en intérim renvoie au caractère structurel des pénuries présentes sur le marché de l'emploi wallon. Il est à noter que ces pénuries subsistent et ce, dans une période de basse conjoncture accompagnée d'une diminution du nombre d'offre d'emploi et de la création d'emplois.

Tant pour les ouvriers que pour les employés, les causes invoquées pour justifier les pénuries de main-d'œuvre sont principalement qualitatives. Le problème principal n'est donc pas le manque de candidats pour ces fonctions mais l'inadéquation entre les qualifications des candidats et les besoins des entreprises.

Par rapport à 2000, nous assistons à un glissement des causes quantitatives (un simple manque de candidats) vers des causes plus qualitatives.

Le relâchement du marché de l'emploi lors du second semestre de 2001 n'a certes pas suffi à éradiquer les pénuries, mais il a entraîné une modification des causes du caractère critique. Les postes vacants étant moins nombreux et l'étendue de la réserve de travail s'étant stabilisée, le nombre de candidats disponibles pose moins de problèmes, contrairement à la qualité des postulants.

TABLEAU 5 : CAUSES DES PÉNURIES DE MAIN-D'ŒUVRE EN RÉGION WALLONNE

	Ouvriers	Employés
Problème qualitatif	69%	79%
Formation	21%	15%
Expérience	30%	24%
Langues	1%	19%
Connaissances et compétences complémentaires	12%	16%
Personnalité et Attitudes	5%	5%
Problème quantitatif	24%	18%
Conditions de travail	7%	3%

Synergies public – privé

Face au phénomène de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, le secteur de l'intérim s'est mobilisé et a développé des partenariats avec des opérateurs wallons public et sectoriels.

⇒ **Utilisation du web site : www.hotjob.be**

L'un de ces partenariats a trait au site hotjob. Il permet une plus grande transparence de l'offre et de la demande et favorise ainsi la mobilité sur le marché de l'emploi.

Aucune statistique n'est encore disponible relativement à cette collaboration. Toutefois, les chiffres d'un partenariat semblable en Région flamande laissent augurer de tout l'intérêt d'une telle collaboration : le rapport annuel 2000 du VDAB mentionne que cette collaboration a permis 20 782 mises à l'emploi.

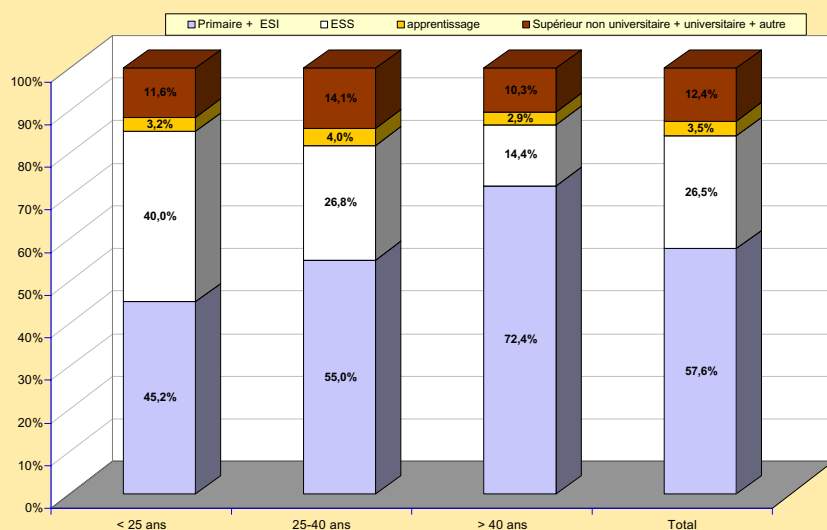
⇒ **Alternance intérim – formation en réponse au problème de l'inadéquation**

L'étude sur les fonctions critiques met en avant le paradoxe qui oppose, d'une part, les postes qui restent vacants et, d'autre part, le nombre de jeunes qui présentent des aptitudes et une motivation pour exercer ces métiers mais qui ne disposent pas des qualifications et de l'expérience requises.

La main-d'œuvre disponible en Région wallonne est importante. Parmi celle-ci, 57,6% ont au maximum un diplôme de secondaire inférieur (45,2% chez les jeunes de moins de 25 ans) et 26,5% ont un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (40% chez les jeunes de moins de 25 ans).

Face à cette problématique, Federgon n'entend pas se cantonner dans un rôle d'observateur. L'idée de départ est d'essayer de définir et de promouvoir des profils intermédiaires aux fonctions critiques qui peuvent répondre à une partie des besoins en main-d'œuvre des entreprises et qui sont accessibles en terme de durée de formation.

GRAPHIQUE 2 :
RÉPARTITION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS EN RÉGION WALLONNE
PAR CLASSE D'ÂGE ET PAR NIVEAU DE QUALIFICATION EN 2001.



Sources : Forem, demandeurs d'emploi inoccupés en 2001



Dans cette optique, Federgon développe des collaborations avec des opérateurs de formation publics et sectoriels afin de tenter l'expérience d'une formule qui combine des formations ciblées de courte durée et des périodes d'intérim. Les formations sont programmées, en concertation avec les agences locales, en réponse aux besoins du marché identifiés par celles-ci. Cette alternance module de formation – période d'intérim doit permettre aux stagiaires de concilier leur recherche de travail immédiat avec leur manque de qualification et d'expérience.

L'identification des besoins en formation par le secteur de l'intérim se justifie par la connaissance du marché local et offre ainsi une garantie supplémentaire aux stagiaires de couvrir les besoins des entreprises. Cela représente un atout incontestable pour la mise au travail et permet de concilier ces besoins en main-d'œuvre qualifiée avec la hâte de travailler des chercheurs d'emploi qui ne disposent pas des qualifications et de l'expérience requises.

Dans le cadre des projets pilotes menés à ce jour, un taux de mise à l'emploi de près de 90% avec 38% de contrats fixes confirme que la démarche répond aux besoins du marché et motive la poursuite de l'initiative.

Par le biais de ces actions, le secteur de l'intérim apparaît clairement comme un outil qui doit être mis à profit dans les politiques de l'emploi. Par ailleurs, ces initiatives peuvent aider à améliorer l'image de la Région wallonne auprès des investisseurs potentiels considérant la main-d'œuvre qualifiée comme un critère déterminant de localisation.



LA DISTRIBUTION

1. LES VENTES AU DÉTAIL

1.1. 2001 : une année morose

En 2001, la croissance économique, avec une augmentation du PIB d'à peine 1 %, n'a pas atteint le quart de la progression enregistrée un an auparavant. La faible conjoncture s'est faite ressentir dans tous les secteurs de l'économie. La confiance des consommateurs est restée constamment en deçà des prévisions. Les attentats du 11 septembre et la série exceptionnelle des récentes restructurations d'entreprises ont encore renforcé l'impact négatif du ralentissement conjoncturel.

L'on devine les conséquences sur l'évolution des dépenses des ménages : la croissance de 3,8 % en 2000 a ralenti, pour atteindre 1,7 % en 2001. Le tassement du volume des ventes se situait déjà au deuxième trimestre, au moment où les prix alimentaires ont augmenté de manière considérable, bien au-delà de l'augmentation précédente des coûts énergétiques. En raison notamment de la situation plus défavorable sur le marché de l'emploi, l'augmentation du revenu disponible a également ralenti, passant de 2 à 1,6 %. L'évolution parallèle de la croissance des revenus et de la consommation signifie du même coup que le taux de l'épargne s'est stabilisé à 14,5 % du revenu disponible.

1.2. La distribution, victime de la stagnation conjoncturelle

1.2.1. Globalement

L'activité du commerce de détail a subi un mouvement descendant, dans le sillage de la baisse des dépenses des ménages. Les ventes du commerce de détail ont augmenté de 2,9 % en valeur, ce qui représente en volume une diminution de 0,3 %.

En 2000, cette croissance réelle atteignait encore plus de 6 %. Les quelque 78 milliards EUR que le consommateur belge a dépensés dans le secteur de la distribution en 2001 représentaient, d'après les estimations, plus de 35 % de l'ensemble de la consommation privée.

Les données émanant d'Eurostat montrent que notre pays a réalisé un score nettement moins bon que l'Union européenne et que la zone euro, où l'augmentation du chiffre d'affaires a atteint respectivement 2 et 1,3 %. A l'exception de l'Allemagne, le secteur de la distribution a enregistré un taux de croissance plus élevé dans tous nos pays voisins.

1.2.2. Le food en net recul

Les ventes de produits alimentaires ont baissé à prix fixes de 1,7 % pour atteindre un montant global de 26,5 milliards EUR, soit plus d'un tiers des ventes au détail au sens large. La croissance de l'assortiment non alimentaire a péniblement enregistré un chiffre positif, qui n'a cependant pas dépassé 0,4 %, considérablement moins qu'en 2000.

La progression a été enrayée par le recul le plus marqué dans la branche des articles textiles et d'habillement. Au cours de l'exercice 2001, les ménages belges ont acheté pour près de 51,4 milliards d'articles non food.

Section rédigée par Fedis,
la fédération belge des
entreprises de la distribution.

2. LES PRIX DANS LA DISTRIBUTION

L'indice des prix à la consommation ne peut être considéré comme entièrement représentatif de l'évolution des prix pratiqués dans les entreprises de distribution. Fedis publie un indice des prix «distribution» qui reprend l'évolution combinée des prix des produits alimentaires et des articles non alimentaires, à l'exclusion des prix des produits pétroliers.

Au cours de l'année sous revue, la hausse des prix dans le secteur de la distribution fut considérablement plus élevée que dans un passé récent. L'indice-distribution a augmenté de 3,2 %, ce qui est entièrement à mettre sur le compte des produits alimentaires, dont le niveau de prix a crû de 4,2 %, eu égard entre autres aux mauvaises conditions météorologiques et aux conséquences des incidents en matière de sécurité alimentaire.

3. LA DISTRIBUTION EN WALLONIE

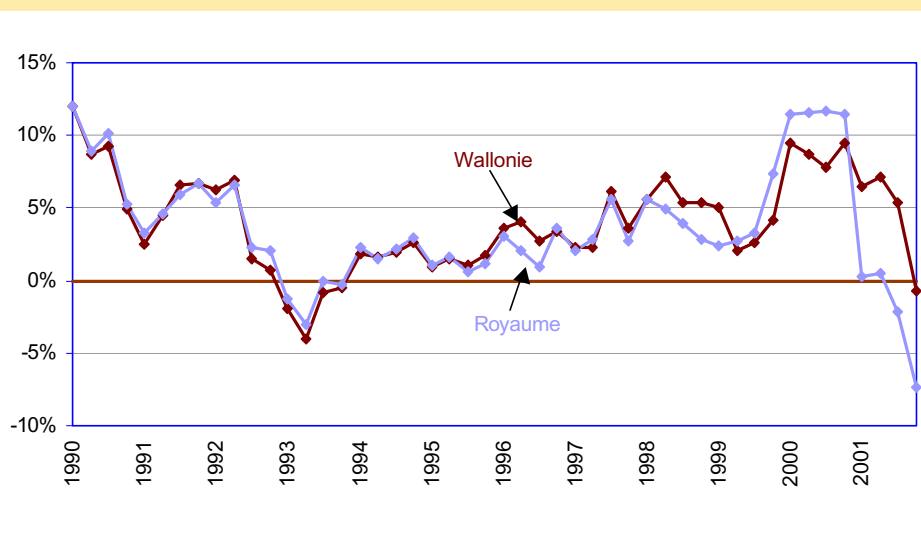
Les statistiques officielles ne tiennent pas suffisamment compte de l'importance croissante du secteur tertiaire dans l'économie belge. Ceci explique le manque de données précises sur les services et *a fortiori* sur la distribution. Dès lors, les chiffres par région sont assez rares. Ci-après figure un tableau très concis de la distribution en Wallonie, qui est toutefois fonction de la disponibilité des données.

3.1. Chiffre d'affaires

L'évolution des ventes au détail régionales peut être illustrée à partir des indices par trimestre calculés sur la base des chiffres d'affaires provenant des déclarations TVA.

Les taux de variation (par rapport à la même période de l'année précédente) de ces indices sont repris dans le graphique ci-dessous.

GRAPHIQUE 1 : CHIFFRE D'AFFAIRES



Le recensement Nielsen¹ constitue une autre source d'information sur la répartition régionale de l'activité commerciale en Belgique, notamment celle de la distribution alimentaire générale. Le chiffre total des magasins d'alimentation recensés a atteint, en 2000 (dernier chiffre disponible), 15,95 milliards EUR ou 61,8 % des ventes totales de produits alimentaires en Belgique.

Le chiffre d'affaires wallon s'est élevé à 5,82 milliards EUR ou 36,5 % de l'univers Nielsen. Cette proportion est légèrement supérieure au poids de la Wallonie dans la population (32,6 %). Ainsi, on a observé une augmentation de 2,5 % à prix courants par rapport à l'année précédente. L'accroissement total se chiffrait à 1,9 %.

3.2. Points de vente

L'échantillon Nielsen permet également d'estimer les parts des différentes régions au niveau du nombre de points de vente.

Le 1er janvier 2001, la Wallonie comptait 3 249 magasins d'alimentation générale, soit 32,8 % des 9 891 unités que comporte l'univers considéré. Un an auparavant, il y avait 3.502 magasins de ce type, ce qui représentait également 32,8 % du total belge.

3.3. Emploi

En Belgique, le commerce occupait 549 496 personnes au 30 juin 1999 (dernière année disponible, source : Ministère de l'Emploi et du travail), ce qui équivaut à un taux d'emploi sectoriel de 14,3 %. Il est supérieur dans le sud du pays où il s'élève à 14,4 %, ce qui représente 149.944 personnes actives dans la distribution en région wallonne.

¹ Pour une définition de l'échantillon pris en compte par le bureau de marketing Nielsen, voir ACNielsen (Belgium) C° sa, Univers alimentaire 2001, Bruxelles, 2001, p. 4 et 11. Cet ouvrage contient également des données au sujet des différences régionales de consommation.



SECTEUR DE LA TRANSFORMATION DU PAPIER ET CARTON

(extrait du rapport annuel 2001 de FETRA)

L'**économie nationale** a été marquée en 2001 par un ralentissement de la croissance de l'économie qui a surtout eu un impact sur les exportations et les investissements. Les données économiques disponibles montrent que l'économie belge a clôturé l'année 2001 médiocrement.

Le **PIB** n'a connu qu'une légère croissance de 1,0 % en 2001 d'après la BNB par rapport à une croissance de 4,0 % en 2000. En comparaison avec l'année 2000, les chiffres du PIB ont évolué par trimestre de +1,8 %, +1,4 %, +0,7 % et +0,1 %.

Le **secteur de la transformation du papier et carton** a également connu un effondrement de la conjoncture en 2001. A partir de janvier 2001, la courbe de conjoncture s'enfonçait en dessous de zéro et n'est plus remontée au-dessus de ce niveau durant toute l'année.

L'évolution du **chiffre d'affaires du secteur** (code NACE 472) en 2001 dans l'industrie transformatrice de papier et carton, évaluée sur base des déclarations à la TVA, se traduit par un affaiblissement de l'activité dans les entreprises. Après une hausse de 23,3 % en 2000, une baisse de 1,1 % est constatée en 2001.

Selon les **statistiques de production Prodcop**, la production en 2001 d'articles en papier et carton (NACE 21.2) a augmenté en valeur de 4,9 % par rapport à 2000 (voir tableau 4).

Le **taux d'occupation des machines** a fortement diminué dans la transformation du papier et carton. Le chiffre moyen enregistré l'année précédente a régressé de 81,1 à 73,7 dans les entreprises transformatrices.

Section rédigée par Fetra, la fédération des industries transformatrices de papier et de carton.

GRAPHIQUE 1 :
COURBE DE CONJONCTURE - TRANSFORMATION DU PAPIER ET DU CARTON

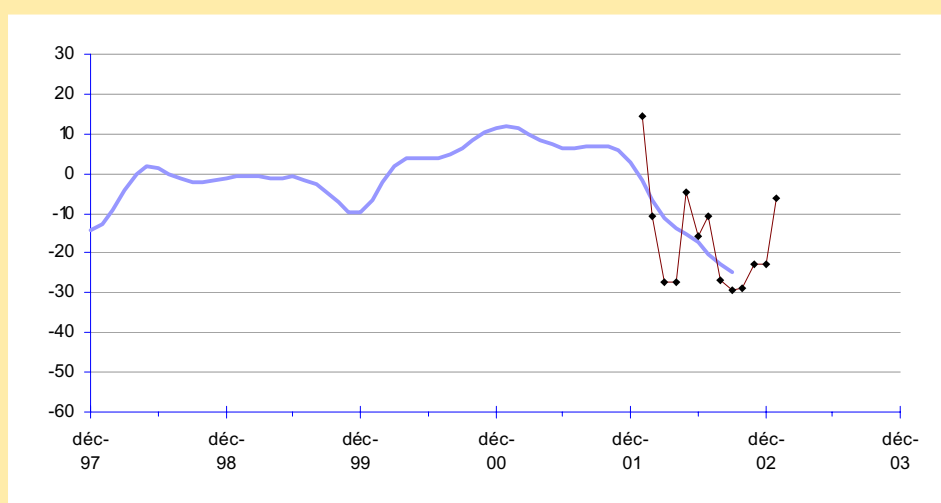


TABLEAU 1 :
EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Déclarations à la TVA 10 ³ euros	2000	2001	Evolution en % 2001 / 2000
1e trim.	685.848	735.366	+7,2
2e trim.	705.768	732.177	+3,7
3e trim.	695.800	650.175*	-6,6
4e trim.	732.894	670.286**	-8,5
Total	2.820.310	2.788.004	-1,1

Source : INS - Déclarations à la TVA

* Pour le 2^{ème} et 3^{ème} trim., abstraction a été faite du chiffre d'affaires réalisé par les entreprises qui ne doivent déclarer que trimestriellement. En ne tenant pas compte de cette abstraction, le chiffre d'affaires réalisé au 2^{ème} trim. s'élève à 905.702.470 et à 476.649.530 au 3^{ème} trim. 2001.
** Chiffre provisoire.

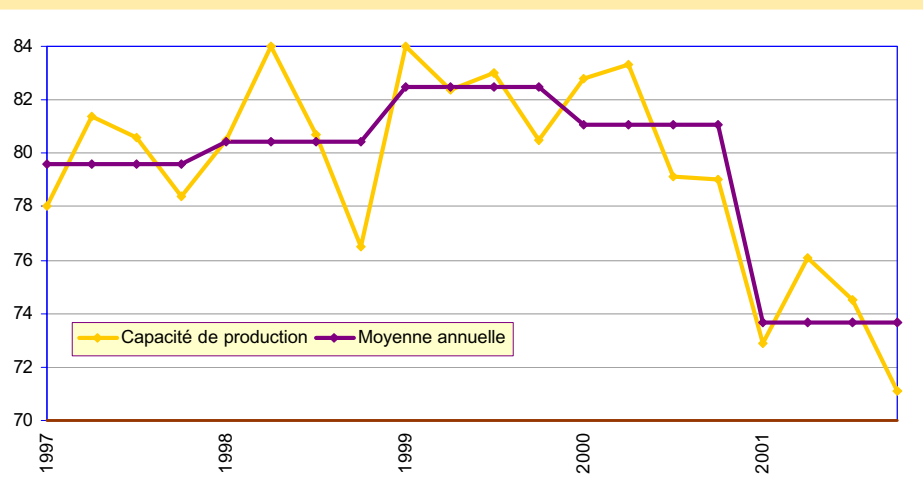
Le niveau des **investissements** a baissé de 25,24 % en 2001 par rapport à 2000. Le secteur a néanmoins investi pour 67 millions d'euros en 2001.

L'**exportation** (en valeur) a augmenté de 6,76 % en moyenne par rapport à 2000.

Le 2^e trimestre 2001 a connu un pic important qui a été suivi par une baisse sensible, à tel point que les exportations durant le 3^e et 4^e trimestre 2001 ont été moins élevées que durant les mêmes trimestres de l'année précédente.

On peut remarquer que durant le 3^e trimestre, où le chiffre d'affaires a fortement diminué par rapport à celui de 2000, l'exportation n'a diminué que très légèrement.

GRAPHIQUE 2 :
OCCUPATION DES MACHINES



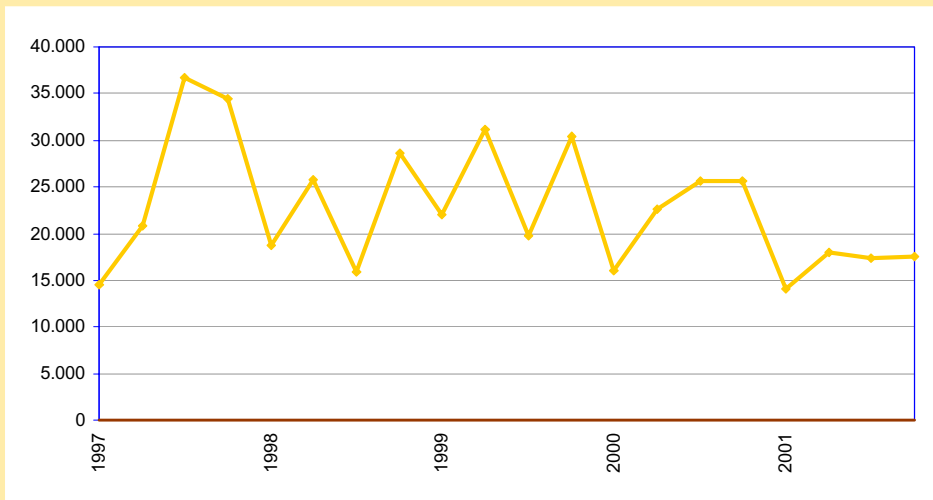
Source : BNB - Enquête de conjoncture



Les statistiques Prodcom de **l'emploi**, établies par l'Institut national de Statistiques font apparaître pour l'année 2001 une diminution du *nombre d'ouvriers* de 1,1 %, tandis que le *nombre d'employés* a augmenté de 0,5 %. Ceci donne une baisse de 0,7 % de la moyenne des effectifs par rapport à 2000 (pour le code NACE 21.2). Le nombre total de travailleurs a diminué de 10.745 unités à 10.669.

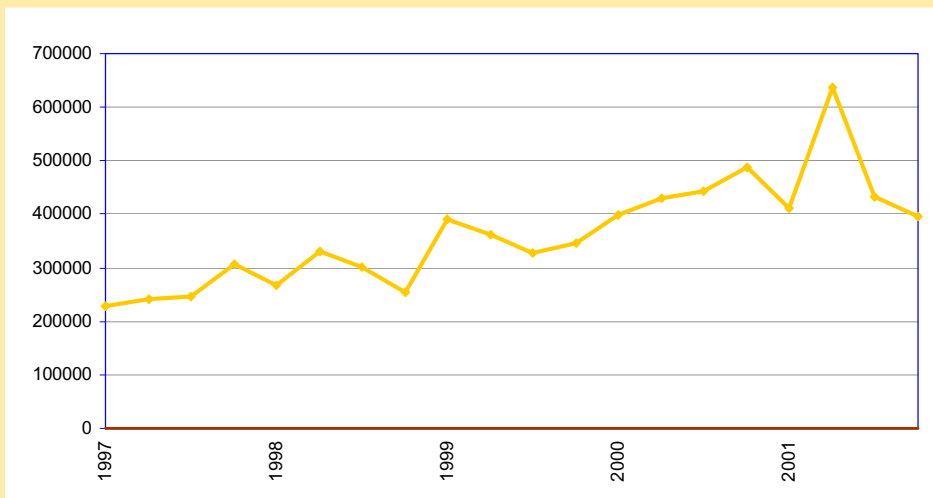
L'évolution des prix des différentes sortes de papier et carton utilisées par les entreprises transformatrices était orientée à la baisse en 2001. Durant les trois premiers trimestres 2001, les prix (en dollars) des pâtes à papier ont également diminué de ± 40 % la tonne.

GRAPHIQUE 3 :
INVESTISSEMENTS DANS L'INDUSTRE DE LA TRANSFORMATION DU PAPIER ET CARTON



Source : INS - Déclarations à la TVA

GRAPHIQUE 4 :
EXPORTATION DANS LA TRANSFORMATION DU PAPIER ET CARTON



Source : INS - Déclarations à la TVA

Les prix des vieux papiers et cartons ont baissé quant à eux de ± 70 % la tonne. La diminution de prix des papiers d'emballage et des papiers pour le carton ondulé oscillait entre 13,8 % et 21 %.

Une diminution des **stocks** se produit actuellement. Cela pourrait engendrer un statu quo voire même une légère hausse dans le futur. Quant à l'évolution du prix des cartons GD et GC, on constate une certaine stabilité.

Vu la tendance générale de l'activité économique, l'**évolution dans les industries papetière et graphique en 2002** est incertaine selon la plupart des observateurs.

La croissance du PIB belge est estimée à 1,3 ~ 1,4 % pour l'année 2002 en fonction d'un revirement probable de la situation économique aux Etats-Unis et en Europe, qui devrait vraisemblablement entraîner un rétablissement de la croissance dans le courant du second semestre 2002.

Sources :

Banque nationale :

- Rapport annuel
- Enquêtes de conjoncture
- Rapport «Synthèse des prévisions»
- www.bnb.be

Institut national des Statistiques :

- statistiques TVA
- statistiques Prodcom

KBC : «Economische en Financiële Berichten»

Conseil central de l'Economie : Situation conjoncturelle dans l'industrie papetière et graphique



L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE PROUVE A NOUVEAU SA RESISTANCE EN TEMPS DE CRISE

La confiance des dirigeants d'entreprises, qui avait été fortement ébranlée durant le troisième trimestre de 2001, à la suite des attaques terroristes aux Etats-Unis, est aujourd'hui plus ou moins rétablie. Il apparaît clairement que l'activité économique de l'industrie alimentaire a bien tenu le coup. De manière générale, «l'ousamabinladisme» n'a donc pas eu une influence néfaste sur l'économie du secteur, alors que cela a été le cas pour bon nombre d'autres secteurs industriels.

Ceci ressort des statistiques officielles et de l'enquête que FEVIA mène chaque trimestre. Cette enquête consiste à sonder un groupe représentatif d'industriels de l'alimentaire sur le climat socio-économique au sein de l'Industrie alimentaire (la dernière enquête a été clôturée le 23 janvier 2002. 230 dirigeants d'entreprises de toutes les branches de l'Industrie alimentaire y ont collaboré).

L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE RÉSISTE

	Production	Chiffre d'affaires
4e trimestre 2000	+4,9%	+9,5%
1er trimestre 2001	+6,3%	+8,2%
2e trimestre 2001	+1,9%	+3,9%
3e trimestre 2001	+5,1%	+6,9%
4e trimestre 2001	+4,1 %	+2,8 %
Année 2001	+4,1%	+5,4%

Le terrible mois de septembre 2001 n'aura entraîné qu'une légère baisse pour l'Industrie alimentaire belge, par rapport à septembre 2000: - 1 % de la production . Par contre, on a pu constater une progression de 5,1 % de la production pour l'ensemble du 3^e trimestre 2001 par rapport au même trimestre 2000. Le chiffre d'affaires a même augmenté de 6,9 %.

Des dernières statistiques officielles de l'I.N.S. relatives à l'activité économique (production et chiffre d'affaires), il apparaît que fin 2001 la tendance pour l'Industrie alimentaire était encore positive, alors que dans les autres secteurs industriels, la conjoncture n'était pas vraiment favorable.

Le baromètre conjoncturel de la Banque Nationale de Belgique du mois de décembre 2001 affiche à présent que le point le plus bas de la dépression conjoncturelle a été atteint et que l'économie belge remonte la pente.

Le fait que l'Industrie alimentaire soit moins sensible à la conjoncture que les autres secteurs industriels est une donnée économique connue. Toutefois, c'est avec une certaine fierté que nous pouvons exprimer cela de façon plus explicite: «*L'Industrie alimentaire est et demeure un pôle de résistance en périodes de crises*».

Tel que le tableau suivant le démontre, l'Industrie alimentaire belge est tout aussi résistante au niveau européen. Ce tableau a été réalisé récemment par le Conseil Central de l'Economie, sur base de statistiques européennes.

Section rédigée par Fevia Wallonie, l'aile régionale wallonne de la fédération de l'industrie alimentaire.

TABLEAU 1 :
EVOLUTION DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE AU SEIN DE L'UE (en %)

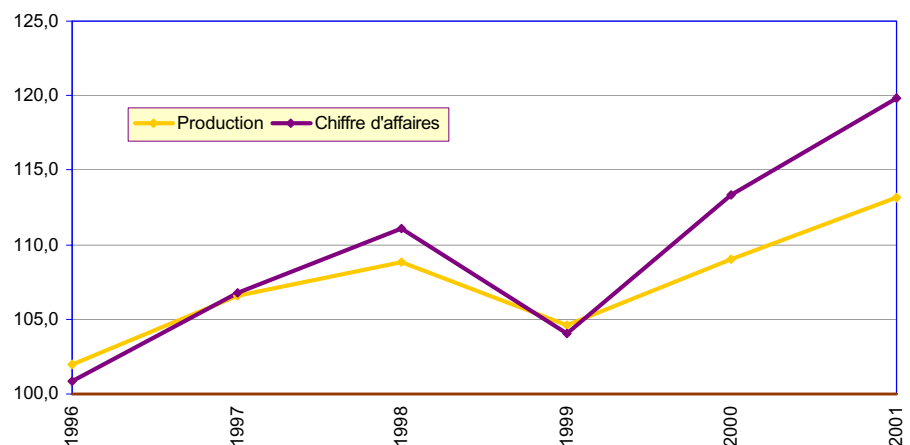
En %	UE - 15	Zone Euro	B	D	F	NL
1996	1,0	0,9	2,0	1,5	1,7	2,5
1997	2,9	3,1	4,6	1,3	3,2	-0,3
1998	0,7	1,1	2,1	-0,8	1,0	-0,7
1999	1,7	2,2	-3,9	2,6	2,1	4,0
2000	1,5	2,0	4,6	2,8	-0,4	2,5
1er semestre 2001	0,8	0,9	4,1	-0,5	1,6	-0,4
Croissance moyenne	1,4	1,7	2,2	1,2	1,5	1,3

LE BAROMÈTRE DE L'OPTIMISME GRIMPE EN FLÈCHE

Pour le quatrième trimestre de 2001, notre baromètre mesurant la confiance des chefs d'entreprises affiche une hausse sensible par rapport au troisième trimestre. A ce moment-là, il était en effet au plus bas, en raison des événements survenus aux Etats-Unis. Le solde des réponses des dirigeants d'entreprises qui estiment l'évolution économique favorable ou défavorable est de - 6,5 %. Pour le trimestre précédent il était encore de - 32,5 %.

Cette amélioration concerne toutes les branches. Néanmoins, l'optimisme n'est pas de rigueur partout. Il prédomine dans les secteurs des produits laitiers, des spécialités alimentaires, de la transformation des fruits et légumes et également dans les secteurs de la boulangerie, pâtisserie et biscuiterie. Les secteurs du chocolat et de la confiserie, des aliments pour animaux et celui de la viande sont plutôt pessimistes.

GRAPHIQUE 1 :
EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DU CHIFFRE D'AFFAIRES



En outre, c'est surtout dans les grandes entreprises alimentaires que prédomine encore un certain pessimisme. Ceci n'a toutefois pas jeté de froid sur l'activité économique qui a de manière générale continué d'évoluer plutôt favorablement même pendant le quatrième trimestre.

ET LES PRÉVISIONS?

Les prévisions des dirigeants d'entreprises qui ont répondu à l'enquête économique de FEVIA peuvent être résumées comme suit:

- Les prévisions du côté de la demande sont légèrement positives. Obtiennent les meilleurs résultats: les spécialités alimentaires, la transformation des fruits et légumes et le secteur de la boulangerie, pâtisserie et des biscuits tandis que la viande, les aliments pour animaux et les boissons estiment que leur situation est plutôt négative.
- Les prévisions relatives à l'exportation: à ce niveau aussi, les dirigeants d'entreprises des branches des spécialités alimentaires, de la transformation des fruits et légumes et du secteur de la biscuiterie évaluent leurs perspectives comme étant très favorables. Les secteurs de la viande, des aliments pour animaux, ainsi que du chocolat et de la confiserie estiment leurs perspectives comme étant très négatives.
- La position concurrentielle est estimée comme étant très mauvaise pour le secteur de la viande, des aliments pour animaux, ainsi que pour le secteur des boissons.

Les résultats globaux de l'enquête sont repris sous forme de tableau à la fin de cette partie.

QUELQUES DONNÉES RÉGIONALES

Parts relatives des régions par indicateur économique

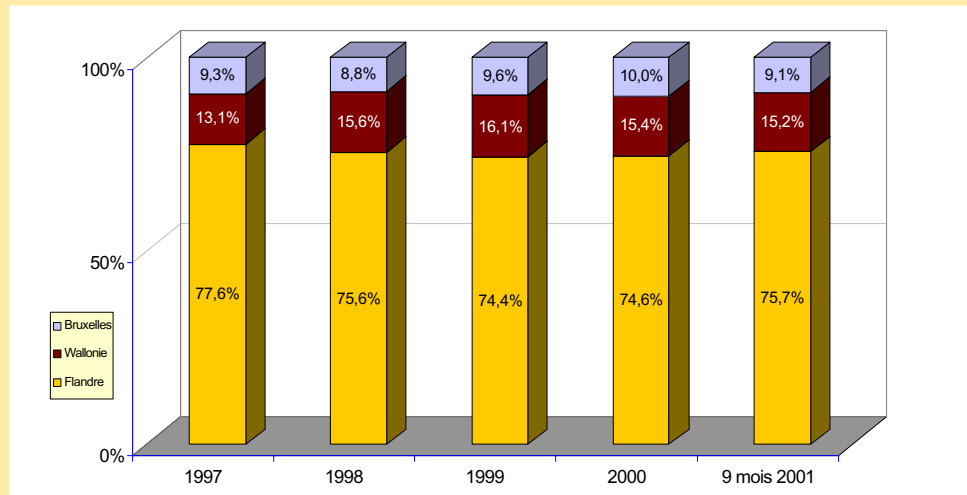
TABLEAU 2 :
INDUSTRIE ALIMENTAIRE : PART RELATIVE DES RÉGIONS

en millions d'euros	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Royaume
CA (2001) (y compris tabac)	20.243,5 75,9%	4.473,0 16,8%	1965,9 7,4%	26.681,9 100%
Investissements (2001) (y compris tabac)	686,7 72,5%	219,2 23,1%	41,6 4,4%	947,5 100%
V.A. (1999)	3.892,4 70,4%	1.188,8 21,5%	448,0 8,1%	5.529,1 100%
Emploi (2000)	61.0899 71,6%	19.684 22,8%	4.894 5,7%	86.477 100%
Nbre établissements (2000)	4.291 65,9%	1.806 27,7%	412 6,3%	6.509 100%
Production : 1998/1997	+2,6%	-0,4%	-0,4%	+2,2%
1999/1998	-4,3%	-1,1%	+0,7%	-3,9%
2000/1999	+5,8%	+0,8%	-6,0%	+4,6%
2001/2000	+4,2%	+4,1%	-4,8%	+4,1%

Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur base INS, TVA, INC

Répartition régionale des exportations

**GRAPHIQUE 2 :
RÉPARTITION RÉGIONALE DES EXPORTATIONS DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE**



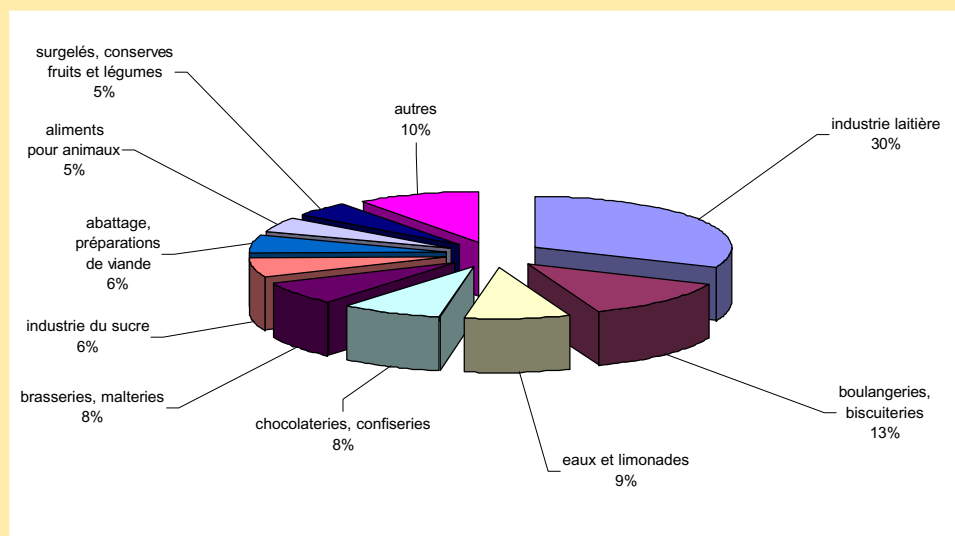
On remarquera une légère augmentation de la part wallonne part rapport à la part flamande depuis 1997.

Les exportations représentent 41 % du chiffre d'affaires des entreprises wallonnes du secteur. Elles sont surtout orientées vers l'Europe des 15 (85 %) mais avec une croissance ces dernières années vers le reste du monde.

Répartition par sous-secteurs en Wallonie

1. Selon le CA en 2001 :

**GRAPHIQUE 3 :
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SOUS-SECTEUR EN 2001**

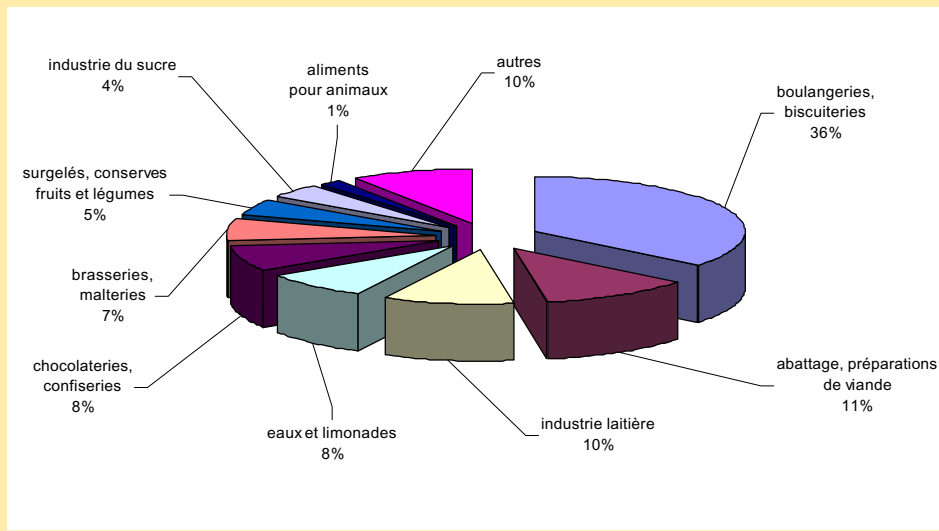


Source : CCE



2. Selon l'emploi :

GRAPHIQUE 4 :
RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR SOUS-SECTEUR



Source : CCE

Résultats de l'enquête de conjoncture menée au quatrième trimestre 2001

ENQUETE SUR L'EVOLUTION ECONOMIQUE DANS L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE			
Quatrième trimestre 2001			
EN GENERAL			
Etes-vous pour le moment, plus ou moins optimiste que vous ne l'étiez, il y a trois mois lorsque vous considérez l'activité générale de votre secteur ?	plus 17,4%	moins 23,9%	égal 57,3%
PERIODE SOUS REVUE : OCTOBRE-DECEMBRE 2001			
1. Comment évaluez-vous le chiffre d'affaires réalisé par rapport à l'an passé ?	plus 54,5%	moins 27,7%	égal 17,4%
2. Comment évaluez-vous le volume de production par rapport à l'an passé ?	plus 45,5%	moins 26,3%	égal 26,8%
3. Comment évaluez-vous les prix de vente par rapport à l'an passé ?	plus 43,2%	moins 23,0%	égal 33,8%
4. Comment évaluez-vous les commandes du marché intérieur par rapport à l'an passé ?	plus 35,7%	moins 27,7%	égal 35,7%
5. Comment évaluez-vous les commandes à l'exportation par rapport à l'an passé ?	plus 38,0%	moins 25,8%	égal 28,6%
6. Comment évaluez-vous l'effectif par rapport à l'an passé ?	plus 20,7%	moins 23,5%	égal 55,9%
PERSPECTIVES POUR LES TROIS PROCHAINS MOIS			
1. Pensez-vous que la demande des clients (ne tenant pas compte des effets saisonniers) augmentera ou diminuera au cours des trois prochains mois ?	augmenter ? 21,6%	diminuer ? 16,9%	égal ? 61,5%
2a. Avez-vous l'intention d'engager des ouvriers durant les trois prochains mois ?	oui 13,6%	non 74,2%	ne sait pas 12,2%
2b. Avez-vous l'intention d'engager des employés durant les trois prochains mois ?	oui 12,7%	non 77,0%	ne sait pas 10,3%
3. Comment estimez-vous la tendance des prix de vente au cours des trois prochains mois ?	à l'augmentation 21,6%	à la diminution 17,4%	à la stabilité 61,0%
4. Etes-vous pour le moment plus ou moins optimiste pour vos prévisions d'exportation que vous ne l'étiez, il y a trois mois ?	plus 17,8%	moins 19,7%	égal 54,9%
5a. Entre-t-il dans vos plans d'investir au cours des trois mois à venir en : BATIMENTS ?	oui 19,7%	non 77,0%	ne sait pas *3,3%
5b. Entre-t-il dans vos plans d'investir au cours des trois mois à venir en : MOYENS DE PRODUCTION ?	oui 47,9%	non 44,6%	ne sait pas 7,5%
5c. Entre-t-il dans vos plans d'investir au cours des trois mois à venir en : AUTRES ?	oui 25,4%	non 54,0%	ne sait pas 18,3%
POSITION CONCURRENTIELLE (dans le domaine des coûts et prix)			
1. Comment évaluez-vous votre position concurrentielle par rapport aux producteurs étrangers au cours des trois derniers mois ?	améliorée 7,5%	détériorée 21,6%	inchangée 69,0%
2. Comment voyez-vous évoluer votre position concurrentielle par rapport aux producteurs étrangers dans les trois prochains mois ?	s'améliorer 8,0%	se détériorer 20,7%	rester inchangée 69,0%

Dimension des entreprises ayant répondu à l'enquête (sur base du chiffre d'affaires) :

Chiffre d'affaires	% des participants appartenant à ce groupe
entre 100 et 250 millions	16,9%
entre 251 et 500 millions	18,4%
entre 500 et 1 milliard	18,4%
plus d'un milliard	46,3%

Les résultats sont exprimés en pourcentage des réponses reçues par question.
Source : enquête FEVIA



L'INDUSTRIE DU VERRE

1. EVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR

L'activité verrière **représente aujourd'hui** en Belgique :

- ✓ ± 11.000 personnes
- ✓ près de 1,5 million de tonnes de verre fondu
- ✓ un chiffre d'affaires de quelque 2 milliards
- ✓ et une valeur ajoutée de quelque 800 millions .

Son **orientation exportatrice** et l'importance de sa contribution à la balance commerciale de la Belgique sont des constantes dans l'industrie du verre. Multipliées par trois en vingt ans, ses exportations dégagent chaque année un solde positif important : il a atteint 739 millions d'euros en 2001.

Dans tous les autres pays européens, la production est quasi équivalente à la consommation de verre.

En Belgique, il en va tout autrement :

- le secteur du **verre plat y taille la part du lion** alors que dans la plupart des autres pays, c'est le secteur du verre creux qui occupe la plus grande place ;
- la **production nationale atteint plus du double de la consommation intérieure** ;
- la place que le secteur occupe dans le **commerce extérieur** (± 1%) est trois fois plus importante que celle qu'il occupe dans le produit national ou la population active (± 0,33%);
- le marché est **beaucoup plus ouvert** que celui de ses concurrents directs : on importe un volume équivalent à plus de 70% de la production belge.

Le secteur du verre figure dès lors parmi les secteurs les plus exposés à la concurrence. D'où l'**absolue nécessité pour le secteur de rester compétitif** par rapport à ces concurrents directs puisqu'il doit exporter un volume supérieur à sa propre production.

La pression sur les prix est constante et, pour assurer sa survie, il lui faut innover sans cesse en mettant au point des produits à plus haute valeur ajoutée et en élargissant tant les usages que les applications du verre.

Le secteur consacre d'importants **investissements** (15% en moyenne de la valeur ajoutée du secteur) afin de se doter d'outils de production à la pointe du progrès et d'enregistrer les gains de productivité rendus indispensables par une concurrence qui n'a cessé de se renforcer.

Ces investissements, couplés à un effort soutenu de recherche et de développement, ont également abouti à un élargissement sans précédent d'une gamme de produits de haute qualité répondant aux besoins les plus diversifiés dans les domaines du bâtiment, de l'automobile, de l'équipement ménager et de l'art de la table, du renforcement des matières plastiques, de la protection de l'environnement, de l'informatique, de l'isolation thermique comme acoustique... pour n'en citer que les principaux.

En 1999, les affiliés à la F.I.V. ont consacré quelque 98 millions d'euros à leurs investissements. Ce chiffre est passé à 118 millions en 2000 (dernier chiffre disponible).

*Un secteur très exposé à la concurrence.
Un secteur qui a beaucoup investi.*

*Section rédigée par la FIV,
la fédération de l'industrie
du verre.*

Le poids de la transformation et des produits à usage industriel dans l'ensemble du secteur n'a cessé d'augmenter au fil des ans. Deux exemples :

- ✓ La valeur de la production d'articles en verre plat transformé atteint aujourd'hui près du double de celle du verre plat de base ;
- ✓ La part du secteur des verres à usage technique ou industriel, quasi inexistante au début des années 60, dépasse aujourd'hui quelque 15% de la production et 30% de la valeur des exportations.

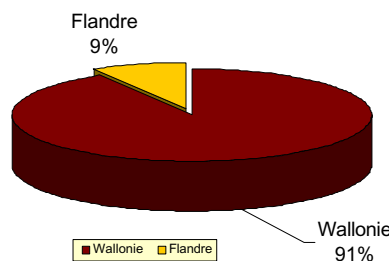
Un secteur important pour la Wallonie

L'industrie verrière continue à faire partie des 20 secteurs d'activité dominant l'économie wallonne. Le secteur y dispose d'indices de spécialisation élevés pour la plupart des variables. La part du verre dans la valeur ajoutée de la Wallonie est estimée à 1,7 contre 0,3 pour le Royaume. Celle qu'il occupe dans l'emploi wallon est de 2,3 au lieu de 0,35 pour la nation.

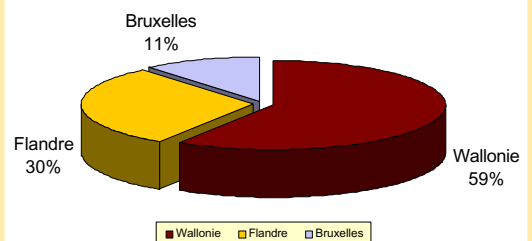
La place qu'occupe la Wallonie dans le secteur va de 60% pour la valeur ajoutée à 90% pour le volume de verre fondu. C'est d'autre part en Wallonie que se trouve la plus grosse implantation verrière de verre plat au monde.

Les performances à l'exportation du secteur verrier wallon ne sont plus à démontrer. Le float et les fibres de verre figurent d'ailleurs parmi les 10 produits les plus exportés de Wallonie

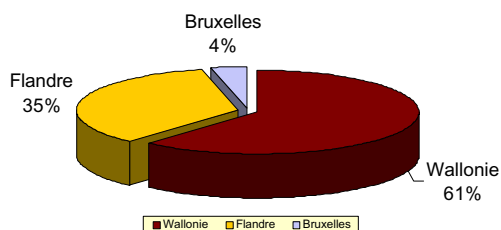
**GRAPHIQUE 1 :
PRODUCTION DE VERRE FONDU**



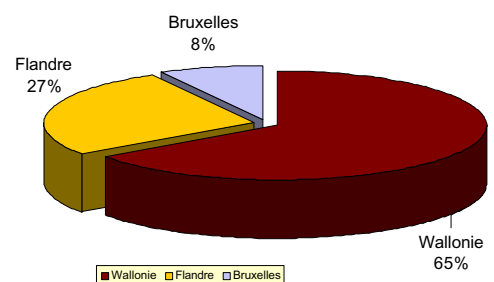
**GRAPHIQUE 2 :
VALEUR AJOUTÉE**



**GRAPHIQUE 3 :
EMPLOI**



**GRAPHIQUE 4 :
CHIFFRE D'AFFAIRES**



LES CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR

	1999	2000	2001	+% 01/00
Production (1.000 t.)	1.474	1.519	1.402	-7,70
Chiffre d'affaires (x 10 ⁶ euro)	1.820	2.093	2.197	4,97
Exportations (1.000 t.)	1.885	2.144	2.350	9,61
Balance commerciale totale (x 10 ⁶ euro)	706	752	739	-1,73
Consommation (1.000 t.)	856	829	658	-20,63
Emploi	11.153	10.982	10.867	-1,05
Valeur ajoutée (x 10 ⁶ euro)	738	801	nc	nc

2. L'ANNÉE 2001

On ne peut pas considérer l'année 2001 comme une bonne année pour le secteur verrier dont la courbe de conjoncture est en baisse constante depuis la fin du premier trimestre 2000.

Pas un bon cru

Le taux moyen d'utilisation des capacités de production qui était encore de l'ordre de 88% fin 2000, est descendu en dessous de 84% au 1^{er} trimestre 2002.

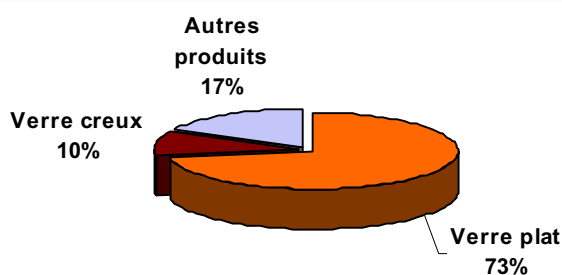
La consommation apparente de verre a baissé de quelque 20% entre 2000 et 2001 et bon nombre de producteurs adaptent leur volume de production en fonction de la demande (réparation anticipée de certains fours, arrêt de certains fours...).

En 2001, chaque jour calendrier, on a :

- importé 2.816 tonnes;
- produit 3.841 tonnes;
- exporté 4.855 tonnes;
- et consommé 1.803 tonnes de verre.

Les situations vécues par les différentes branches se sont présentées de façon fort différentes. La branche du verre plat est restée en deçà de son record de production de 2000.

GRAPHIQUE 5 : RÉPARTITION DE LA PRODUCTION VERRIÈRE PAR SECTEURS EN 2001



Les produits à destination industrielle ont par contre pratiquement atteint leur maximum historique de 1996 tandis que la part du verre creux passait, quant à elle, de 15% à 17% dans le total de la production verrière entre 2000 et 2001



L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE

Avec 845 millions de tonnes d'acier brut produites en 2001 au niveau mondial, le secteur enregistre son deuxième plus haut niveau jamais atteint après le sommet historique à 847 millions de tonnes de l'année précédente. L'évolution n'a toutefois pas été homogène dans toutes les régions du monde. Une double constatation s'impose.

- La plupart des pays fortement industrialisés ont enregistré un recul lié au ralentissement de l'économie. Cela a été principalement le cas aux Etats-Unis (-12%), au Canada (-7%), au Japon (-3%) et en UE15 (-3%). Par contagion, certains de leurs concurrents traditionnels ont également encouru une baisse de leur production : Mexique (-15%) et Russie (-3%).

Pour ces pays, on pourrait dire que leur consommation d'acier s'est stabilisée à un haut niveau et n'évolue plus qu'au gré de la conjoncture économique. Les gains enregistrés par de nouvelles percées du matériau sont globalement compensés par la baisse de la consommation spécifique liée à la recherche d'allègement des produits.

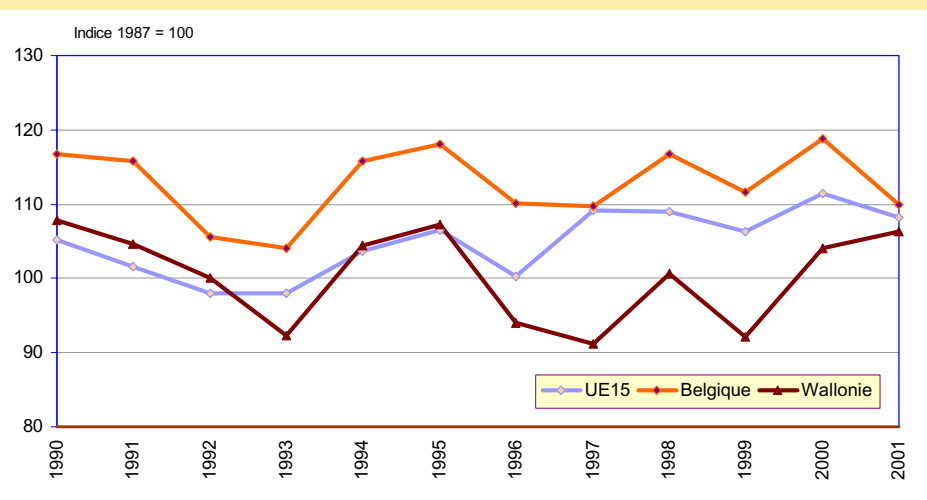
- Tirés par leurs besoins énormes en infrastructure ainsi que par leur rôle croissant dans l'économie mondiale, des pays tels que la Chine (+17%), la Turquie (+5%) et l'Asie en général (+4%) enregistrent de fortes progressions. Ce n'est que lorsqu'ils sont directement touchés par une crise économique, comme cela fut le cas en 1998, que ces pays voient leur production régresser.

L'Union européenne avec 158,4 millions de tonnes enregistre un recul de 4,8 Mt. En plus de la baisse liée à la conjoncture économique, certains producteurs ont d'initiative bridé leur production en fin d'année pour contribuer à faire baisser les stocks et ainsi aider au rétablissement des prix.

En Belgique, la production d'acier brut s'est élevée à 10,7 Mt dont 7.2 Mt produites dans les usines situées en Wallonie.

Section rédigée par
le Groupement de
la Sidérurgie

GRAPHIQUE 1 :
PRODUCTION D'ACIER BRUT



Malgré des prévisions macro-économiques revues régulièrement à la baisse, la consommation réelle d'acier sur l'ensemble de l'année 2001 s'est maintenue à un niveau proche de celui de l'année 2000. Une analyse plus fine fait toutefois apparaître deux périodes fort dissemblables avec un premier semestre encore en croissance en volume et un ralentissement au second.

Du côté de l'industrie transformatrice en UE, on constate une légère progression dans le secteur des tubes et de la construction mécanique, un relatif statu quo de la demande émanant de la branche du bâtiment et de la construction métallique. Par contre, l'automobile et les segments dépendants de la consommation des ménages, notamment l'électroménager, accusent un léger recul. Ces données sont toutefois globalisées et non homogènes sur l'ensemble de l'Europe.

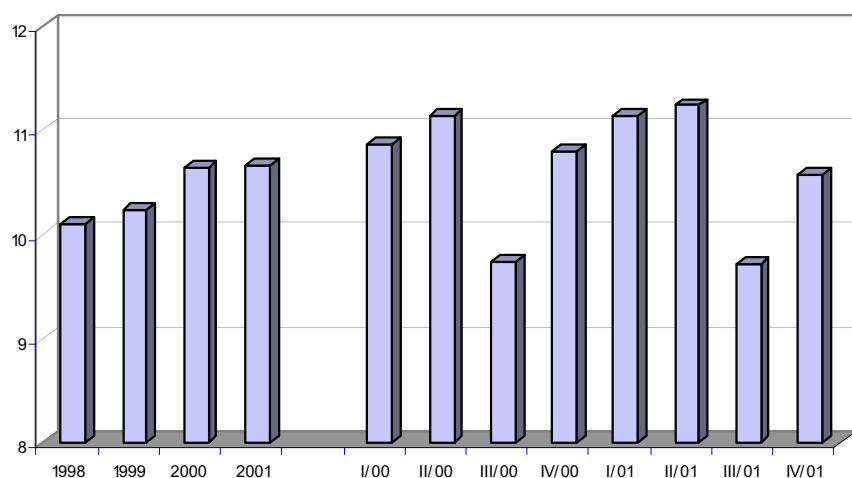
En 2001, l'Union européenne est devenue la principale zone importatrice de produits sidérurgiques au monde dépassant les pays traditionnellement importateurs que sont les USA et la Chine. Passant de 11,2 millions de tonnes de produits CECA en 1996 à 23,1 millions l'année dernière, les importations ont ainsi augmenté de 15,7% en moyenne annuelle au cours des 5 dernières années.

Cette ouverture du marché européen pose aujourd'hui problème.

De nombreux Etats de par le monde ont, en raison du ralentissement économique, instauré des barrières à leur marché. Les droits de douane additionnels – jusque 30 % – imposés par les Etats-Unis pour une période de 3 ans sur plusieurs produits représentant l'essentiel du volume importé, sont de nature à accentuer la pression des importations en UE.

En 2001, les livraisons de la sidérurgie européenne en UE se sont contractées, coincées entre un volume croissant d'importations à bas prix et un niveau important des stocks chez les utilisateurs. Dans ce contexte, le ralentissement de la demande à la mi-année s'est doublement fait sentir et les prix, qui dès la fin 2000 s'étaient mis à baisser ont accentué leur fléchissement. En un an, ils ont chuté pour la plupart des produits de plus de 25% tombant ainsi à des niveaux d'il y a vingt ans.

GRAPHIQUE 2 :
CONSOMMATION RÉELLE D'ACIER EN UE8 (Mt/mois)



Dans notre secteur qui reste encore très morcelé au niveau mondial, le regroupement des forces est une des voies choisies par différents acteurs pour engager l'avenir dans de meilleures conditions.

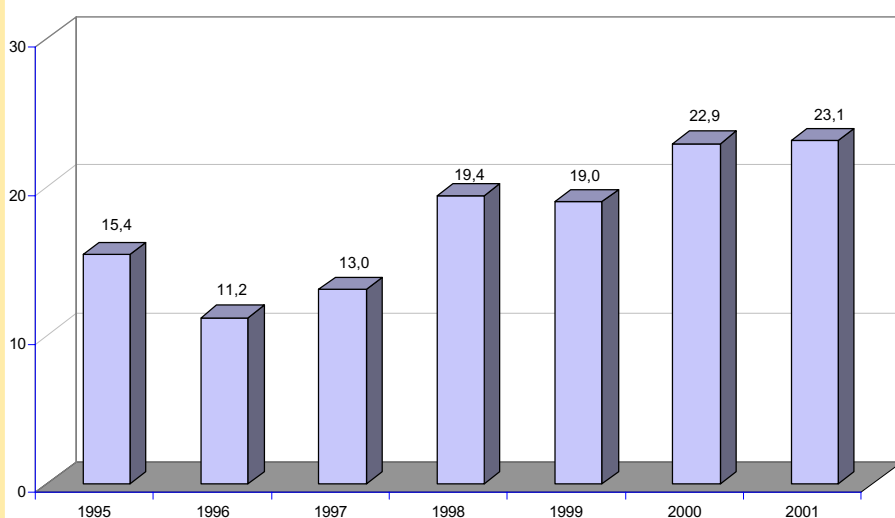
Il permet d'acquérir la taille critique pour assurer une offre appropriée au niveau mondial, de partager les efforts et les investissements considérables liés au développement des produits, d'améliorer l'efficacité des procédés de production et d'optimiser la gestion des ressources.

Avec la constitution d'Arcelor quatre entreprises de droit belge – Cockerill Sambre, Sidmar, ALZ et Usinor Industeel Belgium – représentant en volume près de 80% de notre production d'acier, appartiennent maintenant au premier groupe sidérurgique mondial.

Tout en fin d'année, la constitution de Carsid à Charleroi, a été une autre opération visant à adapter l'outil de production aux défis du futur.

En 2001, les investissements de la sidérurgie wallonne se sont élevés à quelque 109 M. d'euros. Parmi ceux-ci, on retrouve la finalisation et l'entrée en service de la nouvelle coulée continue de Chertal.

GRAPHIQUE 3 :
IMPORTATION EN UE15 (Mt)





L'INDUSTRIE CHIMIQUE

Par rapport à 2000, l'année 2001 fut une année décevante pour l'industrie chimique en Belgique. En effet, alors qu'en 2000, la production de l'industrie chimique avait augmenté de 11,7%, elle a diminué de 2,9% en 2001. Cette diminution touche l'ensemble de l'industrie chimique, à l'exception de la pharmacie, qui a connu une croissance positive.

LA COURBE DE CONJONCTURE

La courbe de conjoncture n'a cessé de baisser de janvier 2000 à octobre 2001, où elle a atteint son niveau le plus bas depuis 1995. Actuellement, les perspectives des entreprises sont de plus en plus positives, comme le montre la courbe synthétique brute qui augmente fortement.

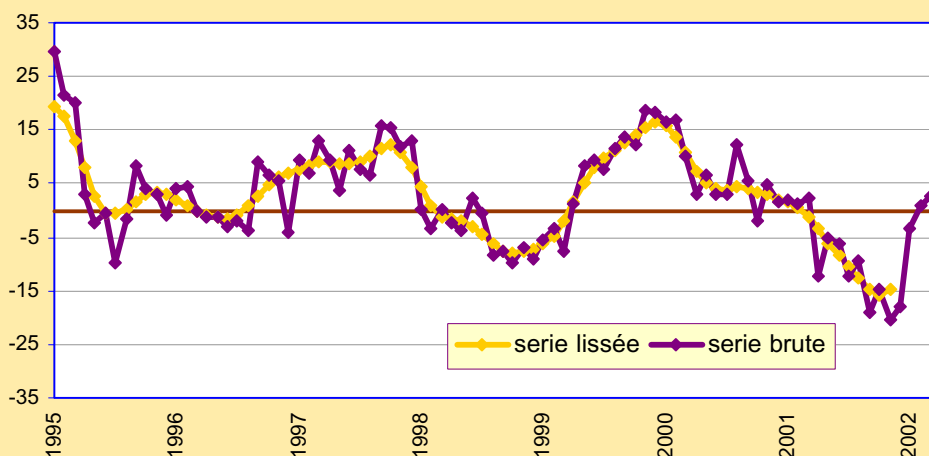
LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Sur l'ensemble de l'année, le **chiffre d'affaires** de l'industrie chimique belge s'est finalement établi à 41,9 milliards d'euros, soit une hausse de 5,86% par rapport à 2000. En *Wallonie*, le chiffre d'affaires de l'industrie chimique a augmenté de 4,8% en 2001 pour atteindre 9,40 milliards d'euros. La Wallonie représente ainsi 22,4% du total du chiffre d'affaires belge.

Les différents sous-secteurs de l'industrie chimique belge ont évolué de manière fort divergente. Le chiffre d'affaires des produits chimiques de base a augmenté de 2,6% alors que pour la parachimie, les produits directement dérivés de la chimie de base et la plupart des produits destinés au consommateur final ont enregistré une diminution de leur chiffre d'affaires. L'industrie pharmaceutique a, quant à elle, connu une augmentation de 34,1% de son chiffre d'affaires par rapport à 2000. Cette performance est le résultat d'une forte croissance de la production (20%) en 2001.

Section rédigée par
Walchim, la section
wallonne de la fédération
des industries chimiques.

GRAPHIQUE 1 :
COURBE SYNTHÉTIQUE DE CONJONCTURE - BNB

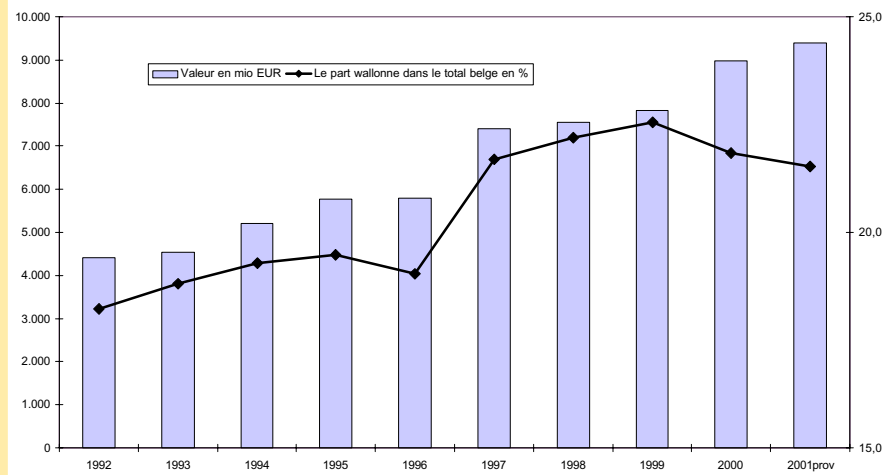


En chimie de transformation, le sous-secteur de la transformation des caoutchoucs a enregistré une réduction significative de ses ventes (-6,05%). L'année passée, quelques grandes entreprises sont tombées en faillite, ce qui explique la diminution enregistrée dans ce sous-secteur. La transformation des matières plastiques, par contre, a vu son chiffre d'affaires augmenter de 2,5%.

LE COMMERCE EXTERIEUR

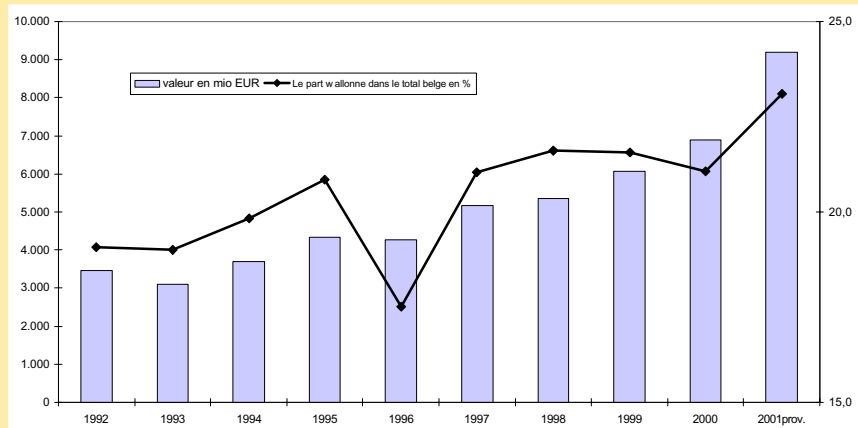
En 2001, **les exportations** et **les importations** belges de produits chimiques ont respectivement atteint 50,6 milliards d'euros et 41,7 milliards d'euros. La croissance plus importante des importations de produits chimiques (+15,83%) que des exportations (+7,66%) a

GRAPHIQUE 2 :
LE CHIFFRE D'AFFAIRES EN WALLONIE



Source : INS sur base des déclarations à la TVA

GRAPHIQUE 3 :
LES EXPORTATIONS EN WALLONIE



Source : INS sur base des déclarations à la TVA



entraîné une réduction du solde de la balance commerciale de 19%. Néanmoins, celui-ci reste positif et s'élève à 8,9 milliards d'euros.

Les exportations de l'industrie chimique belge représentent 24,1% du total des exportations belges. Les importations des produits chimiques constituent également une grande part du total des importations de notre pays (21,1%). Tous les chiffres (provisoires) confirment l'importance du commerce extérieur pour l'industrie chimique, prouvant de ce fait que l'industrie est surtout présente sur le marché européen voire même mondial.

Les exportations *walloonnes* de produits chimiques ont augmenté de pas moins de 33% par rapport à 2000, représentant ainsi un quart des exportations chimiques belges.

LES INVESTISSEMENTS ET LA R&D

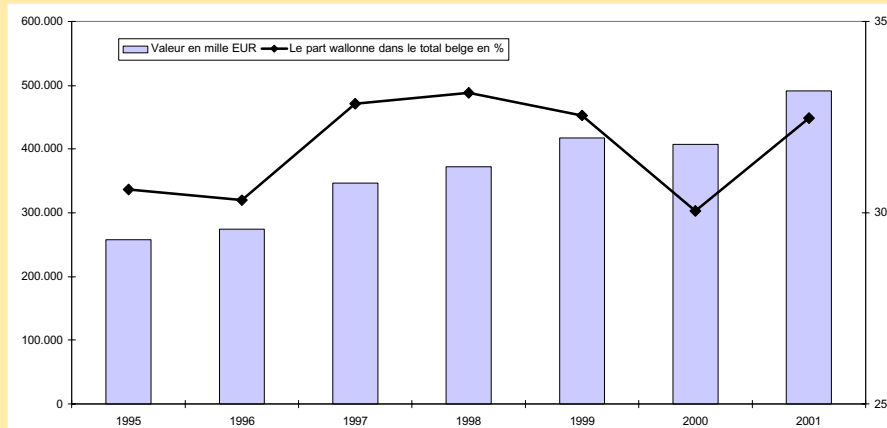
En 2001, les nouveaux **investissements** dans l'industrie chimique belge s'élevaient à 1,77 milliards d'euros, correspondant à une augmentation de 8%.

Les dépenses en **recherche et développement** de 2001 s'élevaient à 1,51 milliards d'euros (+11,4%). Il apparaît que la part "sciences de la vie", regroupant les secteurs de la pharmacie et de la biotechnologie, a constamment augmenté.

En 2001, les dépenses R&D dans ces secteurs s'élevaient à environ 60% des dépenses totales en R&D de l'industrie chimique. En 2001, le nombre approximatif de personnes actives en recherche et développement au sein de l'industrie chimique en Belgique a augmenté de 5% par rapport à 2000 pour atteindre 8.580 employés.

En *Wallonie*, les dépenses R&D se sont élevées jusqu'à 490 millions d'euros en 2001, soit une augmentation de 20,4%. En terme de croissance de ces dépenses, la Wallonie a dépassé les autres régions du pays.

GRAPHIQUE 4 :
LES DÉPENSES EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EN WALLONIE



L'EMPLOI

Malgré le climat économique général incertain, **l'emploi** dans l'industrie chimique belge a quand même augmenté de 0,6% par rapport à 2000 pour atteindre 100.738 travailleurs.

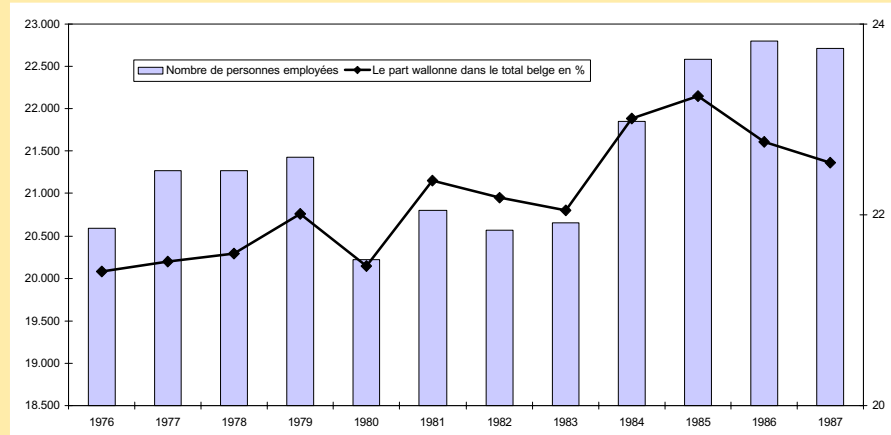
Dans les secteurs de la «Parachimie» et du «Négoce», le nombre de travailleurs a augmenté respectivement de 3,8% et de 1,6%.

Les secteurs de la «Chimie de base» et de la «Transformation» par contre, enregistrent une diminution de -2,4% et de -2,7% respectivement.

Un quart de l'emploi dans le secteur chimique belge est situé en Wallonie. La Wallonie a aussi été touchée par la baisse de conjoncture générale enregistrée l'année passée.

L'emploi dans l'industrie chimique wallonne a en effet connu une baisse de 0,4% pour atteindre 22.713 travailleurs.

GRAPHIQUE 5 :
EMPLOI DANS L'INDUSTRIE CHIMIQUE EN WALLONIE



Source: Fedichem



Pour toute information complémentaire,
vous pouvez contacter

Didier PAQUOT
Stéphane WAHA
Département économique de l'UWE
Tél. 010/47.19.44
didier.paquot@uwe.be
stephane.waha@uwe.be